

trousse
famille
égalité
enfant



fée



TROUSSE FÉE

FAMILLE • ÉGALITÉ • ENFANT

Trousse virtuelle à l'intention du personnel éducateur
œuvrant auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Version de courtoisie

Trousse complète sur :
www.trousse-fée.ca

Avec la collaboration de :



Université du Québec
à Trois-Rivières

Rédaction

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanivic et Marleen Baker du *Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille* (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.

Ce document peut être consulté sur le site Web de la Trousse FÉE :

www.trousse-fée.ca

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Service de la formation continue

Université du Québec à Trois-Rivières

formation.continue@uqtr.ca

Copyright © Le Ministère est détenteur des droits d'auteur et il autorise la reproduction de l'œuvre, sous réserve que la source soit indiquée (ministère de la Famille). Conséquemment, la reproduction de tout ou partie de l'œuvre est autorisée sans rétribution pour le Ministère.

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
1.1 À propos de la Trousse FÉE	4
1.2 Un nom porteur et significatif pour la Trousse FÉE.....	5
1.3 L'exposition à la violence conjugale	6
1.4 Questionnaire autoréflexif.....	7
1.5 Définition de la violence conjugale.....	7
1.6 Rôles des éducatrices, des éducateurs et des RSGE.....	8
2. PROTOCOLE D'INTERVENTION	8
3. J'OBSERVE.....	9
3.1 J'OBSERVE – Introduction.....	9
3.2 J'OBSERVE – Détection	17
3.3 J'OBSERVE – Aide-mémoire	18
3.4 J'OBSERVE – Dangereuxité	20
4. J'INTERVIENS	21
4.1 J'INTERVIENS – Introduction	21
4.2 J'INTERVIENS – Prévention	23
4.3 J'INTERVIENS – Préoccupation.....	30
5. JE CONSTRUIS DES ALLIANCES.....	33
5.1 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Introduction	33
5.2 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Parents	33
5.3 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Ressources	44
5.4 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – DPJ	46
6. RÉALITÉS FAMILIALES DIVERSES.....	49
6.1 RÉALITÉS FAMILIALES DIVERSES – Familles LGBTQ+	49
6.2 RÉALITÉS FAMILIALES DIVERSES – Familles issues de la diversité culturelle.....	52
6.3 RÉALITÉS FAMILIALES DIVERSES – Familles recomposées	54

7. CONCLUSION.....	58
ANNEXES.....	60
ANNEXE A : Protocole d'intervention	60
ANNEXE B : Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale pour un enfant âgé de 18 mois ou moins	61
ANNEXE C : Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale pour un enfant âgé de 19 à 47 mois	64
ANNEXE D : Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale pour un enfant âgé de 4 à 5 ans	68
ANNEXE E : Aide-mémoire des signes de la violence conjugale	72
ANNEXE F : Aide-mémoire : la violence conjugale ce n'est pas... ..	74
ANNEXE G : Grille d'appréciation de la dangerosité.....	75
ANNEXE H : Directives et La forêt de Topino – On en jase!	77
ANNEXE I : La forêt de Topino – On raconte! (texte et images)	82
ANNEXE J : La forêt de Topino – On mémorise!	93
ANNEXE K : Protocole de signalement	107

1. INTRODUCTION

1.1 À propos de la Trousse FÉE

La Trousse FÉE est un outil gratuit à l'intention du personnel éducateur qui permet d'aider à mieux détecter les enfants fréquentant un service de garde éducatif à l'enfance exposés à de la violence conjugale, et à mieux intervenir lorsqu'ils s'y sont confrontés.

Il s'agit d'une initiative du ministère de la Famille, dans le cadre du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes, portée par le Secrétariat à la condition féminine.

La trousse a été élaborée par des équipes du Centre interdisciplinaire sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDF), du Service de la formation continue ainsi que du Service des technologies de l'information de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). En plus du ministère de la Famille, plusieurs acteurs ont collaboré à l'élaboration, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère de la Justice (Justice), et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

De plus, l'illustratrice, Isabelle Charbonneau, a su représenter avec justesse les images du matériel ludique pour des enfants âgés de 0 à 5 ans.

1.2 Un nom porteur et significatif pour la Trousse FÉE



Ce nom traduit plusieurs intentions sous-jacentes :

Famille

Celle de concevoir la violence conjugale sous une perspective familiale, comme ayant des impacts sur l'exercice des rôles parentaux.

- Le terme *parent* est volontairement employé tout au long de la trousse.
- Le personnel éducateur offre un milieu de vie pour les tout-petits et leurs donneurs de soins. Il peut s'agir de mères, de pères, de beaux-parents, de parents d'accueil.

Égalité

Celle d'affirmer les principes d'égalité au sein des relations, peu importe leurs formes (hétérosexuelles, homosexuelles), en misant à la fois sur des interventions préventives auprès de tous les enfants et des interventions spécifiques auprès des enfants soupçonnées d'être exposées à la violence conjugale.

- La violence conjugale prend forme au sein d'une diversité de relations et de contextes (des femmes envers les hommes, des hommes envers les femmes, dans la communauté LGBTQ+, au sein de diverses réalités culturelles).
- La reconnaissance de ces réalités n'a pas pour but de diminuer la sévérité avérée de la violence commise par les hommes envers les femmes.

Enfant

Celle de favoriser la compréhension de la perspective de l'enfant au sein des dynamiques de violence conjugale et, plus particulièrement, de s'approcher du vécu spécifique de chacun.

1.3 L'exposition à la violence conjugale

- Tous les enfants et les adolescents qui vivent au sein d'une famille affectée par une dynamique de violence conjugale sont considérés comme étant exposés à la violence conjugale, et ce, sans égard au fait qu'ils aient vu et entendu ou non les scènes de violence conjugale, que la violence soit exercée envers un parent ou un beau-parent, et qu'elle se produise avant, pendant ou après la séparation.
- La peur est une expérience émotive ressentie, bien avant que l'enfant développe un langage qui lui permettra, plus tard, de mettre des mots sur cette expérience. Il la vit; il la ressent.
- Les parents ont tendance à sous-estimer les impacts de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale, de même que les conséquences subies. Ils pensent peu à le préserver de l'exposition à cette violence.
- La conjugalité (la relation entre les partenaires) et la parentalité (la relation entre les parents et l'enfant) ne doivent pas être dissociées en contexte de violence conjugale. Ces deux sphères s'interinfluencent et peuvent contribuer aux dynamiques de violence conjugale.
- Ces tout-petits vivent dans des atmosphères familiales tendues depuis longtemps. Ils se développent moins bien et sont affectés de manière plus chronique que les autres enfants ayant expérimenté un événement traumatique, mais vivant dans une atmosphère familiale calme, paisible et favorable.

1.4 Questionnaire autoréflexif

Aborder la violence conjugale fait ressortir toutes sortes de craintes et de peurs. L'exposition des tout-petits à la violence conjugale mène à des questionnements sur son propre vécu, présent ou passé, en matière de violence conjugale. Nous sommes toutes et tous confrontés à différentes problématiques personnelles parallèlement à notre emploi. Il est important de recevoir du soutien. Si vous répondez « oui » à une ou plusieurs de ces questions, nous vous invitons à remplir les outils suivants et à chercher à obtenir le soutien nécessaire¹.

- Est-ce que je ressens ou j'ai déjà ressenti de la peur au sein d'une relation conjugale?
- Est-ce que j'ai peur ou est-ce que j'ai déjà eu peur des représailles envers moi-même ou mon enfant si je m'affirme ou si je quitte une relation conjugale?
- Est-ce que j'ai dit ou je crois avoir déjà dit par le passé « Ce sont seulement des chicanes de couple, ça va passer; tant que ça n'en vient pas à de la violence physique »?
- Dans ma relation conjugale actuelle ou antérieure, est-ce que je me sens plus isolé(e) ou était-ce le cas par le passé? (ex. : J'ai perdu contact avec les personnes de qui j'étais proche avant.)

1.5 Définition de la violence conjugale

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle se produit, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime, la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions verbales, psychologiques, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extraconjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. La violence conjugale crée un climat perpétuel de tension, de peur et de dangerosité dans lequel évolue la famille. Tant l'enfant que ses parents et leur entourage sont affectés par cet environnement.

¹ SOS violence conjugale : <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/explorer-votre-situation>

1.6 Rôles des éducatrices, des éducateurs et des RSGE

Votre rôle et vos responsabilités prennent une forme particulière à l'égard des situations d'exposition de l'enfant à la violence conjugale et face à la prévention de celles-ci.

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ, *Commission Laurent*, 2021) nous amène à considérer ce qui entoure l'enfant (ex. : les différents services, les dispositions judiciaires, etc.) comme des **cercles de bienveillance**. La bienveillance se définit comme étant une disposition favorable à l'égard de quelqu'un (Le Robert). Elle incite à agir collectivement en fonction des besoins et des droits de tous les enfants (CSDEPJ, *Commission Laurent*, 2021). Le service de garde éducatif à l'enfance constitue un cercle de bienveillance. Ce milieu de vie de l'enfant représente une occasion privilégiée d'**observation**, de prévention, d'**intervention** et de **construction de liens**, tout autour de lui.

Vous êtes, éducatrices et éducateurs, partie intégrante de ce cercle. Vous êtes au premier plan pour comprendre les besoins de l'enfant, y répondre et partager cette responsabilité avec les parents de l'enfant.

2. PROTOCOLE D'INTERVENTION

Le protocole d'intervention (*Annexe A*) est un outil d'aide pour les personnes qui naviguent dans ce type de situation. Il permet d'offrir un soutien au personnel éducateur ou aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial et d'assurer un suivi de la situation, en fonction des meilleures pratiques en matière de violence conjugale. Le protocole d'intervention définit trois rôles clés de la part du personnel éducateur, soit J'observe, J'interviens et Je construis des alliances. Ce protocole ne constitue pas un processus linéaire composé d'étapes, mais bien un ensemble de rôles que portent en tout temps les éducatrices, les éducateurs et les RSGE. Ces trois rôles se situent au cœur de deux principaux volets, soit le volet Prévention et le volet Préoccupation.

Le soutien de la direction du service de garde éducatif à l'enfance ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

Le bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC) a un rôle à jouer auprès des personnes reconnues à titre de responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) en matière de détection de la maltraitance envers les jeunes enfants. Le BC doit soutenir et accompagner la personne reconnue à titre de RSGE si celle-ci lui en fait la demande. Ce soutien, au moyen de l'application du cadre et des directives de votre BC ou de la direction de votre CPE, fait une différence importante lors de situations complexes comme l'exposition d'un tout-petit à la violence conjugale.

3. J'OBSERVE

Ce rôle fait référence à la compétence « **Savoir observer** » qui est l'une des neuf compétences essentielles du personnel éducateur et des RSGE. Les actions éducatives s'inscrivent dans un processus d'intervention dont l'observation constitue une étape cruciale.

C'est la **convergence de plusieurs signes, à la fois chez l'enfant et les parents**, qui nous renseigne sur la présence de violence conjugale ou sur le risque que celle-ci se produise à plus ou moins court terme.

3.1 J'OBSERVE – Introduction

3.1.1 Le cycle de la violence conjugale

- Le cycle de la violence conjugale tend généralement à se répéter et à s'intensifier dans le temps.
- Le rythme entre les étapes peut changer. Il est possible que la progression s'accélère ou diminue selon les étapes et les types de relations.
- La présence des étapes peut aussi varier. Lors de certaines relations, une ou des étapes peuvent être plus ou moins présentes que d'autres.
- Différentes combinaisons sont donc possibles.
- L'enfant exposé à la violence conjugale vit les étapes du cycle. Il en subit les conséquences et doit composer avec ces effets.
- L'enfant est confronté à la détresse, la peur, la honte, la colère, l'impuissance et l'espoir de changement. Ces émotions varient en fonction de l'évolution des dynamiques de violence conjugale. Le cycle amène l'enfant à vivre de la confusion. Il vit des émotions contradictoires à l'endroit d'un ou de ses deux parents.
- Il doit souvent porter le secret de la violence conjugale vécue dans sa famille.

Schéma du cycle de violence conjugale



Voici quelques éléments qui caractérisent chacune des quatre phases du cycle de la violence conjugale en fonction du vécu de l'enfant et de l'exercice du rôle de mère ou de père.

A. Climat de tension

- **La famille**
 - La famille marche sur des œufs.
 - Le climat de tension engendre la peur. Il insécurise tous les membres de la famille. Il peut se traduire par des regards méprisants, des silences, de l'ignorance, de l'impatience.
- **L'enfant**
 - Le tout-petit est en état d'alerte, car il craint l'éclatement de la violence.
 - Il s'isole davantage.
- **Le parent qui subit la violence conjugale**
 - Ce parent vit de l'insécurité : inquiétude, anxiété, doute de lui-même, crainte de commettre des erreurs.
 - Il change son comportement pour éviter de déplaire à l'autre.
 - Il cherche à améliorer le climat.
 - Il évite les déclencheurs de la violence.
 - Il fait attention à ses faits et gestes.
 - Il se centre sur les besoins du partenaire plutôt que sur les siens et ceux de son enfant.
- **Le parent qui commet la violence conjugale**
 - Ce parent manifeste des éclats de colère. Les silences sont lourds.
 - Il dévalorise son partenaire, lui jette des regards méprisants indiquant qu'il n'a pas d'importance. La dévalorisation peut porter sur le rôle parental de même que sur l'enfant (ex. : critiquer, rabaisser, insulter l'enfant).

B. Agression

- **L'enfant**

- L'enfant est terrifié. La peur augmente d'un coup.
- Il entend les événements de violence.
- Il constate la violence envers son parent. Il voit la peur dans son visage.
- Il subit les conséquences.
- Il adopte des stratégies et des rôles afin de composer avec la violence.
- Il peut se cacher, s'interposer entre ses parents.
- Il souhaite que le parent cesse la violence.
- Il est malheureux parce qu'un parent tente de le « monter » contre l'autre.
- Lorsqu'un parent quitte la relation, l'enfant peut se sentir désorienté. Il se sent libéré de la violence, mais ressent aussi l'absence du parent auteur de violence conjugale. Il vit un déchirement entre le fait de rester auprès de celui-ci, mais sans subir sa violence, et être sympathique au parent victime des actes violents. Il ressent le besoin d'être protégé par le parent victime.

- **Le parent qui subit la violence conjugale**

- Les émotions et les réactions face à la souffrance sont nombreuses : humiliation, tristesse, sentiment d'injustice, colère, agressivité, déception, crainte, peur, impuissance.
- Sa santé physique et mentale est altérée. Ce parent doit assurer sa protection et, dans bien des cas, celle de son enfant.
- Il se sent humilié dans son rôle parental. Il est blâmé et disqualifié par son partenaire.

- **Le parent qui commet la violence conjugale**

- Ce parent violence son partenaire.
- Il peut aussi se montrer violent envers son enfant.
- Il peut utiliser la relation avec son enfant pour attaquer son partenaire.
- Ces gestes témoignent d'un contrôle dans la relation.
- Il se montre ainsi dominant et supérieur face aux autres membres de la famille. La relation l'avantage.

C. Justification

- **L'enfant**

- Il se sent responsable alors qu'il ne sait pas vraiment ce qui a occasionné la crise.
- Il peut penser que s'il devient un meilleur enfant, la violence cessera.
- Certains enfants peuvent nier ou excuser les comportements violents du parent alors que d'autres tenteront de protéger le parent qui subit la violence. Ils peuvent banaliser la violence, et ce, même lorsqu'il rapporte des gestes clairs de violence dans leur discours.
- Il peut développer une image négative de son parent victime; n'a pas confiance en lui, s'affirme peu, a peur de lui et s'isole.

- **Le parent qui subit la violence conjugale**

- Il se sent responsable d'avoir exposé son enfant à la violence conjugale et de ne pas avoir pu le protéger de celle-ci.
- Il se sent responsable de la violence qu'il subit : il tente de comprendre les explications de son partenaire, l'aide à changer, le pardonne, se culpabilise.
- Le parent tente ainsi de retrouver un certain équilibre après la phase d'agressions.
- Alors que le cycle se répète, le parent doute de plus en plus de ses propres perceptions.

- **Le parent qui commet la violence conjugale**

- Ce parent justifie son comportement violent par différentes raisons.
- Il fait porter la responsabilité de ses gestes à son partenaire en l'accusant.
- Il peut minimiser l'importance de ses gestes de violence.
- Un transfert de la responsabilité sur l'autre parent ainsi que sur l'enfant s'opère.
- À ce moment, le parent peut avouer ses fautes afin de conserver le contrôle et de préserver la relation.

D. Réconciliation

- **L'enfant**

- Il vit l'espoir que ce changement va perdurer et qu'il n'y aura plus de violence.
- Si le parent a rompu lors d'une phase précédente, l'enfant peut demander à son parent de revenir avec le parent auteur de violence. « Papa est gentil maintenant. Je veux le voir. Je m'ennuie, maman. » L'enfant peut donc influencer des décisions qui ne sont pas de son ressort.
- L'enfant peut aussi ressentir une lutte contre le parent qui commet les actes d'agression. Alors que le parent tente de revenir vers son enfant, celui-ci est en réaction. Comme l'enfant refuse et maintient le parent à distance, ce dernier peut interpréter ces réactions comme du rejet, ce qui peut déclencher un nouveau cycle de la violence.

- **Le parent qui subit la violence conjugale**

- Le parent a espoir; il donne une nouvelle chance, il croit que l'épisode de violence était le dernier, il veut offrir à son enfant la présence d'un parent attentionné.
- Il constate les efforts et croit au changement. Il lui offre de l'aide afin de maintenir la relation.
- Il tente de comprendre. Cela peut l'amener à minimiser la gravité de la situation et à pardonner.
- Le parent voit les avantages de poursuivre la relation.

- **Le parent qui commet la violence conjugale**

- Il fait part de nombreux remords autant à son partenaire qu'à son tout-petit; il demande pardon, il parle de thérapie ou de suicide.
- Il dit à son enfant qu'il veut devenir un bon parent et prendre soin de l'autre parent.
- Il fait des promesses; de se reprendre, de ne pas recommencer, de changer.
- Il cherche à poursuivre la relation; il est attentionné.

3.1.2 L'escalade de la violence

1. Il s'agit d'une chaîne de réactions de plus en plus violentes.
2. Diverses études menées auprès des enfants démontrent que ceux-ci perçoivent une augmentation progressive de la violence, autant sur le plan de la fréquence et de l'intensité que de la gravité.
3. L'enfant perçoit d'abord la violence psychologique et la violence verbale, puis les agressions physiques.
4. Lorsque la violence s'intensifie, l'enfant a tendance à s'attribuer la responsabilité et il se sent de plus en plus menacé.
5. La violence conjugale est souvent définie à tort par la violence physique uniquement.

3.1.3 Les types de violence

La violence conjugale n'est pas nécessairement une escalade de comportements violents qui débute par la violence verbale, se poursuit par la violence psychologique et atteint un point culminant au moyen de la violence physique. C'est parfois le cas. Mais pas toujours.

La violence **verbale**

- Elle crée de l'insécurité ou de la peur et prépare le terrain à la violence physique.
- Elle empêche le parent de se soustraire à la relation.
- Elle est la forme de violence la plus banalisée.

La violence **psychologique**

- Elle détruit l'estime de soi et la confiance en soi.
- Elle installe un doute chez le parent victime et l'enfant face à la responsabilité de la violence.
- Elle est souvent subtile au départ et difficile à détecter, autant pour le parent victime que pour l'entourage.
- Elle peut être confondue avec des preuves d'amour.
- Plus l'isolement social est important, plus le parent devient vulnérable aux différents types de violence ainsi qu'à une augmentation de la gravité.
- Ce type de violence commence ou augmente fréquemment pendant la grossesse.

La violence **économique**

- Elle entraîne la dépendance financière.
- Elle accompagne souvent la violence physique, psychologique et verbale.

La violence **physique**

- Elle affirme la domination du parent auteur de violence.
- Les agressions physiques peuvent être déguisées en accident.
- Elle est la forme la plus visible, connue et médiatisée.
- Elle porte atteinte à l'intégrité intime de la victime.
- Certaines victimes consentent à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix dans la famille. Les conséquences dépassent ensuite la sexualité en elle-même.
- La domination et l'humiliation qu'entraîne ce type de violence se poursuivent et entravent la disponibilité parentale.

Les neuf formes d'exposition à la violence conjugale (Holden, 2003)

1. La violence prénatale (ex. : *la mère enceinte vit de la terreur, la violence peut affecter le développement du fœtus, etc.*).
2. L'enfant qui intervient pour faire arrêter la violence.
3. L'enfant qui est victime pendant l'épisode de violence.
4. L'enfant qui participe à l'assaut contre le parent qui subit les actes violents.
5. L'enfant qui voit l'épisode de violence.
6. L'enfant qui entend la violence.
7. L'enfant qui observe les conséquences de la violence (ex. : *le parent qui subit des comportements violents pleure, a des ecchymoses, etc.*).
8. L'enfant qui expérimente les contrecoups de la violence conjugale (ex. : *dépression du parent qui subit les actes violents, séparation des parents, etc.*).
9. L'enfant qui entend parler de la violence entre ses parents (ex. : *par un[e] conjoint[e], un frère ou une sœur*).

Voici également d'autres éléments à considérer :

A. L'âge de l'enfant

- Plus l'enfant est jeune, moins il dispose des capacités cognitives lui permettant de comprendre et de réfléchir à la violence à laquelle il est exposé. Il ne dispose pas de stratégie pour faire face à ce stress. L'impact est donc plus fort.
- Ce facteur d'âge est d'autant plus important que la violence conjugale est souvent plus marquée lors de la grossesse et de la transition vers la parentalité.
- Les enfants d'âge préscolaire sont deux fois plus nombreux à être exposés à la violence conjugale que les enfants plus vieux. Ils passent en outre plus de temps à la maison.
- L'exposition à la violence conjugale à un âge précoce entraîne des conséquences à plus long terme. Les besoins de développement de ces enfants sont nettement plus entravés que ceux des enfants plus vieux. Les enfants qui ont été le plus fréquemment exposés à la violence entre leur naissance et l'âge de trois ans sont ceux qui présentent les comportements les plus agressifs vers l'âge de 8 ans.
- Les études réalisées auprès des enfants de 6 à 12 ans révèlent que, pour 64 % d'entre eux, la première exposition à la violence conjugale a eu lieu avant l'âge de trois ans. Ce n'est que pour 12 % d'entre eux que l'exposition a débuté après l'âge de 6 ans.

B. Un radar qui ne détecte plus

- Le parent qui est victime de violence conjugale vit dans un environnement particulier de menace et de peur. Normalement, la peur est un signal d'alarme important. Or, dans ce contexte, la peur cesse de jouer son rôle d'alarme. La peur devient un état habituel. Il s'agit d'un mode de survie. Le seuil de tolérance du parent victime augmente. Celui-ci devient impuissant, dépendant, fragile et peine à trouver les moyens pour réagir aux événements. Le flot d'émotions entraîne un effet paralysant. Le parent doute de sa compréhension de la situation. Sa sécurité psychologique et physique est menacée.
- Chaque cycle de violence réduit l'estime de soi du parent. Celui-ci se referme de plus en plus. Plus la violence se poursuit, plus le parent se sent responsable et incompetent. Le contrôle et la violence deviennent normaux. Le parent peut perdre sa dignité et sa personnalité : « Je ne savais plus qui j'étais. J'ai dû reconstruire l'intérieur de moi au complet. »
- Le parent en vient à croire qu'il mérite ce qui lui arrive; qu'il ne peut vivre d'une meilleure façon.

3.2 J'OBSERVE – Détection

J'observe les conséquences de l'exposition à la violence conjugale sur les besoins développementaux de l'enfant



Utiliser l'Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale – 18 mois ou moins (Annexe B), l'Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale – 19 à 47 mois (Annexe C) ou l'Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale – 4 à 5 ans (Annexe D).

Il ne s'agit pas d'un rôle d'évaluation. Cette responsabilité implique une sensibilité face à l'ensemble des enfants; une posture de vigilance à l'égard de leur bien-être. Ces attitudes favorisent la détection qui, elle, concentre votre attention sur certains signes particuliers.

Réaliser un suivi de la situation familiale

Il est impératif de continuer à documenter l'évolution de la situation familiale des enfants déjà identifiés comme étant exposés à la violence conjugale à l'aide des Outils de détection de l'exposition à la violence conjugale. Lorsqu'un partenaire spécialisé est impliqué, le suivi n'incombe pas à l'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE.



Sensibilisation à des réalités familiales diverses

Les questions présentées ci-dessous permettent d'apporter un regard plus nuancé sur les observations de l'enfant.

Familles recomposées

Relations familiales et sociales – Capacité à faire preuve de sympathie et de compassion.

Est-ce que l'enfant démontre des comportements qui traduisent sa liberté à aimer tous les membres de sa famille (ex. : l'enfant fait un câlin à la personne qui vient le chercher ou parle librement des activités qu'il réalise)?

Est-ce que l'enfant affirme subir des pressions élevées pour rapporter à un parent ce qui se passe chez l'autre parent?

Le rôle du personnel éducateur ou des responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) n'est pas de déterminer s'il s'agit d'une situation d'exposition à la violence conjugale, de conflit sévère de séparation ou d'aliénation parentale. Son rôle est plutôt d'observer si des enjeux familiaux préoccupants sont présents.

Familles issues de la diversité culturelle

Santé – Bien-être physique

Est-ce que d'autres types d'abus ou de négligence sont vécus?

La punition corporelle peut être utilisée sans réserve au sein du pays d'origine.

Santé – Bien-être physique (suite)

Toutefois, elle ne constitue pas une méthode éducative appropriée et aucune recherche n’a démontré qu’elle pouvait entraîner des impacts positifs. La punition corporelle peut constituer une méthode éducative déraisonnable au sens de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Éducation – Développement cognitif et langagier

Est-ce que les barrières linguistiques entraînent des problèmes de compréhension chez l’enfant face à ce qui est attendu en fonction de son âge dans le milieu de garde? Est-ce que l’enfant démontre des retards significatifs sur le plan du développement des habiletés cognitives?

Développement affectif et comportemental – Habiletés à prendre soin de soi

Est-ce que l’enfant a été exposé à des événements traumatiques (ex. : guerre)?

Identité – Présentation de soi

Est-ce que le tout-petit vit de la discrimination de la part de ses pairs en raison de son origine ethnoculturelle?

Est-ce que ses représentations des hommes et des femmes sont associées à une conception dominant-dominé au sein du pays d’origine?

Relations familiales et sociales

Est-ce que l’enfant a déjà fréquenté un milieu de garde par le passé?

Est-ce que la famille possède des représentations différentes quant à la façon d’être en relation par rapport à celles du pays d’accueil (ex. : évitement du contact visuel)?

3.3 J’OBSERVE – Aide-mémoire

Je porte attention aux signes de la violence conjugale chez les parents (tant chez le parent qui la commet que chez celui qui la subit)



Utiliser l’Aide-mémoire – Les signes de la violence conjugale (Annexe E).

Nous sommes conscients que la fenêtre d’accès aux relations familiales demeure limitée et que les observations sont souvent réduites dans le temps. C’est souvent à travers la perspective de l’enfant que vous apprenez à connaître les parents.



Sensibilisation à des réalités familiales diverses

Familles recomposées

L'élément « a la charge de s'occuper des enfants » ne s'applique pas

Est-ce que des comportements contrôlants sont présents à l'intérieur des relations familiales recomposées?

- Le partenaire demande à son conjoint ou à sa conjointe de choisir entre lui et l'enfant.
- Le partenaire impose sa présence auprès du parent et de son enfant.
- Il ou elle dénigre ou humilie l'enfant de son partenaire.

Familles issues de la diversité culturelle

Face au parent qui subit de la violence conjugale

Que peut-on observer en ce qui a trait à l'isolement du parent?

- À savoir : celui-ci peut se trouver en situation de dépendance face à son partenaire (ex. : freins économiques ou linguistiques, statut social désavantagé, intégration du marché du travail plus tardive).

Que peut-on observer quant à la justification de ce parent envers les comportements violents subis (perception acceptable de la résolution des conflits)?

- À savoir : une plus grande indulgence en regard de la violence conjugale subie est souvent observée chez les mères immigrantes. Les causes sont multifactorielles (ex. : héritage culturel, difficultés reliées au contexte migratoire, précarité socio-économique).
- À savoir : plusieurs mères ne disposent d'aucune connaissance entourant la violence conjugale. Il se peut qu'il n'existe aucune loi ni aucun service en regard de cette problématique dans leur pays d'origine.

Face au parent qui commet la violence conjugale

Comment est interprétée la violence au sein des relations conjugales?

- À savoir : dans certaines cultures, la violence conjugale peut être considérée comme nécessaire afin de préserver l'intégrité de l'homme et celle de sa famille, de même que la hiérarchie patriarcale. L'homme peut être perçu comme tout-puissant et immunisé de toute intervention extérieure (Gill, 2004).

Un changement au sein de ces rôles peut être vécu comme une perte de pouvoir chez ces pères, et ainsi avoir pour effet d'intensifier la violence conjugale perpétrée.

Comment les conflits sont-ils résolus?

- À savoir : certaines personnes immigrantes provenant de sociétés exposées à des formes extrêmes de conflits politiques peuvent envisager la violence comme une façon normale de gérer les conflits (Kim et Zane, 2004).

En lien avec l'environnement

Comment se positionnent l'entourage et la communauté en regard de la violence conjugale?

- À savoir : en exerçant des pressions afin que le parent victime demeure avec son partenaire qui adopte des comportements violents, la famille peut contribuer à la banalisation de la violence conjugale.

Familles LGBTQ+

Face au parent qui subit de la violence conjugale

Porter une attention particulière à l'isolement que peut vivre la famille LGBTQ+ dû aux préjugés sur l'orientation sexuelle et de genre. Certaines familles entretiennent peu ou pas de contacts avec leurs familles d'origine et leur réseau social peut être appauvri.

3.4 J'OBSERVE – Dangerosité

Je prends en compte les facteurs de dangerosité liés au contexte familial



Utiliser la Grille d'appréciation de la dangerosité (Annexe G).

3.4.1 La rupture, un moment charnière

Dans bien des familles, la violence conjugale se poursuit bien au-delà de la rupture.

La séparation représente même un déclencheur d'escalade de la violence et un prédicteur d'homicide, de féminicide ou de filicide (meurtre par un parent de son enfant) (facteur de risque de dangerosité). Au moyen de la séparation, le parent prend la décision de mettre fin à la relation. Il cherche à reprendre le contrôle de sa vie et à offrir un lieu sécuritaire à l'enfant.

Le recours aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale est primordial afin d'assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs enfants.

La séparation constitue une période charnière. Elle entraîne une augmentation des tensions. La violence peut alors se transformer, se multiplier et perdurer.

Le parent auteur de violence conjugale cherche à reprendre le contrôle. Le risque pour la sécurité psychologique et physique peut donc augmenter. Le parent auteur de violence conjugale ne reconnaît pas que son partenaire est un être libre, autonome, égal à lui-même, et en droit de mettre un terme à la relation.

Une guerre peut se déclencher au moyen de diverses procédures judiciaires. L'enfant peut être instrumentalisé et utilisé pour atteindre le parent qui subit la violence conjugale.

D'ailleurs, les parents qui subissent la violence conjugale rapportent une crainte de perdre la garde de leur enfant en se séparant, et que celui-ci se retrouve seul avec son parent auteur de violence conjugale.

Alors que le parent quitte la relation, il se retrouve seul et démuni. Il a subi la violence, et cela a d'importantes conséquences (ex. : impacts marqués sur sa santé mentale et physique). Il doit composer avec un enfant qui, lui aussi, souffre des conséquences de cette situation. Certains individus du réseau social du parent peuvent devenir polarisés dans leur allégeance, créant ainsi une dégradation du tissu relationnel autour de lui. Il peut également subir des attaques à sa réputation de la part de l'autre parent, ayant pour effet de soulever un doute chez l'entourage.

Pendant la relation, le soutien de l'entourage est essentiellement émotionnel. Lors de la rupture, les besoins se diversifient et deviennent plus concrets. Le parent peut avoir besoin d'un soutien matériel, d'un logement pour lui et son enfant, etc. À la suite de la rupture, le parent peut reprendre contact avec certaines personnes qui s'étaient éloignées pendant la relation conjugale ou créer de nouvelles relations. Les risques d'une reprise de la relation conjugale sont plus élevés si le parent ne bénéficie pas du soutien d'un réseau social lors de sa prise d'autonomie.

4. J'INTERVIENS

4.1 J'INTERVIENS – Introduction

4.1.1 Portrait des enfants âgés de 0 à 5 ans exposés à la violence conjugale

- « Le taux élevé et la progression rapide de l'exposition à la violence conjugale observés chez les 0-5 ans sont préoccupants, considérant la grande vulnérabilité des enfants de cet âge et considérant aussi que d'autres études démontrent que les enfants exposés à la violence conjugale sont plus à risque d'être victimes d'abus physique de la part de leurs parents » (Stipanivic et Lacharité, 2020).
- Il ne s'agit pas d'un phénomène rare. Ce phénomène est en constante augmentation depuis plusieurs années.

4.1.2 La vulnérabilité du tout-petit exposé à la violence conjugale

- Le tout-petit est très vulnérable. Il n'est pas en mesure de demander par lui-même les services dont il a besoin. Le moins de trois ans est incapable de nommer la violence vécue. Il s'exprime par des morceaux, des bouts de récits. Il faut toutefois se rappeler qu'au-delà des mots, un tout-petit parle. Beaucoup même. Par des gestes, des comportements, des réactions dans ses relations; par ses goûts et ses champs d'intérêt.
- Il dispose de très peu de moyens pour dénoncer sa propre victimisation. Il est pris dans un secret familial. Ce sont aux adultes qui l'entourent de voir, d'entendre son message et de prendre la parole pour lui. De faire entendre sa voix.

- Une multitude de professionnel(le)s, dont les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial ainsi que les éducatrices et éducateurs en CPE et en garderies, affirment se sentir peu outillés pour intervenir auprès des enfants qui sont exposés à la violence conjugale, pour réaliser les interventions justes et orienter les familles vers des ressources appropriées à leurs besoins.

4.1.3 La perception de l'enfant

Lorsqu'un enfant est questionné de façon générale sur la violence conjugale, celui-ci a plus souvent tendance à indiquer que ses deux parents sont responsables ou, au contraire, qu'aucun d'entre eux n'est responsable. Lorsqu'il est questionné plus directement sur le contexte entourant l'éclatement de la violence, il identifie plus distinctement un parent qui commet la violence conjugale et un parent qui la subit, souvent l'homme envers la femme respectivement. Cette distinction est plus importante lorsqu'elle fait référence à des événements violents de nature plus grave.

Exposé à la violence conjugale, l'enfant tente de comprendre les événements. Il interprète la violence comme une perte de contrôle de la part du parent qui commet les actes (même si nous savons que c'est plutôt une prise de contrôle), de la colère (« C'est plus fort que lui, il devient très en colère, il ne sait plus ce qu'il fait. », « J'ai peur de ma colère à moi après avoir vu ce que la colère de papa peut faire. ») ou des caractéristiques qui leur seraient propres (« Parce que mon papa, il est méchant, il est jaloux. Parce qu'il ne vit pas la joie comme nous. »).

Son interprétation de la violence et sa compréhension de son rôle au sein de la famille influencent l'ampleur des répercussions de l'exposition à la violence conjugale. Par exemple, si l'enfant s'attribue, à tort, la responsabilité du déclenchement de la violence entre ses parents par ses difficultés sociales, il aura tendance à se responsabiliser de la situation. Les impacts de l'exposition à la violence conjugale seront donc amplifiés.

Tous les enfants protègent leurs parents, et ce, même lorsqu'un niveau élevé de la violence règne au sein de leur milieu de vie. Nos interventions doivent être sensibles à ce vécu.

4.2 J'INTERVIENS – Prévention

Ce volet n'est pas délimité dans le temps. Il s'applique auprès de tous les enfants fréquentant le service de garde éducatif à l'enfance. Les interventions proposées s'inscrivent dans la planification standard des activités auprès des tout-petits.

Les services de garde éducatifs à l'enfance sont des lieux privilégiés permettant de modifier les croyances et les attitudes face à la violence. Ils permettent de développer la bienveillance, la tolérance et l'égalité dans les relations.

L'objectif du processus de l'intervention éducative est donc de soutenir, au jour le jour, le développement des enfants, en plus d'assurer leur santé et leur sécurité. Il ne vise pas à corriger des comportements. Ici, le terme *intervention* est employé dans un sens large et non spécialisé (cette mise en garde est tirée de : *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance [2019]*).

4.2.1 J'offre un lieu permettant aux tout-petits de s'exprimer librement, de se développer et d'amoindrir les conséquences de l'exposition à la violence conjugale

4.2.1.1 Favoriser le développement, autour de l'enfant, des facteurs de protection mis de l'avant par la Trousse FÉE

- **Facteurs de protection reliés à la santé de l'enfant**
 - Il s'agit d'un tout-petit qui présente une bonne santé globale.
 - Son poids et sa taille se situent dans les normes.
 - Il n'a pas de maladie chronique. Il reçoit les soins de santé nécessaires.
 - Son alimentation, ses activités (par exemple, les exercices de stimulation), sa motricité fine et globale sont suffisamment établies, ce qui favorise son développement physique.
- **Facteurs de protection reliés à l'éducation de l'enfant**
 - Il s'agit d'un tout-petit à qui un ensemble d'opportunités sont offertes, lui permettant de réaliser des apprentissages variés.
 - Il joue avec les autres, il a accès à des livres, il développe des champs d'intérêt, il participe à des jeux.
 - Ce tout-petit développe des moyens de communication variés.
- **Facteurs de protection reliés au développement affectif et comportemental de l'enfant ainsi qu'à ses habiletés à prendre soin de soi**
 - Il s'agit d'un tout-petit qui développe des relations d'attachement sécurisantes.
 - Il s'adapte au changement et manifeste une gestion des émotions adéquate compte tenu de son âge.

- Il développe son autonomie, tout en étant en mesure de demander de l'aide au besoin.
- Il tolère généralement bien les limites et les règles.
- **Facteurs de protection reliés à l'identité de l'enfant ainsi qu'à sa perception de soi**
 - Il s'agit d'un tout-petit qui a relativement une bonne perception de lui-même.
 - Il possède une certaine connaissance de sa famille et de son histoire personnelle.
 - Il démontre un sentiment d'appartenance envers sa famille, sa culture et ses milieux significatifs, comme son milieu de garde.
 - Il présente une hygiène adéquate et il est vêtu adéquatement, par exemple en tenant compte des saisons.
- **Facteurs de protection reliés aux relations familiales et sociales**
 - Il s'agit d'un tout-petit qui est en mesure d'établir des relations stables et harmonieuses avec ses parents, sa famille, ses éducatrices et éducateurs, ses pairs.
 - Il adopte un rôle adapté à son âge.
 - Il fait preuve d'altruisme et d'habiletés sociales.

4.2.1.2 Favoriser le développement d'une relation d'attachement sécurisante entre l'enfant et l'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE

Les comportements prévisibles, sensibles et réconfortants de l'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE permettent à l'enfant d'établir un lien sécurisant avec cette personne. Ces comportements doivent être manifestés plus souvent et plus longtemps aux enfants exposés à la violence conjugale qu'aux autres enfants

- **Apporter un réconfort à l'enfant**
 - Éviter de laisser pleurer un enfant, ce qui risquerait de lui faire éprouver de l'insécurité. Contrairement à la croyance populaire, répondre aux pleurs de l'enfant ne le rend pas capricieux.
 - Installer une chaise berçante dans l'espace pour les enfants afin de leur offrir une proximité.

- **Renforcer le sentiment de sécurité dans le service de garde éducatif à l'enfance**
 - Établir un horaire et des routines stables tout en demeurant flexible en fonction des besoins du tout-petit et du groupe.
 - Développer différents types de routines. Ex. : de régulation, de connexion, de jeu (Grisé-Bolduc, 2020)
 - Verbaliser les événements à venir lors des transitions.
- **Utiliser des interventions différentielles selon les enjeux d'attachement ciblés**

Il s'agit de brèves recommandations; des formations spécialisées en fonction des interventions spécifiques en attachement permettent d'aller plus loin.

- Profil d'attachement insécurisant-ambivalent : favoriser des interventions qui laissent savoir à l'enfant que son besoin a été entendu et reconnu. L'accompagner vers le retour à l'exploration (ex. : instaurer un jeu avec lui en se retirant ensuite afin de l'encourager à retourner jouer dans son environnement).
- Profil d'attachement insécurisant-évitant : favoriser des interventions qui reconnaissent le besoin de proximité de l'enfant derrière ses comportements d'évitement (ex. : lui proposer du soutien).
- Profil d'attachement désorganisé-contrôlant de type punitif ou attentionné : favoriser l'établissement de rôles clairs, indiquer clairement à l'enfant le rôle de l'éducatrice, de l'éducateur ou du (de la) RSGE et ce qui est attendu de lui, en adoptant un ton chaleureux (ex. : « Je vais m'occuper de [...] », « Tu peux être sûr que je vais m'en occuper. », « Tu peux compter sur moi, et de ton côté je te demande de [...] »).

Distinguer l'empathie attendue d'un enfant (ex. : l'enfant met sa main dans le dos d'un autre afin de tenter de le consoler, et lui propose des solutions) d'un renversement des rôles (ex. : le tout-petit cherche à prendre soin de l'éducatrice, de l'éducateur ou du [de la] RSGE. L'enfant n'est alors pas capable de retourner au jeu même si l'adulte l'invite à le faire.)

4.2.1.3 Favoriser le développement de la régulation émotionnelle chez l'enfant

La régulation émotionnelle, c'est la façon dont l'enfant peut influencer lui-même ce qu'il vit et peut exprimer ses émotions.

- **Empathie**
 - Démontrer de l'empathie pendant une crise (ex. : « *Je sais. Ouf, c'est difficile. Je suis là pour toi.* ») plutôt que chercher une explication aux comportements.
- **Proximité**
 - Augmenter la proximité et l'accompagnement offert à l'enfant par l'éducatrice, de l'éducateur ou du (de la) RSGE.
- **Émotion**
 - Refléter les émotions que vivent les tout-petits, peu importe leur âge. Même si l'enfant n'est pas en âge de comprendre les mots employés, ces reflets entraînent un cadre sécurisant qui favorise l'identification et l'intégration des émotions. Ils permettent également à l'enfant de développer un sentiment de compétence en parlant de ce qu'il vit.

4.2.1.4 Favoriser la perception positive de soi en relation avec les autres

- **Valoriser les forces propres à chaque enfant**
 - Ex. : converser avec un adulte, attendre son tour, anticiper les événements, maintenir son équilibre, conserver son attention lors d'un jeu.
- **Veiller au développement de son estime de soi et au soutien de ses expériences dans ses apprentissages, ses comportements et ses relations aux autres**
 - Ex. : nommer ce que l'enfant a fait de bien, l'encourager à commenter positivement ses propres réalisations.
 - Offrir à l'enfant la possibilité de faire des choix simples dans son quotidien
- **Permettre l'apprentissage de comportements prosociaux**
 - Ex. : partager, coopérer, consoler, aider et se montrer empathique.

4.2.2 Je réalise des interventions éducatives auprès des enfants

4.2.2.1 Favoriser le recours à des activités ludiques touchant la prévention de l'exposition à la violence conjugale

Réaliser les activités proposées ci-dessous engendre des contextes propices à la divulgation de diverses formes de violence au sein de la famille, dont l'exposition à la violence conjugale. Le personnel éducateur et les RSGE peuvent donc facilement basculer du rôle « *J'interviens en mode **prévention*** » à celui de « *J'interviens en mode **préoccupation*** ».



Utiliser *La forêt de Topino* – *On raconte!* (Annexe I)

L'outil **La forêt de Topino — On raconte!** est un conte adapté aux tout-petits qui, plutôt que de mettre directement en scène la violence conjugale, insiste sur le danger relié au fait d'être exposé à ce type de situation. D'autres situations que la violence conjugale entre deux parents peuvent susciter ce sentiment de danger chez l'enfant qui y est exposé, en particulier lorsque cette situation est intense et répétée. Il peut s'agir de violence entre des adultes qui ne sont pas ses parents, de comportements violents de la part d'un parent envers un autre enfant, de violence entre des enfants plus vieux, etc. L'intention derrière le conte vise à explorer des scénarios de protection face à ce type de danger.

- Nous vous proposons de lire le conte (une ou plusieurs fois) à l'ensemble de votre groupe, bien qu'il puisse également être lu de façon individuelle. Vous pouvez aussi le laisser à la disposition des enfants dans votre local, de façon à leur permettre de le consulter librement pendant la journée.
- *La forêt de Topino* raconte l'histoire de trois personnages principaux, Fanette Mouffette, Firmin Lapin et Écureuil Dubreuil, qui entendent des cris au loin et perçoivent des signes qui témoignent d'un climat de danger. Malgré tout, ils réussissent à demander de l'aide et se retrouvent ainsi en sécurité, à l'abri du danger.
- Fanette Mouffette représente le tout-petit qui a peur, fait preuve d'hypervigilance et peut parfois endosser le rôle de sauveur au sein de sa famille.
- Firmin Lapin représente le tout-petit qui est en colère, cherche à s'interposer et se met à risque en jouant le rôle de protecteur dans sa famille. Évidemment, à l'image d'un enfant, Firmin Lapin est petit et ne peut pas affronter le danger seul.
- Écureuil Dubreuil représente le tout-petit qui garde à l'intérieur de lui la tristesse qu'il vit. Quoiqu'un peu loufoque, son comportement qui consiste à accumuler des cailloux à l'intérieur de ses joues marque l'imaginaire des enfants et leur permet de se représenter plus concrètement l'impact que peut avoir le fait d'accumuler des émotions difficiles : ça devient lourd!



Utiliser La forêt de Topino – On en jase! (Annexe H)

L'outil **La forêt de Topino – On en jase!** est la causerie reliée au conte. Il s'accompagne de suggestions d'imitations, de gestes et de mises en pratique des scénarios de protection reliés à des situations de danger, comme l'exposition à la violence conjugale. La causerie peut donc être divisée en plusieurs parties échelonnées sur différentes journées de la semaine, de manière à maintenir l'attention du groupe. Encore une fois, nous vous proposons d'amorcer la causerie avec l'ensemble de votre groupe. Vous pourrez ensuite en reprendre certaines parties de façon individuelle avec les enfants dont la situation vous préoccupe ou vous questionne.



Utiliser La forêt de Topino – On mémorise! (Annexe J)

L'outil **La forêt de Topino – On mémorise!** est un jeu de mémoire qui illustre des scènes importantes du conte en lien avec l'exposition de l'enfant à la violence conjugale. Il contient également un tableau qui révèle la signification de chacune des illustrations. Ces explications servir à alimenter la discussion avec les enfants pendant la causerie.

4.2.2.2 Favoriser le développement de relations égalitaires, peu importe le genre de l'enfant

- Encourager une éducation respectueuse et non sexiste.
- Répartir les tâches et les responsabilités sans égard aux rôles traditionnels (ex. : effectuer une rotation des tâches afin que les filles déplacent elles aussi des objets lourds et que les garçons réalisent aussi des tâches de nettoyage).
- Renforcer positivement les caractéristiques et les comportements habituellement attribués à l'autre sexe (ex. : souligner la capacité des garçons à se concentrer ainsi que la qualité de leur langage, de même que la vigueur des filles).
- Encourager les enfants — autant les garçons que les filles — à exprimer leurs émotions et avoir le même niveau d'attente face à cette expression.



Sensibilisation à des réalités familiales diverses

Familles recomposées

Comment se concrétisent la bienveillance, l'ouverture et la diversité dans mon milieu de vie?

- Mettre à la disposition des enfants et des parents des contenus (ex. : livres, affiches) qui abordent les réalités familiales diverses (séparation familiale, recomposition familiale).
- Éviter les propos qui augmentent le conflit de loyauté (ex. : demander à l'enfant quel endroit il préfère).

Familles issues de la diversité culturelle

Comment se concrétisent la bienveillance, l'ouverture et la diversité dans mon milieu de vie?

En développant une sensibilité face à la diversité observée au sein des différentes communautés culturelles

- Offrir l'accès à des objets, des thèmes, des traditions issues de cultures diverses, dont celles des enfants fréquentant le milieu de garde.
- Aménager les lieux et le matériel en incluant des objets de diverses origines (vêtements, ustensiles, etc.) ainsi que des livres ou des images d'autres cultures.
- Faire jouer de la musique d'autres pays.
- Planifier des activités de groupe pour éveiller la sensibilité à la diversité culturelle.

En favorisant l'intégration du tout-petit dans son milieu de garde

- S'assurer que le personnel éducateur ou les responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) ont été sensibilisés au processus d'intégration des enfants accueillis dans leur groupe, et savent qu'un soutien leur est offert en la matière.
- Aménager une période de transition en acceptant que le parent puisse rester auprès de l'enfant.
- Apprendre à bien prononcer le nom de l'enfant et, si possible, quelques mots dans sa langue maternelle.
- S'assurer que l'enfant connaît la routine pour lui permettre d'anticiper les différentes étapes du déroulement de la journée.
- Amener l'enfant à communiquer, verbalement ou non, en recourant aux gestes et à l'expression corporelle, ainsi qu'aux objets environnants.
- Utiliser des pictogrammes - ou tout autre outil pédagogique tel qu'un imagier - pour permettre à l'enfant d'associer les mots français aux images.

Familles LGBTQ+

Comment se concrétisent la bienveillance, l'ouverture et la diversité dans mon milieu de vie?

- Mettre à la disposition des enfants et des parents des contenus (ex. : livres, affiches) qui abordent les réalités familiales diverses (homoparental ou transparental).
- Planifier des activités pédagogiques qui traduisent la diversité des réalités familiales (ex. : adaptation de la fête des Mères ou des Pères pour la fête des Parents).

4.3 J'INTERVIENS – Préoccupation

J'interviens auprès d'un enfant exposé ou pouvant être exposé à la violence conjugale

Ce rôle fait référence à la compétence «Savoir planifier et organiser des actions éducatives» qui constitue l'une des neuf compétences essentielles du personnel éducateur et des RSGE.

(Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance)

4.3.1 J'effectue des interventions spécifiques auprès de l'enfant qui verbalise des situations d'exposition à la violence conjugale

- L'ensemble des interventions peuvent être appliquées en individuel ou en groupe.
- Le contexte de groupe est un outil important d'intervention.
 - Il est possible de relancer des questions au sein du groupe ou de favoriser l'expression de soutien entre les enfants (ex. : « Est-ce qu'il vous arrive, vous aussi, de [...] », « Comment pourrait-on de reconforter [nom de l'enfant]? Peut-on lui faire un câlin? Lui prêter un toutou spécial pour la journée? »)

Respecter le rythme de l'enfant

Chaque enfant est différent. Certains sont de véritables livres ouverts (évitons alors de l'interrompre) alors que d'autres sont plutôt renfermés. Un enfant peut avoir besoin de temps pour se confier sur différents aspects de sa situation familiale.

- Vous n'avez pas à trouver des preuves et à agir comme un « enquêteur ». Il s'agit d'écouter l'enfant, sans le forcer à parler.

Démontrer son soutien à l'enfant

L'enfant qui se confie compose avec une foule d'émotions et de conséquences qui ne sont pas toujours faciles à gérer.

- Rassurer l'enfant qu'il a pris la bonne décision en choisissant d'en parler.
- Intégrer différents gestes de soutien envers l'enfant.

Croire l'enfant

Dites à l'enfant que vous le croyez. Portez attention au ton de voix que vous employez.

Exemples :

« Merci beaucoup d'en parler avec moi. C'est important ce que tu fais. »

« Je crois ce que tu me dis et je sais que c'est vrai. »

Poser quelques questions ouvertes

Dans le but d'établir un dialogue avec l'enfant, sans toutefois agir comme un « enquêteur » (et encore moins essayer de trouver des preuves). Poser des questions à l'enfant lui permet de s'ouvrir sur ce qu'il garde à l'intérieur de lui.

- Les questions visent, entre autres, à ce que l'enfant décrive des éléments du contexte.
- Utiliser des formulations de type : « Parle-moi de ta famille, de papa, de maman, de [nom de la personne] ».
- Utiliser des questions ouvertes débutant par « qu'est-ce qui », « qu'est-ce » ou « comment » plutôt que par « pourquoi ».

Exemples :

« Qu'est-ce qui se passe dans ton cœur? »

« Qu'est-ce que tu fais pendant la grosse dispute? »

« Comment ça s'est passé lorsque tu es arrivé dans cette maison qui n'est pas à toi? »
(situation d'hébergement)

Normaliser l'expression des émotions et des besoins de l'enfant

Chez les tout-petits, les émotions se manifestent majoritairement par l'entremise de leurs comportements. Le lien entre leurs comportements, leurs besoins et leurs émotions doit être expliqué.

Exemples :

- « C'est normal que tu n'aimes pas que [nom du parent] fasse [nommer la situation]. Tu as besoin d'être en sécurité. »
- « Tu dois vivre une grosse colère. On dirait que c'est ce que tu essaies de dire quand tu [nommer le comportement]. »
- « Je comprends que tu vives de la peur; tu as besoin de te protéger. »
- « Tu as raison d'avoir de la peine; ton corps agit de façon [...]. »

Prendre position contre la violence

Assurer la sécurité

Le positionnement de l'éducatrice, de l'éducateur ou du (de la) RSGE doit absolument être accompagné de l'apprentissage des **scénarios de protection**. Un enfant qui se positionne physiquement ou verbalement pendant un épisode de violence conjugale met sa sécurité physique et psychologique en péril. L'enfant doit apprendre à se protéger.

- L'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE doit informer l'enfant que la violence est inacceptable, et ce, peu importe sa forme. Le positionnement doit porter sur les comportements violents et non sur le parent en soi, faute de quoi le conflit de loyauté peut être accentué.
- Cette prise de position doit permettre à l'enfant de comprendre qu'il n'est pas responsable de la situation de violence conjugale et qu'il ne doit pas s'en blâmer. Les enfants protègent leurs parents malgré ce qu'ils peuvent vivre auprès d'eux. Il faut du temps pour les aider à s'ouvrir et à faire preuve d'empathie à l'endroit de leur propre souffrance qui est parfois bien cachée derrière des réactions comportementales.

Favoriser le recours à des interventions ludiques auprès de l'enfant exposé à la violence conjugale

- Utiliser le matériel ludique (*Annexes H, I, J*) afin de soutenir l'enfant de diverses façons, par exemple en favorisant son identification à un personnage, en lui permettant d'expérimenter un scénario de protection ou en lui favorisant son expression.



Comportements à éviter

- Éviter de faire des promesses impossibles à tenir (ex. : si l'enfant demande de garder secrète la violence conjugale dont il est témoin).
- Éviter d'aborder la situation entre collègues devant les enfants. Un tout-petit en âge de comprendre pourrait répéter des phrases entendues, affectant ainsi sa propre sécurité.
- Éviter de se laisser submerger par ses propres émotions (ex. : en manifestant de la colère à l'endroit du parent auteur de comportements violents). Reconnaître ses propres émotions permet d'aller chercher du soutien.
- Éviter de renforcer le sentiment de culpabilité (ex. : « *Qu'est-ce que tu as bien pu faire pour mettre ton parent dans cet état?* »).
- Éviter de se positionner en recommandant une rupture de la relation entre ses parents (ex. : « *Maman devrait s'en aller.* »).

Comportements à éviter (suite)

- Éviter de porter des jugements (ex. : « *Tes parents ne sont pas tellement gentils.* »).
- Éviter de justifier les gestes de violence (ex. : « *Ton parent, il ne l'a pas facile ces temps-ci.* »).

5. JE CONSTRUIS DES ALLIANCES

5.1 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Introduction

Je construis des alliances face au développement et à la sécurité physique et psychologique de l'enfant.

Les enfants âgés de 0 à 5 ans sont extrêmement vulnérables. Ils ont besoin que vous créiez des ponts avec leurs parents.

Ce rôle fait référence à la compétence « Savoir entretenir des partenariats et collaborer » qui est l'une des neuf compétences essentielles du personnel éducateur et des RSGE.

Objectifs

- Construire des liens autour de l'enfant afin de placer ses besoins au centre des préoccupations.
- Favoriser la sécurité de l'enfant.

Éléments à considérer lors des rencontres avec les parents

- Utiliser les faits observés afin d'étayer la discussion auprès des parents.
- Les rencontres peuvent être réalisées en collaboration avec un membre de l'équipe du service de garde éducatif à l'enfance ou du bureau coordonnateur.

5.2 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Parents

5.2.1 Je rencontre les parents afin d'établir un dialogue centré sur les besoins de développement de leur enfant

Assurer la sécurité

Ne jamais discuter de vos doutes de violence conjugale en présence des deux parents.
La sécurité du parent qui subit la violence conjugale ainsi que celle de l'enfant pourrait être menacée.

Éviter d'être instrumentalisé(e) par l'auteur de la violence conjugale contre l'enfant et le parent qui la subit. Il est important de se centrer sur les besoins de l'enfant et sur vos observations.

Ce parent pourrait tenter d'influencer votre perception, de mentir, de provoquer des conflits ou de recourir à la manipulation, ce qui isolerait davantage le parent qui subit la violence conjugale ainsi que l'enfant. Éviter de recommander une rupture de la relation.

Cette rencontre peut faire apparaître d'autres indicateurs de violence conjugale et rendre plus visibles les signes déjà présents.

L'importance de créer un lien avec les deux parents dès le départ, soit lors de l'inscription de l'enfant, permet de mieux les connaître et de mieux percevoir les changements dans leurs comportements en cours de route.

Les signes précédemment observés chez l'enfant et les parents peuvent être :

- **Infirmés par cette rencontre**
 - D'autres éléments semblent expliquer les observations.
 - Maintenir la vigilance.
- **Maintenus, sans élément nouveau**
 - Prévoir une rencontre supplémentaire avec le ou les parents au sujet des besoins de développement.
 - Poursuivre l'observation de la situation familiale à l'aide des outils de la trousse FÉE.
- **Confirmés**
 - Apprécier la dangerosité.
 - Réaliser un suivi des conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale et des signes de la violence conjugale chez les parents.

Manifester une préoccupation à l'égard du bien-être de l'enfant afin de tisser des liens de confiance avec chacun des parents

Utiliser les ressources de votre service de garde éducatif à l'enfance afin d'aborder les préoccupations et les forces de l'enfant (ex. : portrait éducatif, PAPFC-Cadre d'analyse écosystémique, Carrick, grille de développement).

Si le parent auteur de violence conjugale s'adresse au service de garde éducatif à l'enfance en évoquant la violence conjugale, garder en tête les éléments suivants :

- La protection de l'enfant exposé à la violence conjugale et du parent qui la subit est toujours à prioriser. Demeurez vigilant(e) à ne pas transmettre d'informations à propos du parent qui subit la violence conjugale.
- La motivation première des parents auteurs de violence conjugale est souvent le désir de s'améliorer pour leur enfant.

- Se centrer sur les besoins des tout-petits permet souvent de diminuer la tension. Sensibiliser le parent aux impacts de l'exposition à la violence conjugale chez son enfant.
- Diriger le parent vers des ressources, dont les organismes spécialisés pour les auteurs de comportements violents. Le référencement est important dans la lutte contre la violence conjugale.

Ressources disponibles

- Le personnel éducateur et les RSGE doivent s'en remettre aux ordonnances du tribunal en matière de contacts parent-enfant. En cas de doute majeur sur la sécurité d'un enfant ou du non-respect d'une ordonnance, le service de garde éducatif à l'enfance doit contacter les services d'urgence et faire un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

5.2.2 Je rencontre le parent victime ou potentiellement victime de violence conjugale

Cette démarche est primordiale et peut permettre une prise de conscience chez le parent.

Assurer la sécurité

Éviter de remettre aux parents des documents liés à la Trousse FÉE.

Appliquer les attitudes et comportements appropriés auprès d'un parent

Repères clés des attitudes et comportements appropriés dans la communication avec un parent qui subit de la violence conjugale.

En construisant des cercles de bienveillance autour du parent qui subit de la violence conjugale, vous favorisez la sécurité physique et psychologique du tout-petit.

- **Identifier et comprendre les résistances du parent**

- Le parent peut présenter des réactions qui semblent incompréhensibles pour l'éducatrice ou l'éducateur qui veut l'aider. Ces résistances peuvent concerner quiconque veut s'immiscer dans son intimité.
- L'identification de certaines de ces réactions comme des stratégies de protection ou d'adaptation vis-à-vis de la violence permet de demeurer empathique à l'endroit du parent.

L'exploration des résistances doit se faire selon les situations de vulnérabilité de chacune des familles.

A. Colère et agressivité

- Se confier sur son vécu peut être une source de menace et de peur. Le parent peut tenter de garder secrète la violence conjugale qu'il subit. Il est possible qu'il exprime ses craintes par des comportements agressifs.
- « *Ce n'est pas de tes affaires. De quoi tu te mêles?* »

B. Culpabilité

- Puisque le parent se sent responsable de la violence conjugale que son enfant et lui subissent, il peut se replier davantage sur lui-même et s'isoler lorsqu'il est invité à parler de sa situation.

C. Honte

- La *honte*, c'est avoir envie d'entrer six pieds sous terre. C'est un sentiment pénible d'humiliation et d'infériorité face à autrui.
- « *Je me sens honteuse d'avoir été si naïve.* »
- « *Il arrive parfois qu'on se sente honteuse d'avoir vécu des comportements violents dans une relation conjugale, mais sachez que ce n'est pas votre faute.* »

D. Négation

- Le parent pourrait ne pas reconnaître les comportements violents de son partenaire. Il n'est pas conscient qu'il subit de la violence conjugale. La reconnaissance de la violence conjugale fait partie du processus d'aide. Le parent peut ressentir qu'il n'a pas de valeur et ainsi se protéger en montrant une bonne image de lui-même. Il peut modifier certains événements, les banaliser ou les nier.

E. Évitement

- Le parent n'est pas prêt à faire les prises de conscience inhérentes à sa situation. Il préfère ainsi éviter d'en parler plutôt que d'avoir à se remettre en question.

F. Espoir

- Le parent éprouve de l'espoir à l'idée que la situation peut changer, que les comportements violents cessent et que la relation redevienne ce qu'elle a déjà été. L'aspect bien particulier de la violence conjugale, c'est qu'elle survient à l'intérieur d'une relation affective et intime.
- « *C'est normal d'avoir cru en la bonne volonté de ton partenaire et d'avoir espéré que les choses s'améliorent.* »

- **Croire le parent**

- Lorsque le parent se confie, cela signifie qu'il a confiance en vous. Il est donc important de croire ce qu'il raconte. Le parent qui subit de la violence conjugale ressent de la honte et de la culpabilité.
- « Je vous crois. »
- « Vous faites preuve d'un courage important en discutant de votre famille. »
- « Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez en vous ouvrant sur ce que vous vivez. »
- « Je ne crois pas que vous soyez folle. »
- Évitez les paroles qui sèment le doute quant aux propos du parent. Il est important de croire la personne qui se confie.
- « Voyons, ça ne se peut pas! »
- « Êtes-vous certain de ce qu'il a dit? »
- Il peut exister une forte distorsion entre les attitudes et les comportements manifestés par une personne en public — comme une attitude sympathique de la part de l'auteur de violence conjugale — et ceux adoptés dans la sphère privée. La violence conjugale constitue une prise de contrôle sur son partenaire. Il n'est donc pas rare qu'elle soit commise uniquement dans la sphère privée.

- **Laisser au parent la liberté de choisir et d'agir**

- Il est important d'aider le parent à se faire sa propre idée de la situation. Vous devez éviter d'imposer votre perception de la situation.
- Le parent qui subit de la violence conjugale se fait imposer une vision de la situation par son partenaire. Souvent, il intègre cette vision. Il est ardu de voir la violence pour ce qu'elle est.
- Le parent doit tirer les conclusions par lui-même, et son rythme de cheminement doit être accepté.
- « Il y a des ressources qui peuvent vous aider, mais c'est à vous de décider. »
- « Je suis inquiète pour vous, mais je comprends si vous ne voulez pas porter plainte maintenant. »
- Il est important de concevoir les ruptures comme faisant partie d'un processus. Il s'agit d'occasions pour le parent de se projeter dans un avenir différent. Chaque rupture coupe un fil de la toile d'araignée.

- **Normaliser le vécu émotif du parent**

- Cette attitude permet de démontrer de l'empathie envers le parent. Votre capacité à reconnaître et à comprendre ce que le parent ressent est essentielle, tout au long de l'intervention. Jumelée au respect, l'empathie permet de maintenir un lien de confiance avec le parent.
- « Je suis désolée que vous viviez cela. »

- « Vous avez raison d’être triste ou en colère. »
 - « Je suis certaine que tu as des bonnes raisons d’éprouver [un malaise, de la peur, de la peine, etc.] face à la situation. »
 - « Vos réactions émotives sont normales et légitimes. »
 - « Il est normal de ressentir de la honte ou de la peur. Je vous rassure, c’est ce que vivent la plupart des parents qui subissent de la violence conjugale. »
 - Vous pouvez également normaliser l’ambivalence du parent face à sa relation conjugale. « J’imagine bien comment vous pouvez percevoir votre partenaire comme étant, par moments, doux et généreux et, à d’autres moments, méchant et violent. »
- **Pratiquer l’écoute active**
 - Cette attitude permet au parent de se sentir compris et non jugé. Vous amenez ainsi le parent à se sentir digne de respect. Pour ce faire, il peut être utile d’adopter plusieurs attitudes non verbales : regarder le parent, s’approcher de lui (par exemple, éviter de lui parler en étant loin de lui dans le local), hocher la tête lorsqu’il parle.

Par exemple, vous pourriez choisir de reprendre les mots utilisés par le parent lui-même. Il est important d’adapter votre langage afin que vos mots soient le plus près possible de la réalité du parent.

« Vous avez bien fait de m’en parler. Je suis là pour vous écouter et vous aider. »
 - **Prendre position contre la violence et soutenir la reconnaissance de la problématique de la violence**

Votre positionnement face aux comportements violents doit être clair et sans équivoque.

Il est possible de ressentir de la pitié ou de la compassion envers le parent.

Récit d’une éducatrice : *« Tu sais, la pauvre maman, elle est jeune. On l’a rencontrée tellement souvent. On a tenté de remédier à ça, pis de lui donner des chances. Mais, à un moment donné, on n’a pas eu le choix de signaler. »*

Comme cette situation peut entraîner des conséquences sur la sécurité et le développement de l’enfant, il demeure important d’éviter de justifier ou de banaliser le comportement du parent qui subit la violence. Bien que l’auteur de la violence soit aussi responsable d’assurer la sécurité de son enfant, il n’en demeure pas moins que c’est le plus souvent au parent qui la subit de prendre des mesures assurant la protection de l’enfant.

Il faut éviter que ces émotions vous amènent à justifier le comportement du parent.

- « *Peu importe la situation, ton partenaire n'aurait pas dû agir ainsi envers toi.* »
- « *Tes réactions sont normales, c'est ce que tu subis qui ne l'est pas.* »
- « *Il n'y a aucune bonne raison de faire preuve de violence. Les comportements violents sont toujours répréhensibles, même lorsqu'ils sont posés par une personne qu'on aime.* »
- « *Toutes les formes de violence sont inacceptables, autant la violence psychologique que la violence physique.* »

- **Comprendre et explorer les peurs du parent**

Le parent peut entretenir des peurs de toutes sortes. Il peut craindre les menaces proférées par le partenaire, les représailles, les impacts pour sa famille, que la violence s'amplifie, que le partenaire attaque sa réputation, d'être victime de jugement de la part de son entourage ou de rejet par la communauté.

- « *C'est épuisant, physiquement et mentalement, de vivre un tel stress.* »
- « *Je vous comprends d'avoir peur.* »
- « *Vos peurs sont légitimes et sont des indicateurs réels que vous subissez de la violence.* »

- **Soutenir le parent**

Éviter l'isolement du parent, c'est améliorer sa sécurité et celle de son enfant. Lorsque vous constatez des signes de violence conjugale, mais que le parent qui la subit nie ou refuse de s'ouvrir ou de poser des actions afin de protéger son enfant ou lui-même, il est important de demeurer présent(e) en lui offrant ou en réitérant votre soutien. De cette façon, vous faites savoir au parent qu'il peut obtenir du soutien en cas de besoin. Lors d'un prochain épisode de violence, le parent se rappellera qu'il lui est possible de recevoir votre aide. Il se sentira moins seul et plus fort en vue de se mobiliser.

Il est également possible d'inviter le parent à se confier à des personnes qui peuvent l'écouter et le soutenir.

« Vous n'êtes pas la seule à vivre ce genre de situation. C'est normal de ne pas se sentir bien par rapport à cela. »

- **Poser des questions ouvertes**

Nous éprouvons souvent des craintes ou un malaise face au fait de nous immiscer dans une partie de la vie du parent qui ne nous concerne pas. Nous avons peur d’être malhabiles, de brusquer le parent ou de l’offusquer. Ces craintes sont normales et légitimes.

Toutefois, elles ne doivent pas être un frein à l’intervention. C’est en posant des questions que vous permettrez au parent de s’ouvrir sur son vécu. Utiliser des questions ouvertes commençant par « qu’est-ce qui [...]? » ou « qu’est-ce [...]? » plutôt que « pourquoi? ». Utiliser des formulations de type « parle-moi de [ta famille, etc.] ». Questionner le parent seul afin qu’il puisse s’exprimer en toute liberté. Explorer les sentiments du parent envers l’auteur de la violence.

Les parents qui ont subi de la violence conjugale nomment clairement qu’ils auraient souhaité qu’on leur pose des questions sur leur relation; s’ils étaient contrôlé(e)s, frappé(e)s, rabaissé(e)s, humilié(e)s, etc. Le fait d’aborder directement et clairement les situations de violence conjugale les aurait incités à se poser des questions sur leur relation, à la remettre en question, à aller chercher du soutien ou à quitter la relation.

- **Aborder avec le parent les préoccupations au sujet de l’enfant**

Ces interventions peuvent permettre de sensibiliser le parent qui subit la violence conjugale aux conséquences de celle-ci sur le développement de son enfant. Utiliser l’outil de détection afin de soutenir le dialogue entourant les impacts observés chez l’enfant. Utiliser d’autres repères de la Trousse FÉE (ex. : types et cycle de la violence conjugale, formes d’exposition à la violence conjugale).

Aider le parent qui subit la violence conjugale à assurer sa sécurité physique et psychologique ainsi que celle de son enfant. Utiliser l’*Aide-mémoire des signes de la violence conjugale (Annexe E)* et la *Grille d’appréciation de la dangerosité (Annexe G)*.

Au besoin, verbaliser vos inquiétudes au parent victime de violence conjugale. À savoir : il ne faut pas avoir peur de poser des questions précises sur le contexte entourant la violence conjugale.

Exemples :

- « Est-ce que vous vivez de la peur dans votre relation actuellement? »
- « Est-ce que vous vous sentez contraint(e) d’agir d’une certaine façon dans votre relation? »
- « Est-ce que vous avez peur des représailles? »

- **Tenir compte des spécificités des hommes qui subissent de la violence conjugale**

Les pères qui subissent de la violence conjugale sont plus difficiles à identifier, car ils gardent davantage le silence, vont rarement consulter et sont portés à banaliser les conséquences de la violence subie. Ils se heurtent aussi à des préjugés sexistes et à des services qu'ils tendent à percevoir comme inadaptés à leur réalité.

Les attitudes à adopter lors de l'intervention auprès de ceux-ci doivent tenir compte :

- du sentiment de culpabilité, d'échec et d'humiliation;
- de la crainte d'être ridiculisés par leur entourage et les services;
- de la peur d'être soupçonnés à tort d'être les auteurs de la violence;
- du refus d'être identifiés comme des « victimes »; la société représentant encore les hommes comme forts et devant cacher leurs vulnérabilités;
- du sentiment de solitude et d'isolement.



Attitudes à éviter

Face à un parent qui subit de la violence dans son couple, plusieurs attitudes répandues sont à éviter, car elles sont nuisibles et peuvent faire augmenter la pression ressentie par ce parent.

- Éviter de porter des jugements : « Vous êtes bien patiente. », « Moi, à votre place, [...] »
- Éviter de minimiser, ridiculiser, cautionner ou banaliser la violence vécue par l'enfant et le parent, peu importe le type de violence et les circonstances : « Laisse-le faire. ». L'auteur est responsable de ses comportements violents.
- Éviter de les inciter à comprendre les gestes de violence : « C'est vrai qu'il en a bavé dans son enfance et il ne peut pas faire autrement que de reproduire ça avec vous. »
- Éviter de les encourager à demeurer avec le partenaire violent : « Pensez-y à deux fois avant de le quitter, c'est difficile et compliqué, une séparation. »
- Éviter de décider les choses à sa place : « Je vous emmène dans une maison d'hébergement. »
- Éviter de vous positionner en recommandant une rupture de la relation : « Vous devriez vraiment le quitter, ça n'a aucun bon sens. »

Le parent ne doit pas sentir de pression quant au fait de quitter son partenaire. Le risque d'un passage à l'acte violent est accentué lors de la rupture, particulièrement lorsqu'une mère quitte son conjoint auteur de violence conjugale. Il est fortement conseillé que le parent consulte des ressources d'aide (SOS violence conjugale, maison d'hébergement, centres de santé et de services sociaux) afin de préparer son départ, par exemple à l'aide d'un scénario de protection.

- Éviter de renforcer le sentiment de culpabilité : « Qu'est-ce que vous avez pu faire pour le mettre dans cet état? ».
- Éviter de faire des promesses impossibles à tenir. Vous avez l'obligation de faire un signalement si vous avez des doutes quant à la sécurité ou au développement de l'enfant, et ce, même si le parent vous demande de garder le secret. Le parent doit poser des gestes qui protègent son enfant.
- Éviter de vous laisser submerger par vos propres émotions, par exemple en manifestant de la colère à l'endroit de l'auteur de comportements violents. Vous devez démontrer un positionnement ferme face aux comportements violents, mais sans être envahi(e)s par vos propres émotions.
- Éviter d'aborder la violence conjugale devant le parent auteur ou de faire parvenir de l'information, de quelque façon que ce soit, concernant la violence conjugale sans en avoir reçu la demande.
- Éviter d'être instrumentalisé(e)s contre l'enfant et le parent qui subit la violence conjugale par celui qui en est l'auteur. Ce parent pourrait tenter d'influencer votre perception, de mentir, de provoquer des conflits ou d'avoir recours à la manipulation, ce qui aurait pour conséquence d'isoler davantage le parent qui subit la violence conjugale ainsi que son enfant. Il est important de demeurer centré sur les besoins de l'enfant et sur vos observations.
- Éviter de recommander le recours à la thérapie conjugale et familiale.

En complément :

Le contexte particulier de la violence conjugale : la relation intime

L'aspect bien particulier de la violence conjugale est qu'elle survient à l'intérieur d'une relation affective et intime.

Être dans la relation, c'est différent que d'être à l'extérieur de celle-ci.

Être à l'extérieur, c'est voir les comportements violents et les impacts d'une façon qui est bien différente de celle des membres de la famille qui évoluent ensemble dans ces relations.

Le parent victime de violence perçoit que sa relation conjugale est sécurisante ou qu'elle peut l'être. Il s'agit d'un moteur important pour une telle relation. Au départ, le parent a décelé les aspects positifs et des avantages de cette relation. C'est ce qui l'amène à poursuivre la relation lors de la lune de miel. Le parent perçoit qu'il subira des pertes importantes en quittant cette relation.

Le parent a déjà connu son partenaire sous un jour meilleur. Cela nourrit son espoir tout au long de la relation et contribue au maintien de celle-ci. Ce lien peut alimenter la violence, lorsque le parent auteur de comportements violents évoque qu'il est en droit de s'imposer et de contrôler son partenaire et son enfant.

Qu'est-ce que je gagne en demeurant dans cette relation? Que vais-je perdre si je me sépare?

Les stéréotypes : à l'inverse de l'égalité

« L'égalité désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. *Égalité* ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. » (Gouvernement du Québec/SCF, 2021).

La violence conjugale se situe à l'opposé de l'égalité. Elle constitue une prise de contrôle d'une personne sur une autre. Les stéréotypes basés sur le genre contribuent à la violence conjugale. Il est possible de reconnaître les stéréotypes par certaines formulations traduisant la totalisation d'un genre. Par exemple : « Les filles sont [...] », « Les garçons veulent [...] », « Les femmes vont [...] », « Les hommes ne font pas [...] ».

« Les stéréotypes imposent des limites à la personne qu'ils visent, l'enferment dans un rôle qui ne lui convient pas nécessairement et l'empêchent d'être qui elle est réellement. » (Gouvernement du Québec). Les stéréotypes sexuels font en sorte que les hommes et les femmes sont associés à des univers distincts. Le rôle des services de garde éducatifs à l'enfance en matière d'égalité entre tous les enfants, et ce, peu importe leur genre, se révèle crucial afin de s'attaquer aux stéréotypes qui contribuent au maintien de la violence conjugale.

Il est facile d'affirmer que nous combattons les stéréotypes de genre, mais à quel niveau se situe notre engagement au quotidien?

Peu importe le genre...

- Est-ce que vos attentes sont les mêmes quant à l'expression des sentiments ou à l'empathie?
- Est-ce que vous encouragez tous les enfants à apprendre à prendre soin des plus petits?
- Est-ce que vous et votre partenaire vous occupez conjointement des responsabilités familiales (ex. : gérer l'agenda familial, cuisiner, faire les devoirs, etc.)?
- Est-ce que vous accueillez de la même façon tous les enfants (ex. : câlins, d'une manière énergique et dynamique, etc.)?
- Est-ce que les mêmes tâches sont attribuées à chacun des enfants?

5.3 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – Ressources

5.3.1 J'oriente le ou les parents vers les services spécialisés disponibles

A. Assurer la sécurité

Éviter de recommander le recours à la médiation ainsi qu'à la thérapie conjugale et familiale. Favoriser plutôt les formulations du type : « Il existe des ressources qui peuvent t'épauler à travers tout ça. »

B. Interpeller une ressource spécialisée en violence conjugale

En cas d'urgence, contacter les services policiers.

C. Accompagner le parent qui subit la violence conjugale

- Assurer un suivi des références fournies au parent (ex. : « est-ce que tu as pu trouver un moment pour contacter les services dont nous avons discuté? »).
- Au besoin, offrir un soutien afin de contacter la ressource avec le parent (ex. : maison d'hébergement).
- Le défi est de maintenir une continuité de l'accompagnement.

Plusieurs familles au sein desquelles il y a présence de violence conjugale disposent déjà de plans d'intervention ainsi que de services pour d'autres types de problématiques (ex. : trouble de comportement chez l'enfant, problèmes d'apprentissage, difficultés socio-économiques). Le lien entre la violence conjugale et ces difficultés n'est pas toujours pris en compte.

D. Dresser la liste des ressources locales

- Réaliser une **liste de ressources** dans votre région qui couvre les services offerts aux parents qui subissent et qui commettent la violence conjugale, les services destinés aux enfants, le soutien aux rôles parentaux ainsi que les services en lien avec les réalités familiales diverses.
- Créer des partenariats avec des ressources spécialisées en violence conjugale.
 - Ces ressources effectuent des suivis sans que le parent ait besoin d'y être hébergé.
 - Ces ressources offrent du soutien professionnel destiné au personnel éducateur ou aux RSGE.
 - Ces ressources peuvent réaliser des interventions auprès des enfants.
- Mettre de l'avant les liens développés avec les organismes, facilitant ainsi la création d'un lien de confiance avec le parent.
- Cette liste est à réaliser par la direction du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) ou par le BC.
- Afficher cette liste dans le SGEE.

E. Travailler en concertation avec les partenaires

Lors d'un travail de collaboration intersectorielle, votre participation est primordiale. Votre rôle demeure le même : transmettre vos observations directes et mettre de l'avant les besoins de l'enfant.

Même s'il appartient aux services spécialisés d'intervenir plus spécifiquement face à la violence conjugale et aux conséquences de celle-ci, la sécurité, le bien-être et le développement optimal de l'enfant sont des responsabilités qui doivent être partagées entre les différents partenaires impliqués. Visez une compréhension commune : adoptez une lecture commune des besoins de l'enfant et de sa famille, des risques auxquels ils sont confrontés et des formes de protection dont ils peuvent bénéficier (initiative AIDES).

Travaillez conjointement afin que les différents partenaires (parents, intervenant[e]s et organisations) précisent leur contribution et définissent leurs responsabilités respectives en lien avec les actions à mener auprès de l'enfant et de sa famille (initiative AIDES). Les parents doivent donner leur accord afin de vous permettre de partager ou d'échanger de l'information avec un partenaire. Toutefois, il est toujours possible de recevoir de l'information d'un tiers sans avoir obtenu le consentement des parents. Dans un tel cas, vous ne pourrez toutefois pas transmettre vos renseignements.

5.4 JE CONSTRUIS DES ALLIANCES – DPJ

Je contacte le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) lorsque les signes indiquent que la sécurité et le développement de l'enfant semblent être compromis



Consulter le Protocole de signalement (Annexe K) pour connaître les détails de cette démarche.



*Si la situation nécessite une **intervention immédiate**, contacter le service d'urgence **9-1-1**.*

Le ministère de la Famille ne recommande pas d'informer le parent que l'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE a fait un signalement. Le DPJ assure la confidentialité du signalement. Toutefois, il n'a aucun contrôle sur les conditions dans lesquelles une personne fait le signalement et les doutes du parent quant à l'identité de la personne signalante.

Les obligations du personnel éducateur quant au signalement

La protection de la jeunesse ne peut constituer, à elle seule, un cercle de bienveillance autour de l'enfant. Les enjeux liés à la protection de la jeunesse sont multiples (perception négative, surcharge des intervenantes et intervenants, traumatismes des parents ayant déjà reçu des services dans leur propre enfance, peur et incompréhension de la loi par les familles ethnoculturelles, impossibilité d'accéder à une sécurisation culturelle pour les peuples des Premières Nations, inuits et métis, etc.).

« Pour trop de familles en situation de vulnérabilité, le signalement à la DPJ est la porte d'entrée vers les services » (CSDEPJ, 2021). Il est démontré que la prévention en lien avec les diverses problématiques touchant les enfants, les relations entre ceux-ci et leurs parents, les réalités familiales contemporaines et la violence conjugale se révèle plus efficace que l'intervention en contexte d'autorité de la part des services de protection de l'enfance. En contrepartie, dans certains cas, le recours à la protection de la jeunesse peut être absolument nécessaire afin de protéger un enfant.

Les éducatrices et les éducateurs en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE), les responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) ainsi que le Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC) et son personnel ont l'obligation de signaler une situation pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant, peu importe de quelle forme de maltraitance il s'agit : exposition à la violence conjugale, abus physique, négligence, abus sexuel, etc.

« Tout professionnel qui, par la nature même de sa profession, prodigue des soins ou toute autre forme d'assistance à des enfants et qui, dans l'exercice de sa profession, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis au sens de l'article 38 ou au sens de l'article 38.1, est tenu de signaler sans délai la situation au directeur; la même obligation incombe à tout employé d'un établissement, à tout enseignant, à toute personne œuvrant dans un milieu de garde ou à tout policier qui, dans l'exercice de ses fonctions, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis au sens de ces dispositions. » (*Loi sur la protection de la jeunesse* [LPJ], art. 39).

En des termes plus clairs, si un enfant vous verbalise avoir été frappé par son parent ou avoir vu un de ses parents frapper l'autre, si vous constatez un bleu inhabituel sur la peau de l'enfant, ou si vous êtes témoin d'un abus physique, vous devez le signaler, et ce, même si le parent vous dit qu'il consulte et/ou que vous jugez qu'il met en place les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. C'est au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) d'évaluer si ces moyens sont adéquats.

La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)

Il s'agit de la loi qui s'applique aux enfants (et aux adolescents) qui vivent des situations qui compromettent ou peuvent compromettre leur sécurité ou leur développement. Il s'agit d'une loi d'exception.

« La LPJ reconnaît l'exposition à la violence conjugale et familiale comme une forme de mauvais traitements psychologiques pouvant compromettre la sécurité ou le développement des enfants. Tout professionnel qui prodigue des soins ou toute autre forme d'assistance à un enfant est tenu de signaler au DPJ la situation d'un enfant exposé à de la violence conjugale ou familiale. En cas de doute sur la présence d'une telle situation, le professionnel doit consulter le DPJ. » (Gouvernement du Québec/MSSS, 2022).

Le signalement

Le DPJ (ou plutôt les intervenantes et intervenants qui représentent le directeur ou la directrice) peut intervenir pour assurer la protection d'un enfant uniquement si la situation de celui-ci lui est signalée. Sans un signalement, elle n'a tout simplement pas la légitimité d'agir.

1. Quand dois-je réaliser un signalement?

Pour effectuer un signalement au DPJ, il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude absolue qu'un enfant se trouve en besoin de protection. Lorsque vos propres observations ou les propos et confidences de l'enfant vous donnent des motifs raisonnables de croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis, vous devez signaler la situation au DPJ sans délai, selon les obligations de la LPJ.

Les signalements peuvent être effectués 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

2. En cas de doute, appelez!

Il peut arriver que vous ayez des inquiétudes pour un enfant, mais que vous ne soyez pas certain de devoir ou non faire un signalement. Dans un tel cas, vous pouvez communiquer avec le DPJ qui pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre.

Si vous avez fait un signalement, mais que d'autres événements se produisent, que la situation perdure ou, pire, qu'elle se détériore, vous devez faire un deuxième signalement.

3. Les critères d'évaluation du signalement

Vous n'avez pas à vous préoccuper de ces critères lors d'un signalement. Nous les indiquons en guise de référence afin de vous permettre de mieux comprendre les raisons qui sous-tendent la décision de retenir ou non un signalement.

La LPJ prévoit que « [p]our l'application de l'article 38.2, toute décision visant un signalement pour une situation d'exposition à la violence conjugale doit notamment prendre en considération les facteurs suivants :

- les conséquences de l'exposition à cette violence sur l'enfant;
- la reconnaissance de ces conséquences sur l'enfant par l'auteur de cette violence et les moyens pris par ce dernier pour prévenir d'autres situations d'exposition à la violence, le cas échéant;
- les actions prises par le parent qui n'est pas l'auteur de cette violence pour protéger l'enfant de l'exposition à cette violence ainsi que les entraves à ces actions posées par l'auteur de cette violence, le cas échéant;
- la capacité des ressources du milieu à soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités;
- l'ordonnance, la condition ou la mesure, de nature civile ou criminelle, concernant la sécurité ou le développement de l'enfant. » (Gouvernement du Québec/MSSS, 2022).

4. La confidentialité

L'identité de la personne signalante est-elle confidentielle?

La LPJ protège l'action de signaler. Nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler l'identité de la personne qui a fait un signalement (LPJ, art. 44). La personne qui choisit de s'identifier peut être assurée que son identité ne sera pas dévoilée sans son consentement.

Néanmoins, un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) est un milieu de proximité. La confidentialité que la LPJ assure n'empêche pas un parent de déduire que c'est vous qui avez signalé.

Il est possible de réaliser un signalement en équipe. Une personne devient porteuse des éléments observés dans le SGEE et l'ensemble des personnes impliquées dans le cadre de leurs fonctions peuvent ainsi rapporter les informations pertinentes qui visent à assurer la protection d'un enfant (LPJ, art. 40).

Puis-je être poursuivi en justice pour avoir fait un signalement?

La LPJ assure qu'aucune poursuite en justice ne peut être intentée contre une personne qui a fourni de bonne foi des renseignements lors d'un signalement (LPJ, art. 43).

5. L'intérêt de l'enfant avant tout

La *Loi sur la protection de la jeunesse* s'applique à tous les enfants résidant au Québec. Aucune considération, qu'elle soit d'ordre idéologique ou autre, incluant celle qui serait basée sur une conception de l'honneur, ne peut justifier que la sécurité ou le développement d'un enfant puissent être compromis. Par exemple, des parents ne peuvent évoquer que la violence conjugale dont les enfants sont témoins est justifiée par des croyances religieuses.

Toutefois, l'ensemble des intervenantes et intervenants s'entendent sur l'importance de favoriser une approche interculturelle fondée sur l'écoute, le respect des valeurs, de la culture et des différences des personnes (CSDEPJ, 2021).

6. RÉALITÉS FAMILIALES DIVERSES

6.1 Familles LGBTQ+

Ces informations permettent de considérer les principaux facteurs de vulnérabilité et l'exposition à la violence conjugale de l'enfant dont les parents font partie de la communauté LGBTQ+.

- **L'orientation sexuelle** réfère à l'attraction — tant émotionnelle, affective que physique — qu'une personne éprouve pour les personnes de l'un ou des deux sexes; elle s'applique aux orientations homosexuelles (lesbiennes, gais), bisexuelles et hétérosexuelles.

- **L'identité de genre** est une notion qui fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue, qu'elle corresponde ou non au sexe à la naissance. Il s'agit du sentiment d'être une femme, un homme, les deux, ni l'un ni l'autre, ou d'être à un point dans le continuum des genres. Une personne est définie comme **transgenre** lorsque son identité de genre ne correspond pas au sexe biologique assigné à la naissance.
- **L'homoparentalité** évoque toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte s'auto-identifiant comme homosexuel est le parent d'au moins un enfant.
- La **transparentalité** évoque toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte est transgenre. « Une personne trans peut devenir parent avant ou après avoir entamé un processus de transition. Les familles transparentales peuvent être perçues également comme des familles hétéroparentales ou homoparentales. Dans le cas des parents trans qui considèrent leur famille comme étant homoparentale (ou dont leur famille est socialement perçue comme telle), ils font face à un double statut minoritaire » (Greenbaum, 2015).
- Le sigle **LGBTQ+** se veut inclusif de toutes les réalités de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres y compris, mais sans s'y restreindre, les réalités des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, intersexes, queers, bispirituelles, pansexuelles, agenres et non binaires.

Lexique de la diversité (site Web : alix.interligne.co)

10 %

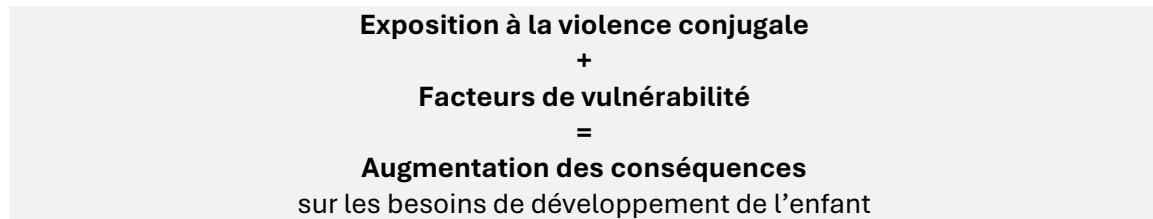
En 2016, 10 % des couples de même sexe cohabitaient avec au moins un enfant. Près de la moitié des familles homoparentales comptaient un enfant de moins de 5 ans (gouvernement du Québec et MFA, 2020).

Marginalisation

Selon de récentes recherches, les personnes issues des communautés LGBTQ+ seraient plus susceptibles d'être impliquées dans une situation de violence conjugale que celles qui vivent au sein d'un couple hétérosexuel. L'INSPQ souligne toutefois que ces données doivent être interprétées avec prudence. En effet, les membres de ces communautés (et tout particulièrement les personnes qui s'identifient au genre masculin) dénoncent très peu les agressions dont ils sont victimes.

Diversité familiale

Les trajectoires et les types de familles homoparentales ou transparentales sont extrêmement variés. Par exemple, un enfant peut avoir été conçu dans le cadre d'une relation hétérosexuelle antérieure ou à l'aide des services de procréation assistée dans la relation actuelle, ou avoir été adopté par la famille homoparentale ou transparente.



Exposition à la violence conjugale

Les conséquences qu'entraîne l'exposition à la violence conjugale sont les mêmes pour tous les enfants, peu importe s'ils grandissent au sein de familles LGBTQ+ ou non.

Toutefois, l'exposition à la violence conjugale peut contribuer à faire perdurer la marginalisation que ces enfants sont déjà plus susceptibles de subir.

Facteurs de vulnérabilité

Les facteurs de vulnérabilité viennent maintenir, déclencher ou augmenter la sévérité de la violence conjugale. De plus, ces **facteurs de vulnérabilité** se posent comme autant d'obstacles aux parents pour demander l'aide nécessaire.

Une partie importante des facteurs de vulnérabilité sont reliés à la pression psychologique vécue par ces familles en lien avec leur appartenance à un groupe minoritaire, stigmatisé et marginalisé. Cette situation peut entraîner des impacts psychologiques importants qui fragilisent les partenaires dans la relation conjugale et diminuent leur propension à aller chercher de l'aide.

Bien que toutes les formes de violence soient observées au sein des diverses réalités LGBTQ+, certaines d'entre elles peuvent se présenter ou s'intensifier de façon différente.

Exemples :

- Le dénigrement pour des comportements, des attitudes ou des traits perçus comme efféminés chez les hommes gais.
- Les menaces de dévoiler l'orientation sexuelle ou le genre du partenaire (contrôle hétérosexiste).
- La violence physique par la négligence des soins médicaux, comme la prise d'antirétroviraux pour un partenaire séropositif ou le contrôle restreint d'hormones pour un partenaire en transition de genre.

6.2 Familles issues de la diversité culturelle

Ces informations permettent de considérer certains facteurs de vulnérabilité et l'exposition à la violence conjugale de l'enfant qui vit dans une familles issues de la diversité culturelle.

- **Première génération**
Les familles immigrantes de première génération comptent deux conjoints ainsi que des enfants, tous nés à l'extérieur du Canada.
- **Deuxième génération**
Les familles immigrantes de deuxième génération comptent des enfants nés au Canada et au moins l'un des parents nés à l'extérieur du Canada.
- **Troisième génération**
Les familles immigrantes de troisième génération ou plus désignent celles dont les enfants et les deux parents sont nés au Canada.
- **Familles mixtes**
Les familles mixtes comptent des parents qui appartiennent à des communautés ethniques ou culturelles différentes.

41,4 %

En 2019, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a publié un document sur les familles immigrantes du Québec et leurs tout-petits. On y apprend que 41,4 % des parents immigrants ne savent pas vers qui se tourner pour trouver l'information dont ils ont besoin concernant le développement des enfants ou leur rôle parental (Laurent, 2019). L'accès aux ressources est primordial afin de prévenir l'exposition des enfants à la violence conjugale.

Surreprésentation

Les femmes résidentes non permanentes et leurs enfants sont surreprésentés dans les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence.

Exposition à la violence conjugale
+
Facteurs de vulnérabilité
=
Augmentation des conséquences
sur les besoins de développement de l'enfant

Exposition à la violence conjugale

Les enfants issus des communautés ethnoculturelles et ceux dont les parents sont nés au Québec se distinguent peu en regard des conséquences qu'entraîne l'exposition à la violence conjugale.

L'exposition à la violence conjugale au sein du pays d'accueil peut faire perdurer un contexte de stress, ce qui a pour effet de maintenir les conséquences de traumatismes vécus antérieurement.

Il faut lutter contre notre tendance à vouloir déterminer si les difficultés du tout-petit sont attribuables à des conséquences entourant le processus d'immigration ou à son exposition à la violence conjugale. Ces éléments s'influencent les uns les autres et doivent faire l'objet d'une intervention.

Facteurs de vulnérabilité

Les facteurs de vulnérabilité viennent maintenir, déclencher ou augmenter la sévérité de la violence conjugale. De plus, ces facteurs de vulnérabilité se posent comme autant d'obstacles aux parents pour demander l'aide nécessaire.

Le contexte entourant le processus d'immigration (ex. : barrières linguistiques, situation socio-économique et professionnelle précaires, parrainage [pouvant exacerber les inégalités au sein du couple], etc.) entraîne à lui seul une vulnérabilisation des parents — particulièrement des femmes — augmentant ainsi le risque d'être victime de violence conjugale. **Les différences culturelles (ex. : valeurs et croyances du pays d'origine), bien qu'elles peuvent y contribuer, ne suffisent pas à expliquer la présence de violence conjugale.**

Bien que toutes les **formes de violence** soient observées au sein des diverses réalités ethnoculturelles, certaines d'entre elles peuvent se présenter ou s'intensifier de façon différente.

Exemples :

- *L'existence de violence au sein de la famille du conjoint auteur de violence conjugale peut faire perdurer le silence au sujet des comportements violents. La famille se montre alors complice, peut organiser des mariages arrangés et exercer des pressions pour que les partenaires demeurent ensemble.*
- *La violence sexuelle commise par d'autres hommes provenant de l'entourage de l'époux, comme des amis.*
- *La sévérité de la violence physique.*
- *La famille de la mère peut se voir menacer si celle-ci quitte son époux ayant des comportements violents.*

Ces différents **facteurs de vulnérabilité** peuvent faire augmenter le contrôle coercitif exercé par le parent qui commet la violence conjugale.

Exemples :

Interdire à la victime de quitter le domicile ou d'utiliser le téléphone, priver le parent et l'enfant de contacts sociaux.

Certaines conditions sociales favorisent ce contrôle comme l'inaccessibilité des services de garde en fonction du statut d'immigration, ce qui empêche le plus souvent les mères d'accéder au marché du travail.

Les facteurs de risque, dont la discrimination subie, peuvent se cristalliser à tout moment et faire augmenter les comportements violents. Ainsi, il est faux de croire que la violence conjugale coïncide exclusivement avec l'arrivée au pays d'accueil. Elle peut survenir plusieurs années après l'arrivée.

L'exposition à la violence peut entraîner une plus grande propension à avoir soi-même des comportements violents. Ainsi, l'exposition des hommes à la violence sociopolitique au sein de leur pays d'origine fait augmenter le risque qu'ils adoptent des comportements violents à même leur relation conjugale dans leur pays d'accueil.

La mixité ethnoculturelle

La mixité ethnoculturelle au sein des familles peut être à l'origine d'une augmentation des conflits conjugaux (ex. : conflits de valeurs) ainsi que de l'instabilité familiale, particulièrement en contexte de séparation (ex. : peur que le conjoint immigrant ne quitte avec l'enfant pour retourner dans son pays d'origine).

6.3 Familles recomposées

Ces informations permettent de considérer certains facteurs de vulnérabilité et l'exposition de l'enfant à la violence conjugale issu d'une famille recomposée.

Les trajectoires et les types de familles recomposées sont très variés. La recomposition familiale peut se conjuguer à un éventail de réalités familiales (ex. : LGBTQ+, ethnoculturelles).

Dans ce contexte d'exposition à la violence conjugale, la recomposition familiale est habituellement précédée d'une séparation et d'une période de monoparentalité. La violence peut être le fait d'une relation antérieure et se maintenir par l'entremise de la violence conjugale postséparation.

Le terme *famille recomposée* réfère à un couple avec enfants, vivant sous le même toit, dont la naissance ou l'adoption d'au moins un des enfants est issue d'une relation antérieure d'un des partenaires.

Pluriparentalité

En intégrant d'autres personnes que la mère, le père et l'enfant dans l'équation familiale, la famille recomposée introduit nécessairement le concept de **pluriparentalité** (Saint-Jacques, Drapeau et Parent, 2009).

L'enfant qui évolue dans une famille recomposée interagit avec un plus grand nombre d'adultes qui assument une responsabilité à l'égard de son bien-être. De même, les décisions qui le concernent nécessitent l'adoption de consensus ou de compromis par un plus grand nombre d'adultes.

Les deux principaux types de familles recomposées :

1- Simple

Un seul des partenaires qui vivent ensemble a des enfants, et leur naissance ou adoption est survenue avant la relation actuelle.

2- Complexe

Il existe trois sous-types de familles recomposées complexes.

- Au moins un enfant est issu du couple, et au moins un enfant est issu d'une relation antérieure d'un des partenaires.
- Au moins un enfant est né d'une relation antérieure de chacun des deux partenaires, et aucun enfant n'est issu du couple.
- Au moins un enfant est né d'une relation antérieure de chacun des deux partenaires, et au moins un enfant est issu du couple.

10,7 %

Environ 10,7 % des familles recomposées comprennent au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans (MFA, 2014).

3 ou 4 ans

Dans le cas des unions libres, la période médiane des séparations a lieu quand l'enfant a 3 ou 4 ans (MFA).

Exposition à la violence conjugale

+

Facteurs de vulnérabilité

=

Augmentation des conséquences

sur les besoins de développement de l'enfant

Exposition à la violence conjugale

Les conséquences qu'entraîne l'exposition à la violence conjugale sont les mêmes pour tous les enfants, peu importe s'ils grandissent au sein de familles recomposées ou non.

Toutefois, l'exposition à la violence conjugale peut contribuer à accentuer des situations stressantes, qui sont déjà plus susceptibles de survenir au sein de ces familles (réactions de l'enfant à la séparation, changements dans les modalités de garde, conflit de loyauté, etc.).

Facteurs de vulnérabilité

Les facteurs de vulnérabilité viennent maintenir, déclencher ou augmenter la sévérité de la violence conjugale. Ils entraînent des périodes de stress plus intenses que celles qui sont vécues au sein des familles intactes. Les enfants sont exposés à ces facteurs de stress.

- La multiplication des transitions familiales chez les familles recomposées

Exemples :

- *L'enfant vit une période de monoparentalité avec son parent.*
- *L'enfant vit un ou des déménagements.*
- *L'enfant cohabite avec un beau-parent de façon instable, puis à temps plein.*
- *L'enfant doit établir des liens avec un plus grand nombre de personnes.*
(Saint-Jacques et Drapeau, 2009)

- « *Les jeunes de familles recomposées suivis par les services de protection se distinguent par ailleurs de ceux appartenant à d'autres structures familiales sur le plan du niveau d'adaptation, de l'exposition à la violence conjugale et de la discontinuité relationnelle* » (Saint-Jacques et coll., 2001).

« Les analyses montrent que ce sont les jeunes qui ont vécu l'échec d'au moins une recomposition familiale qui présentent le plus de problèmes de comportement, les indices d'adaptation les plus faibles étant notés chez ceux qui ont vécu trois recompositions » (Deleury-Beaudoin, 2002).

« Ces résultats soulignent le lien entre les transitions en série (et les processus qui y sont associés) et les problèmes d'adaptation » (Saint-Jacques, Drapeau et Parent, 2009).

- La précarité de la situation économique que peut entraîner la séparation.
- Un contexte de postséparation hautement conflictuel : présence de conflits entre les parents et d'une coparentalité négative.
- L'arrivée d'un nouveau partenaire, qui peut exacerber la violence postséparation.
- Des exigences plus élevées en matière d'habiletés de communication : une famille recomposée nécessite une communication plus constructive et plus significative de la part des figures parentales en comparaison à une famille nucléaire.
- La relation parent-enfant est établie de façon marquée et depuis plus longtemps que la relation conjugale, ce qui peut créer des alliances et augmenter les tensions ou les conflits.

Exemple :

Lors d'un désaccord, le parent fait alliance avec son enfant en mettant de côté les autres membres de la famille recomposée.

- La nécessité de réorganiser les valeurs, les attentes et les rôles au sein de la famille recomposée.
- Le rôle de beau-parent :

Une image plus négative attribuée au rôle de beau-parent.

« Les études menées par Claxton-Oldfield (2008) montrent que pour un comportement identique, les beaux-parents sont souvent perçus moins aimants et moins gentils que les parents. » (Rapport final 2010)

Une plus grande confusion entourant les responsabilités du beau-parent.

La relation entre le beau-parent et l'enfant qui demeure à construire.

Le transfert de modèles d'interactions négatives d'une union à l'autre (ex. : utilisation de comportements aversifs tels les pleurs, l'induction de la culpabilité, le retrait et la violence) (Saint-Jacques et Drapeau, 2009).

Pour aller plus loin sur les différents rôles de beau-parent, visitez le site **www.famillesrecomposees.com**.

7. CONCLUSION

Le lien unique et privilégié que tissent le personnel éducateur et les responsables de services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE) avec les tout-petits constitue un élément clé de notre tissu social. Grâce à leurs observations quotidiennes et à leur maîtrise du développement de l'enfant, ils et elles sont à même de détecter le moindre changement chez l'enfant afin de lui offrir des possibilités de s'exprimer ainsi qu'un soutien face aux défis vécus. Ces éléments contribuent à renforcer la capacité de l'enfant à se protéger du danger.

Le personnel éducateur et les RSGE savent que les tout-petits s'expriment par le jeu. Ils et elles partagent avec les parents de ces enfants une bienveillance sincère envers leur bien-être. À travers ce lien privilégié, le personnel des milieux de garde observe, intervient et construit des alliances.

La Trousse FÉE vise à soutenir le personnel éducateur et les RSGE dans leurs différents rôles, en leur fournissant des repères et des outils en lien avec l'exposition d'un enfant à la violence conjugale.

ANNEXES

ANNEXE A

Protocole d'intervention Vue d'ensemble



Volet Prévention auprès de tous les enfants

J'interviens

J'offre un lieu permettant aux tout-petits de s'exprimer librement, de se développer et d'amoindrir les conséquences de l'exposition à la violence conjugale.

- Favoriser le développement, autour de l'enfant, des facteurs de protection mis de l'avant par la Trousse FÉE.

Je réalise des interventions éducatives auprès des enfants.

- Favoriser l'adoption d'activités ludiques touchant la prévention des différents éléments liés à l'exposition à la violence conjugale.



Matériel ludique

- Favoriser le développement de relations égalitaires, peu importe le genre de l'enfant.

Volet Préoccupation auprès d'un enfant pouvant être exposé ou exposé à la violence conjugale

REMARQUE : Les activités du volet Préoccupation ne constituent pas un processus linéaire en trois étapes. Il s'agit plutôt d'un ensemble d'activités qui se répètent et qui se complètent au fil du temps.



Les activités du volet Préoccupation se poursuivent même après un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse.

J'observe

J'observe les conséquences de l'exposition à la violence conjugale sur les besoins développementaux de l'enfant.



Outils de détection de l'exposition à la violence conjugale

- 18 mois ou moins
- 19 à 47 mois
- 4 à 5 ans

Je porte attention aux signes de la violence conjugale chez les parents.



Aide-mémoire des signes de la violence conjugale

Aide-mémoire : La violence conjugale ce n'est pas...

Je prends en compte les facteurs de dangerosité liés au contexte familial.



Grille d'appréciation de la dangerosité en matière d'exposition à la violence conjugale

J'interviens

Je réalise des interventions spécifiques auprès de l'enfant qui verbalise des situations d'exposition à la violence conjugale.

- Favoriser l'adoption d'interventions ludiques auprès de l'enfant exposé à la violence conjugale.



Matériel ludique

- Démontrer du soutien envers l'enfant.
- Croire l'enfant.
- Poser des questions ouvertes.
- Normaliser l'expression des émotions et des besoins de l'enfant.
- Prendre position contre la violence.
- Respecter le rythme de l'enfant.

Je construis des alliances

Je rencontre les parents afin d'établir un dialogue centré sur les besoins de développement de leur enfant.

- Manifester une préoccupation à l'égard du bien-être de l'enfant afin de tisser des liens de confiance avec chacun des parents.
- Cette rencontre peut faire apparaître d'autres indicateurs de violence conjugale et rendre plus visibles les signes déjà présents.

Je rencontre le parent victime ou potentiellement victime de violence conjugale.

- Adopter les attitudes et comportements appropriés auprès du parent.
- Aborder les préoccupations au sujet de l'enfant avec le parent.

J'oriente le ou les parents vers des services spécialisés disponibles.

Je contacte le DPJ lorsque les signes indiquent que la sécurité et le développement de l'enfant semblent être compromis.



Protocole de signalement en matière de violence conjugale – adapté aux tout-petits

- Utiliser les informations recueillies à l'aide des outils proposés sous le rôle J'observe.

811
911

Organismes spécialisés pour les familles et les enfants

Ressources spécialisées en violence conjugale

Organismes adaptés aux différentes réalités familiales et culturelles

Direction de la protection de la jeunesse

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanich et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.

ANNEXE B

Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale



Objectif

Cet outil de détection permet de réaliser une synthèse des **impacts possibles de l'exposition à la violence conjugale** sur les besoins développementaux de l'enfant.

Sources de renseignement

- ♦ Observations directes auprès de l'enfant et de sa famille
- ♦ Propos rapportés par l'enfant et sa famille
- ♦ Toutes autres sources pertinentes (ex. : dossier éducatif de l'enfant, observations rapportées par un autre professionnel, autres sources.)

Personnes utilisatrices

Cet outil est conçu pour l'ensemble du personnel éducateur et des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) œuvrant auprès des enfants âgés de 18 mois ou moins, qui manifestent des préoccupations à l'égard du bien-être, de la sécurité et du développement d'un de ces enfants.

Remarques

- ♦ Les signes évoqués peuvent être causés par d'autres conditions que l'exposition à la violence conjugale.
- ♦ Aucun de ces signes ne peut être considéré comme une indication incontestable que l'enfant est exposé à la violence conjugale.
- ♦ Tous ces éléments ne se retrouvent pas simultanément chez un même enfant et sa famille.
- ♦ La coexistence de ces signes est primordiale.
- ♦ **Ce document doit être utilisé en complémentarité avec les autres éléments de la trousse FÉE.**

date



Les subdivisions de cet outil correspondent aux domaines définis sous l'axe **Besoins de développement de l'enfant** du Cadre d'analyse écosystémique utilisé dans la Trousse FÉE.

MARQUEURS IMPORTANTS des signes à observer

Intensité

force du comportement, disproportionnée pour des stimuli en particulier

Durée

période pendant laquelle le comportement se maintient

Fréquence

répétition des comportements

Étrangeté

divergence de la norme

Santé

Bien-être physique

Entourant la perturbation du sommeil

- ☐ Besoin excessif de sommeil dans la période où l'enfant est accueilli au service de garde éducatif à l'enfance (SGÉE)
- ☐ Difficulté marquée à s'endormir malgré la présence de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE

- ☐ Éveils fréquents
- courte durée des périodes de sommeil

Entourant des problèmes physiques chez l'enfant

- ☐ Présence marquée de problèmes physiques liés à un état de stress élevé chez le poupon
- ex. : état d'inconfort physique se traduisant par des pleurs fréquents, des nausées, des allergies et des affections cutanées (réactions allergiques plus intenses et fréquentes, problèmes de peau), des déclenchements de crises d'asthme ou une exacerbation de la condition asthmatique

suite à la page 2

Éducation

Développement cognitif et langagier

- | | |
|--|---|
| ☐ Absentéisme du SGEE : absences régulières, les raisons justifiant les absences apparaissent saugrenues | ☐ Difficultés marquées à collaborer (paraît perturbé) lors des routines de vie et des transitions, malgré le soutien de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE
ex. : l'enfant manifeste une frustration importante lors des changements de tâches |
| ☐ Difficultés de concentration : n'arrive pas à s'investir dans des jeux adaptés à son âge | ☐ Difficultés à suivre les consignes
ex. : à partir de 9 mois, il ou elle ne comprend pas lorsqu'un « non » lui est adressé |
| ☐ Retard dans l'acquisition du langage et des habiletés cognitives : émet peu de sons ou de mots simples, s'intéresse peu à son environnement | |

Développement affectif et comportemental

Manifestation appropriée des sentiments et santé psychologique

Habiletés à prendre soin de soi

Développement de l'autonomie et des habiletés sociales

Ces deux domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

Impacts émotionnels

- | | |
|--|---|
| ☐ L'enfant vit davantage d'émotions négatives (semble de mauvaise humeur, chigne fréquemment) et exprime moins d'émotions positives (rit, gazouille ou émet des sons qui témoignent du plaisir ou de la joie) | ☐ Réactivité émotionnelle plus grande que ses pairs (faible tolérance à la frustration, changement rapide d'humeur) : pleurs excessifs et fréquents, irritabilité, crises |
| ☐ L'enfant manifeste peu de fierté ou de satisfaction lors de réussites (jeux)
ex. : se frappe dans les mains et pousse des exclamations de joie | ☐ Repli sur soi
ex. : passivité, perte d'intérêt face au jeu, refus de se mêler aux autres enfants |
| ☐ L'enfant semble ressentir de la peur ou de la terreur (gémissements, crises ou pleurs excessifs) | ☐ Nombreux comportements agressifs envers ses pairs, le personnel éducatif ou la RSGE : hurler, frapper, mordre, pousser, détruire des objets, se montrer cruel envers les animaux |
| ☐ L'enfant réagit peu aux expressions faciales positives
ex. : sourit peu lorsque l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE s'adresse à lui de façon positive | |

Relation d'attachement

Ces signes s'observent à différents moments, mais plus particulièrement lorsque l'enfant vit une certaine détresse

ex. : conflit avec un ami, assiette renversée, refus

- | | |
|--|--|
| ☐ Difficulté à être consolé(e) : ne réussit pas à se calmer facilement lorsqu'une personne familière (l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE) le prend dans ses bras | ☐ Faible manifestation de joie — voire aucune — lors du retour de son parent au SGEE |
| ☐ Comportements contradictoires
ex. : s'approche de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE, puis fige ou s'éloigne | ☐ Difficulté persistante à s'éloigner de ses figures d'attachement
ex. : protestations importantes à la séparation de son parent ou de son éducatrice, éducateur ou RSGE pendant la journée, besoin constant d'être rassuré(e) |
| ☐ Comportement très familier avec les adultes qu'il ou elle ne connaît pas
ex. : ne manifeste pas de réactions différentes entre une personne familière ou non familière; ne présente pas d'inquiétude face à une personne non familière | ☐ Faible manifestation des signaux de détresse — voire aucune
ex. : émet peu de sons qui expriment de la détresse ou de l'inconfort |

suite à la page 3

enfants
âgés de
18 mois
ou moins



Ces trois domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

☐	Le poupon montre des signes d'hypervigilance : regarde constamment autour de lui, a les yeux « grands ouverts », présente une respiration saccadée et des mouvements inhibés des bras ou des jambes, se montre méfiant en présence des autres et joue peu; peut percevoir certains gestes comme menaçants ex. : pleure intensément lorsqu'un ton de voix plus élevé est employé avec un groupe énergique	☐	Le poupon ne prend pas de plaisir à recevoir de l'affection physique des personnes significatives, bien que ces personnes lui soient familières
☐	L'enfant éprouve peu de plaisir à interagir avec son parent ou avec le personnel éducateur ou RSGE, bien que ces personnes lui soient familières (peu de démonstration d'affection et d'intérêt spontané)	☐	L'enfant est agité(e) même en présence de personnes familières ex. : bouge dans tous les sens, ne peut rester calme
		☐	Le poupon s'intéresse peu aux autres enfants ex. : ne les observe pas, ne sourit pas
		☐	Le poupon ne manifeste pas les pré-alables à l'apprentissage des comportements prosociaux nécessaires à la vie de groupe ex. : n'offre pas et ne prend pas les jouets lorsqu'une autre personne l'invite à réaliser des échanges, ne cherche pas à se rapprocher d'un autre enfant qui est en détresse

ANNEXE C

Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale

enfants
âgés de
19 à 47
mois



Objectif

Cet outil de détection permet de réaliser une synthèse des **impacts possibles de l'exposition à la violence conjugale** sur les besoins développementaux de l'enfant.

Sources de renseignement

- ♦ Observations directes auprès de l'enfant et de sa famille
- ♦ Propos rapportés par l'enfant et sa famille
- ♦ Toutes autres sources pertinentes (ex. : dossier éducatif de l'enfant, observations rapportées par un autre professionnel, autres sources)

Personnes utilisatrices

Cet outil est conçu pour l'ensemble du personnel éducateur et des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) œuvrant auprès des enfants âgés de 19 à 47 mois, qui manifestent des préoccupations à l'égard du bien-être, de la sécurité et du développement d'un de ces enfants.

Remarques

- ♦ Les signes évoqués peuvent être causés par d'autres conditions que l'exposition à la violence conjugale.
- ♦ Aucun de ces signes ne peut être considéré comme une indication incontestable que l'enfant est exposé à la violence conjugale.
- ♦ Tous ces éléments ne se retrouvent pas simultanément chez un même enfant et sa famille.
- ♦ La coexistence de ces signes est primordiale.
- ♦ **Ce document doit être utilisé en complémentarité avec les autres éléments de la Trousse FÉE.**

date



Les subdivisions de cet outil correspondent aux domaines définis sous l'axe **Besoins de développement de l'enfant** du Cadre d'analyse écosystémique utilisé dans la Trousse FÉE.

MARQUEURS IMPORTANTS des signes à observer

Intensité

force du comportement, disproportionnée pour des stimuli en particulier

Fréquence

répétition des comportements

Durée

période pendant laquelle le comportement se maintient

Étrangeté

divergence de la norme

Santé

Bien-être physique

Entourant la perturbation du sommeil

- ☐ Cauchemars
L'enfant peut se réveiller en pleurant.
- ☐ Crainte de la noirceur
Le tout-petit pourrait refuser d'aller dormir dans une pièce sombre malgré la présence de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE.

- ☐ Besoin excessif de sommeil dans la période où l'enfant est accueilli au service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)
- ☐ Difficulté marquée à s'endormir malgré la présence de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE
- ☐ Éveils fréquents courte durée des périodes de sommeil

Entourant des problèmes physiques chez l'enfant

- ☐ Présence marquée de problèmes physiques liés à un état de stress élevé chez l'enfant
ex. : maux de tête et de ventre, nausées, allergies et affections cutanées (réactions allergiques plus intenses et fréquentes, problèmes de peau), déclenchements de crises d'asthme ou exacerbation de la condition asthmatique

suite à la page 2

Éducation

Développement cognitif et langagier

- | | |
|---|--|
| ☐ Absentéisme au SGEE : absences régulières, les raisons justifiant les absences apparaissent saugrenues | ☐ Retard dans l'acquisition du langage et des habiletés cognitives : difficulté marquée de la part des adultes à comprendre le langage de l'enfant ainsi que ses intentions |
| ☐ Difficultés de concentration : n'arrive pas à s'investir dans des jeux adaptés à son âge
ex. : lors des jeux libres, des jeux organisés en groupe, de la lecture d'histoires, des spectacles | ☐ Difficultés marquées à collaborer (paraît perturbé) lors des routines de vie et des transitions, malgré le soutien de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE |
| ☐ Problèmes d'apprentissage des habiletés nécessaires à la vie quotidienne : n'est pas curieux(-se) de son environnement (gens, jouets, etc.), démontre peu d'intérêt envers les gestes d'autonomie
ex. : habillage | ☐ Difficultés à suivre les consignes
ex. : « Montre-moi tes souliers. », « Apporte-moi ton verre. » |

Développement affectif et comportemental

Manifestation appropriée des sentiments et santé psychologique

Habiletés à prendre soin de soi

Développement de l'autonomie et des habiletés sociales

Ces deux domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

- | | |
|---|---|
| ☐ Perturbation du jeu : l'enfant semble perturbé(e) par les jeux qui mettent en scène des situations de violence entre les personnages. Il met en scène des histoires où les personnages partagent un cadre de vie [comme une famille, une meute ou un troupeau] et sont victimes de l'agression de l'un d'entre eux ou s'agressent les uns les autres | ☐ Retard face à des étapes clés du développement
ex. : apprentissage de la marche, de la propreté |
| | ☐ Régression : de la propreté, de la façon de s'exprimer
ex. : parler en bébé |

Impacts émotionnels

- | | |
|--|---|
| ☐ L'enfant vit davantage d'émotions négatives (tristesse, colère, peur) et exprime moins d'émotions positives (joie, plaisir) | ☐ Réactivité émotionnelle plus grande que ses pairs (faible tolérance à la frustration, changement rapide d'humeur) : pleurs excessifs et fréquents, irritabilité, crises |
| ☐ Le tout-petit manifeste peu de fierté ou de satisfaction lors de réussites (tâches, activités)
ex. : se frapper dans les mains et pousser des exclamations de joie | ☐ Difficultés de régulation émotionnelle : n'arrive pas à contenir ses émotions et à les exprimer, même avec l'aide de son éducatrice, de son éducateur ou de la RSGE |
| ☐ L'enfant semble ressentir de la peur ou de la terreur : gémissements, crises ou pleurs excessifs | ☐ Repli sur soi
ex. : perte d'intérêt face au jeu, refus de se mêler aux autres enfants |
| ☐ Réactions émotionnelles incohérentes : ne semble pas joyeux quand un autre enfant — ou l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE — rit, ne manifeste pas d'inquiétude face à un enfant qui démontre de la colère ou qui pleure | ☐ Nombreux comportements agressifs envers ses pairs, le personnel éducateur ou la RSGE : crier, frapper, mordre, pousser, détruire des objets, se montrer cruel envers les animaux |

suite à la page 3

Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale

enfants
âgés de
19 à 47
mois

trousse
famille
égalité
enfant



Relation d'attachement

Ces signes s'observent à différents moments, mais plus particulièrement lorsque l'enfant vit une certaine détresse

ex. : conflit avec un ami, assiette renversée, refus

☐ Difficulté à être consolé(e)

ex. : repousse l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE

☐ Comportements contradictoires

ex. : s'approche de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE, puis fige ou s'éloigne

☐ Comportement très familier avec les adultes qu'il ou elle ne connaît pas

ex. : peut s'approcher de ceux-ci en cherchant à se coller

☐ Recherche de prise en charge de l'environnement : l'enfant est constamment préoccupé(e) par le bien-être des autres et de l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE

ex. : veut prendre soin de l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE, veut prendre en charge les soins envers ses pairs

Il est important de distinguer ces comportements de l'empathie attendue envers les pairs.

☐ Difficulté persistante à s'éloigner de ses figures d'attachement

ex. : difficulté à se séparer de son parent lors de l'arrivée au SGEE, ou de son éducatrice, éducateur ou RSGE pendant la journée, a un besoin constant d'être rassuré(e)

☐ Faible manifestation des signaux de détresse — voire aucune

ex. : se cogne et repart comme si de rien n'était

☐ Autonomie trop importante pour son âge : le tout-petit s'organise souvent par lui-même et demande peu d'aide

Identité

Conscience d'être distinct des autres et d'être apprécié

Présentation de soi

Perception de soi : apparences, comportements, défauts et qualités, impression créée chez les autres

Ces deux domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

☐ Faible estime de soi

ex. : l'enfant peut se frapper lorsqu'il se trompe, dire qu'il est méchant(e)

☐ Difficulté à affirmer ses droits et ses besoins auprès de ses pairs

☐ Conflit de loyauté : évite de parler de sa famille ou d'un membre de sa famille en particulier

ex. : refuse de regarder les photos de sa famille

☐ Signes d'hypervigilance : regarde constamment autour de lui, a les yeux « grands ouverts », présente une respiration saccadée et des mouvements inhibés de bras ou de jambes, se montre méfiant en présence des autres et joue peu; peut percevoir certains gestes comme menaçants

ex. : pleure intensément lorsqu'un ton plus élevé est employé avec un groupe énergique

suite à la page 4

Capacité à faire preuve de sympathie et de compassion

☐ situations familiales conflictuelles ou de violence (crier fort, se chicaner, frapper, un parent qui pleure) en alternance avec des moments de plaisir familiaux (espoir, accalmie)



- | | | |
|--------------------------|--|-------|
| ☐ | L'enfant éprouve peu de plaisir à interagir avec son parent ou avec le personnel éducateur ou la RSGE, bien que ces personnes lui soient familières (peu de démonstration d'affection et d'intérêt spontané) | |
| ☐ | Le tout-petit ne prend pas de plaisir à recevoir de l'affection physique des personnes significatives, bien que ces personnes lui soient familières | |
| ☐ | Refus de l'autorité parentale du personnel éducateur ou de la RSGE
ex. : refus de suivre les consignes inhérentes à la vie de groupe | |

L'enfant dans sa relation auprès de ses pairs

- | | | | | | |
|--------------------------|--|-------|--------------------------|--|-------|
| ☐ | S'intéresse peu aux autres enfants | | ☐ | L'enfant ne semble pas préoccupé(e) par le bien-être des autres | |
| ☐ | Difficulté dans l'apprentissage des comportements prosociaux nécessaires à la vie de groupe : partager, coopérer, consoler, aider, se montrer empathique | | | ex. : ne rend pas de petits services, ne souhaite pas aider ses amis, ne porte pas attention lorsqu'un pair pleure | |
| | ex. : offrir un jouet à un autre enfant qui pleure, aller vers les autres pour partager ses jouets, aider l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE | | ☐ | Méfiance envers les autres | |
| | | | | ex. : se recule dès qu'un pair tente de s'approcher de lui ou d'elle | |

[illegible]

ANNEXE D

Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale



Objectif

Cet outil de détection permet de réaliser une synthèse des **impacts possibles de l'exposition à la violence conjugale** sur les besoins développementaux de l'enfant.

Sources de renseignement

- ♦ Observations directes auprès de l'enfant et de sa famille
- ♦ Propos rapportés par l'enfant et sa famille
- ♦ Toutes autres sources pertinentes (ex. : dossier éducatif de l'enfant, observations rapportées par un autre professionnel, autres sources)

Personnes utilisatrices

Cet outil est conçu pour l'ensemble du personnel éducateur et des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) œuvrant auprès des enfants âgés de 4 à 5 ans, qui manifestent des préoccupations à l'égard du bien-être, de la sécurité et du développement d'un de ces enfants.

Remarques

- ♦ Les signes évoqués peuvent être causés par d'autres conditions que l'exposition à la violence conjugale.
- ♦ Aucun de ces signes ne peut être considéré comme une indication incontestable que l'enfant est exposé à la violence conjugale.
- ♦ Tous ces éléments ne se retrouvent pas simultanément chez un même enfant et sa famille.
- ♦ La coexistence de ces signes est primordiale.
- ♦ **Ce document doit être utilisé en complémentarité avec les autres éléments de la Trousse FÉE.**

date



Les subdivisions de cet outil correspondent aux domaines définis sous l'axe **Besoins de développement de l'enfant** du Cadre d'analyse écosystémique utilisé dans la Trousse FÉE.

MARQUEURS IMPORTANTS des signes à observer

Intensité

force du comportement, disproportionnée pour des stimuli en particulier

Fréquence

répétition des comportements

Durée

période pendant laquelle le comportement se maintient

Étrangeté

divergence de la norme

Santé

Bien-être physique

Entourant la perturbation du sommeil

- ☐ Cauchemars
L'enfant peut se réveiller en pleurant.
- ☐ Crainte de la noirceur
Le tout-petit pourrait refuser d'aller dormir dans une pièce sombre malgré la présence de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE.

- ☐ Besoin excessif de sommeil dans la période où l'enfant est accueilli au service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)
☐ Difficulté marquée à s'endormir malgré la présence de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE

Entourant des problèmes physiques chez l'enfant

- ☐ Présence marquée de problèmes physiques liés à un état de stress élevé chez l'enfant
ex. : maux de tête et de ventre, nausées, allergies et affections cutanées (réactions allergiques plus intenses et fréquentes, problèmes de peau), déclenchements de crises d'asthme ou exacerbation de la condition asthmatique

suite à la page 2

Éducation

Développement cognitif et langagier

- | | |
|--|--|
| ☐ Absentéisme du SGEE : absences régulières, les raisons justifiant les absences apparaissent saugrenues | ☐ Retard dans l'acquisition du langage et des habiletés cognitives : difficulté marquée de la part des adultes à comprendre le langage de l'enfant; l'enfant retient difficilement les consignes qui nécessitent plus de deux étapes, ne comprend pas les explications et les consignes qui incluent des termes plus complexes, éprouve de la difficulté à expliquer ce que vivent les autres
ex. : les personnages d'une histoire |
| ☐ Difficultés de concentration : n'arrive pas à s'investir dans des jeux adaptés à son âge
ex. : lors des ateliers d'apprentissage, des jeux libres, des jeux structurés, de la lecture d'histoires | ☐ Difficultés marquées à collaborer (paraît perturbé) lors des routines de vie et des transitions, malgré le soutien de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE |
| ☐ Problèmes d'apprentissage des habiletés nécessaires à la vie quotidienne
ex. : n'est pas en mesure de s'habiller et de se déshabiller avec un minimum d'aide, n'aime pas particulièrement aider aux tâches comme mettre la table ou ranger ses vêtements | ☐ Difficultés à suivre les consignes
ex. : « Habille-toi pour te rendre à l'extérieur. », « Range ton jeu et viens à la table. » |

Développement affectif et comportemental

Manifestation appropriée des sentiments et santé psychologique

Habiletés à prendre soin de soi

Développement de l'autonomie et des habiletés sociales

Ces deux domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

- | | |
|---|---|
| ☐ Perturbation du jeu : l'enfant semble perturbé(e) par les jeux qui mettent en scène des situations de violence entre les personnages. Il met en scène des histoires où les personnages partagent un cadre de vie (comme une famille, une meute ou un troupeau) et sont victimes de l'agression de l'un d'entre eux ou s'agressent les uns les autres | ☐ Retard face à des étapes clés du développement
ex. : propreté |
| | ☐ Régression : de la propreté, de la façon de s'exprimer
ex. : parler en bébé |

Impacts émotionnels

- | | |
|--|---|
| ☐ L'enfant vit davantage d'émotions négatives (tristesse, colère, peur) et exprime moins d'émotions positives (joie, plaisir) | ☐ Difficultés de régulation émotionnelle : n'arrive pas à contenir ses émotions et à les exprimer, même avec l'aide de son éducatrice, de son éducateur ou de la RSGE |
| ☐ Le tout-petit manifeste peu de fierté ou de satisfaction lors de réussites (tâches, activités)
ex. : « Wow, regarde [nom de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE], j'ai réussi ! » | ☐ Repli sur soi
ex. : bouderie fréquente, manque de motivation, perte d'intérêt face au jeu, refus de se mêler aux autres enfants |
| ☐ L'enfant semble ressentir de la peur ou de la terreur (gémissements, crises ou pleurs excessifs)
ex. : nouveauté, anticipation du retour à la maison | ☐ Nombreux comportements agressifs envers ses pairs, le personnel éducatif ou la RSGE : crier, frapper, mordre, pousser, détruire des objets, adopter un langage vulgaire, se montrer cruel envers les animaux |
| ☐ Réactions émotionnelles incohérentes : ne semble pas joyeux quand un autre enfant — ou l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE — rit, ne manifeste pas d'inquiétude face à un enfant qui démontre de la colère ou qui pleure | ☐ Le tout-petit ne semble pas avoir peur de blesser les autres, ne se sent pas coupable après avoir adopté un comportement agressif |
| ☐ Réactivité émotionnelle plus grande que ses pairs (faible tolérance à la frustration, changement rapide d'humeur) : pleurs excessifs et fréquents, irritabilité, crises | ☐ Niveau d'agitation plus grand que ses pairs |
| | ☐ Tics ou des gestes nerveux |

suite à la page 3

Outil de détection de l'exposition à la violence conjugale



trousse
famille
égalité
enfant



Relation d'attachement

Ces signes s'observent à différents moments, mais plus particulièrement lorsque l'enfant vit une certaine détresse

ex. : conflit avec un ami, assiette renversée, refus

- ☐ Difficulté à être consolé(e)
ex. : repousse l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE
- ☐ Comportements contradictoires
ex. : s'approche de l'éducatrice, de l'éducateur ou de la RSGE, puis fige ou s'éloigne
- ☐ Comportement très familier avec les adultes qu'il ou elle ne connaît pas
ex. : peut s'approcher de ceux-ci en cherchant à se coller.
- ☐ Recherche de prise en charge de l'environnement : l'enfant est constamment préoccupé(e) par le bien-être des autres et de l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE
ex. : veut prendre soin de l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE, veut prendre en charge les soins envers ses pairs
Il est important de distinguer ces comportements de l'empathie attendue envers les pairs.

- ☐ Recherche de prise en charge de l'environnement par des ordres, des menaces ou des punitions.
L'enfant exige que les autres fassent ce qu'il ou elle dit, sans délai
- ☐ Difficulté persistante à s'éloigner de ses figures d'attachement
ex. : difficulté à se séparer de son parent lors de l'arrivée au SGEE, ou de son éducatrice, éducateur ou RSGE pendant la journée, a un besoin constant d'être rassuré(e)
- ☐ Faible manifestation des signaux de détresse — voire aucune
ex. : se cogne et repart comme si de rien n'était
- ☐ Autonomie trop importante pour son âge : le tout-petit s'organise souvent par lui-même et demande peu d'aide

Identité

Conscience d'être distinct des autres et d'être apprécié

Présentation de soi

Perception de soi : apparences, comportements, défauts et qualités, impression créée chez les autres

Ces deux domaines sont réunis parce que l'observation et l'intervention à ces besoins se jumèlent naturellement.

- ☐ Faible estime de soi
ex. : l'enfant peut se frapper lorsqu'il se trompe, dire qu'il est méchant
- ☐ Difficulté à affirmer ses droits et ses besoins auprès de ses pairs
ex. : n'argumente pas pour obtenir ce qu'il veut, connaît peu ses goûts
- ☐ Conflit de loyauté : évite de parler de sa famille ou d'un membre de sa famille en particulier
ex. : refuse de regarder les photos de sa famille
- ☐ Signes d'hypervigilance : regarde constamment autour de lui, a les yeux « grands ouverts », présente une respiration saccadée et des mouvements inhibés de bras ou de jambes, se montre méfiant en présence des autres et joue peu; peut percevoir certains gestes comme menaçants
ex. : sursaute lors d'un geste brusque de la part d'un pair, met ses mains sur ses oreilles lorsqu'un ton plus élevé est employé avec un groupe énergique
- ☐ Manque d'énergie
ex. : amorphe, s'endort pendant une activité
- ☐ Met de l'avant un comportement parfait
ex. : se retient d'exprimer des émotions négatives, cherche continuellement à plaire aux autres
- ☐ Le tout-petit associe ses représentations des hommes et des femmes à une conception dominants/dominés
ex. : tient un discours dévalorisant envers les filles, attribue une perception de méchanceté aux garçons

suite à la page 4

Relations familiales et sociales

Capacité à faire preuve de sympathie et de compassion

**L'enfant rapporte des informations
qui évoquent le cycle de violence conjugale :**

- ☐ situations familiales conflictuelles ou de violence (crier fort, se chicaner, frapper, un parent qui pleure, menaces, peur, indifférence, grosse colère) en alternance avec des moments de plaisir familiaux (espoir, accalmie)



- ☐ indices de parentification : l'enfant adopte des comportements, réfléchit et ressent des émotions qui devraient être du ressort des parents
- ☐ situations où il ou elle protège un membre de sa fratrie ou est protégé par ce dernier
- ☐ L'enfant éprouve peu de plaisir à interagir avec son parent ou avec le personnel éducateur ou la RSGE, bien que ces personnes lui soient familières (peu de démonstration d'affection et d'intérêt spontané)
- ☐ L'enfant ne prend pas de plaisir à recevoir de l'affection physique des personnes significatives, bien que ces personnes lui soient familières
- ☐ Refus de l'autorité parentale du personnel éducateur ou de la RSGE ex. : refuse de suivre les consignes inhérentes à la vie de groupe.
- ☐ Dépendance marquée envers un ou des parents, comme s'il « s'accrochait » à lui
- ☐ L'enfant n'a pas développé certains moyens de résolution de conflits ex. : s'excuser, trouver des solutions pour arriver à un compromis

L'enfant dans sa relation auprès de ses pairs

- ☐ S'intéresse peu aux autres enfants
- ☐ Difficulté dans l'apprentissage des comportements prosociaux nécessaires à la vie de groupe : partager, coopérer, consoler, aider, se montrer empathique (difficulté à se mettre à la place des autres et à comprendre ce qu'ils vivent) ex. : transforme les jeux de lutte en gestes agressifs
- ☐ L'enfant ne semble pas préoccupé(e) par le bien-être des autres ex. : ne rend pas de petits services, ne souhaite pas aider ses amis, ne porte pas attention lorsqu'un pair pleure
- ☐ Méfiance envers les autres ex. : se recule dès qu'un pair tente de s'approcher de lui ou d'elle
- ☐ Fréquemment exclu par les autres
- ☐ Erreurs d'interprétation des signaux dans ses relations Ce qui peut l'amener à entretenir le sentiment d'être indûment rejeté et que « tout est toujours contre lui ».

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.

Les signes de la violence conjugale



Objectif

Cet aide-mémoire permet de réaliser une synthèse des signes de violence conjugale chez le parent qui subit et qui commet la violence conjugale.

Sources de renseignements

- Observations directes auprès de la famille
- Propos rapportés par l'enfant et sa famille
- Toutes autres sources pertinentes (ex. : dossier éducatif de l'enfant, observations rapportées par un autre professionnel, autres sources)

Personnes utilisatrices

Cet aide-mémoire est conçu pour l'ensemble du personnel éducateur et des responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) oeuvrant auprès d'enfants âgés de 5 ans ou moins qui manifestent des préoccupations à l'égard du bien-être, de la sécurité et du développement d'un de ces enfants.

Remarques

- Les signes évoqués peuvent être causés par d'autres conditions que la violence conjugale.
- Aucun de ces signes ne peut être considéré comme une indication incontestable de violence conjugale.
- Tous ces éléments ne se retrouvent pas chez une même famille.
- La coexistence des signes est primordiale.
- **Ce document doit être utilisé en complémentarité avec les autres éléments de la Trousse FÉE.**

date

Chez le parent qui commet la violence conjugale

☐ Discours qui évoque de la violence psychologique entre les partenaires Le parent responsabilise son partenaire pour les difficultés vécues au sein de la relation ou par l'enfant, ou adopte une attitude moralisatrice. Il rabaisse et dénigre son partenaire. ☐ Façon particulière d'investir la relation avec le personnel éducatif ou la RSGE Il tente de discréditer l'autre parent et de changer les perceptions du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) à l'égard de ce dernier. Il peut évoquer qu'il subit de la violence conjugale et afficher une attitude de victimisation en accusant l'autre parent. Cette attitude permet de masquer la situation et de garder le contrôle. Afin de départager le parent qui subit réellement la violence conjugale de celui qui la commet, il est important d'observer si cette attitude est entourée de multiples tentatives de contrôle de l'autre parent. Si oui, ce sont des éléments qui nous alertent sur une tactique de victimisation. Il cherche à obtenir des informations sur l'autre parent. Il dénigre le SGEE : il montre avec virulence son désaccord face aux méthodes éducatives démocratiques utilisées, il adopte des croyances sexistes, et ses valeurs sont fondées sur les stéréotypes du genre.	☐ Promotion de valeurs éducatives autoritaires Le parent revendique un mode d'intervention autoritaire selon lequel l'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE devrait imposer des activités et obtenir un respect absolu de l'enfant face à l'adulte. ☐ Attitudes minimisant les comportements violents Le parent banalise la violence — peu importe la forme qu'elle prend — face à son partenaire et son enfant. Le parent justifie ses comportements par diverses raisons. ☐ Alternance entre hypercontrôle et désengagement Hypercontrôle : le parent hausse la voix et utilise des jurons pour imposer sa vision des choses. Désengagement : le parent ne s'implique pas dans les solutions proposées par le personnel éducateur ou la RSGE. ☐ Harcèlement Le parent se présente au service de garde alors que ce n'est pas son temps de garde, il cherche à entrer en communication avec l'enfant lorsque ce dernier est à l'extérieur. Il ne respecte pas les ordonnances ou les jugements de la Cour. ☐ Impulsivité « On ne sait jamais sur quel parent on va tomber ». Le parent est imprévisible. Il a de la difficulté à s'adapter et à tolérer les refus, les désaccords et les limites. « Il pète des coches ». Il adopte une attitude hostile.
--	--

suite au verso

Chez le parent qui subit la violence conjugale

- ☐ **Discours qui évoque de la violence psychologique entre les partenaires**
« Mon chum me rabaisse tout le temps, ma blonde me dénigre, mon mari m'empêche de faire un tas de trucs, mon copain me traite de folle, ma blonde me dit tout le temps que je suis juste un père incompétent, mon chum pense que je devrais... »
- ☐ **Présence répétée de problèmes de santé physique**
La violence est camouflée par des accidents : « Je suis allée à l'hôpital, car je suis tombée dans les escaliers ». Le parent présente des ecchymoses ou une fatigue importante, ressent des douleurs chroniques.
- ☐ **Sentiment d'embarras ou évitement de toute discussion au sujet de son partenaire**
Le parent change de sujet ou se referme (baisse le regard, quitte subitement l'interaction) lorsque vous parlez de son partenaire.
- ☐ **Difficulté à s'affirmer et à prendre des décisions**
Le parent évoque constamment qu'avant de prendre une décision, il doit en parler avec son partenaire. Il est possible d'observer que le parent prend des décisions qui ne viennent pas de lui.
Le parent parle peu durant les rencontres, et son partenaire parle à sa place.
L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE n'est pas en mesure de rencontrer le parent seul.

- ☐ **Isolement**
La famille possède un très petit réseau social (famille, amis, ressources de la communauté). Le parent évoque que son partenaire ne s'entend pas bien avec sa famille et qu'il ou elle a dû s'en éloigner.
- ☐ **Justification du comportement de son partenaire ainsi que de celui de son enfant**
Le parent justifie les comportements violents de son partenaire par sa surcharge de travail, les problèmes de comportements des enfants, ses difficultés financières, son passé de maltraitance. À travers son discours, il évoque les avantages de maintenir la relation malgré les comportements violents.
- ☐ **Signes de perturbation émotionnelle**
Le parent pleure facilement et peut apparaître détaché, « mort-vivant », en état d'alerte. Le parent peut s'attribuer la responsabilité de cet état : « C'est moi qui ne suis pas capable de m'occuper de notre enfant correctement ainsi que de mon partenaire. »
- ☐ **Charge principale des enfants**
C'est principalement ce parent qui vient porter et chercher l'enfant au SGEE, qui s'assure que les besoins de l'enfant sont satisfaits et qui se charge de l'ensemble des tâches quotidiennes.
- ☐ **Évocation de menaces d'agression physique ou de gestes de violence**
Le parent se confie clairement : « Le petit a failli recevoir une assiette par la tête, hier. », « Il m'a poussé dans les escaliers. », « Elle a frappé dans le mur. »

Chez l'enfant exposé à la violence conjugale

Se référer aux **outils de détection**.

Dans l'environnement

- ☐ **Présence d'instabilité au sein de la famille et de l'environnement**
- ☐ **Changements fréquents de conjoints**
- ☐ **Déménagements répétés**

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.

La violence conjugale ce n'est pas...

Aide-mémoire



ce n'est pas... une perte de contrôle

Il s'agit d'un ensemble d'attitudes et d'actions visant à **contrôler** et à **dominer** le partenaire, qui est associé à un niveau de risque plus élevé de violence.

ce n'est pas... une relation affective sécurisante

La violence conjugale se situe à l'inverse des valeurs de coopération, d'empathie, de soutien, d'engagement et de réciprocité qui sont normalement attendues au sein d'une relation conjugale.

ce n'est pas... une seule forme de violence

Il s'agit de la violence **verbale**,
ex. : crier, blasphémer contre le partenaire
de la violence **psychologique**,
ex. : mépriser ou rabaisser, violence par proxy [causer du tort à l'enfant ou à un animal de compagnie pour atteindre le parent], cyberviolence
de la violence **économique**,
ex. : empêcher le parent d'avoir un emploi, priver le parent des décisions reliées aux activités économiques
de la violence **sexuelle**,
ex. : agression sexuelle
et de la violence **physique**.
ex. : briser les objets du partenaire, lancer des objets, bousculer, frapper

ce n'est pas... juste un problème vécu par le couple

L'enfant est exposé directement ou indirectement à la violence conjugale de différentes façons.
ex. : l'enfant intervient pour faire cesser la violence, reçoit un coup pendant l'épisode de violence, participe à l'assaut contre le parent qui subit les actes violents, entend l'épisode de violence ou observe les conséquences de la violence



ce n'est pas... une chicane de couple

Il s'agit d'un cycle qui tend généralement à **se répéter** et à **s'intensifier** au fil du temps (climat de tension, agression, justification, réconciliation) et qui engendre des conséquences importantes sur la personne qui subit la violence conjugale.



Le cycle de la violence conjugale

ce n'est pas... un problème dans la vie privée

Il s'agit d'un problème d'ordre **social**.
ex. : transmission intergénérationnelle de la violence, conséquence sur la santé mentale, l'emploi, le revenu, l'intégration sociale

ce n'est pas... une situation qui prend nécessairement fin avec la rupture de la relation

L'intensification de la violence conjugale **post-séparation** est fort importante à considérer.
Le risque d'un passage à l'acte violent est **accentué** lors de la rupture, particulièrement lorsqu'une femme quitte un partenaire intime, auteur de violence conjugale.

ce n'est pas... une seule et même réalité

Les **femmes** sont les principales victimes de violence conjugale et sont celles qui en subissent les formes **les plus sévères**.
Toutefois, la violence conjugale n'a pas de genre. Elle peut être commise par une femme envers un homme, au sein des couples LGBTQ+, et dans diverses formes de relations (amoureuse, extraconjugale, post-séparation), et ce, peu importe le niveau socio-économique.

ce n'est pas... de la violence situationnelle

La violence situationnelle constitue une dynamique violente de gestion des conflits.
L'intention n'est donc pas de contrôler ou de dominer l'autre personne. Elle peut survenir lorsque les conjoints éprouvent des difficultés récurrentes à communiquer et à gérer leurs conflits. Les thèmes qui concernent les enfants sont des sources importantes d'escalades.
ex. : soins, valeurs, méthodes éducatives

ANNEXE G



Grille d'appréciation de la dangerosité



Objectif

Cette grille permet d'effectuer une synthèse des indicateurs de dangerosité dans un contexte d'exposition d'un enfant à la violence conjugale.

Sources de renseignement

- ♦ Observations directes auprès de l'enfant et de sa famille.
- ♦ Propos rapportés par l'enfant et sa famille.
- ♦ Toutes autres sources pertinentes (ex. : dossier antérieur de la famille, observations rapportées par un[e] autre professionnel[le], etc.).

Personnes utilisatrices

Cette grille est conçue pour l'ensemble du personnel éducateur et des responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) œuvrant auprès d'enfants âgés de 5 ans ou moins et qui entretiennent des préoccupations à l'égard du bien-être, de la sécurité et du développement d'un de ces enfants.

Remarques

- ♦ Ce document ne devrait pas faire partie du dossier éducatif de l'enfant.
- ♦ Ce document ne constitue pas une liste exhaustive appuyant directement le signalement. Il est complémentaire aux autres éléments de la Trousse FÉE. **Ne pas utiliser isolément.**
- ♦ Le rôle du personnel éducateur ou du (de la) RSGE n'est pas de mener une évaluation des facteurs de dangerosité, mais de consigner les renseignements qui sont portés à leur connaissance.

date

Éléments à surveiller concernant le parent qui commet la violence conjugale

Comportement de l'enfant

- ☐ L'enfant cherche à protéger son parent physiquement ou verbalement lors d'épisodes de violence conjugale.
- ☐ L'enfant est utilisé comme bouclier lors des altercations entre ses parents.
- ☐ L'enfant est victime d'autres types de mauvais traitements, dont les abus physiques.
- ☐ L'enfant présente des blessures sur son corps (ecchymoses, fractures, brûlures, etc.).
- ☐ Les parents justifient de façon marquée les blessures de l'enfant. Les raisons évoquées changent ou apparaissent saugrenues.
- ☐ La relation avec le parent qui commet la violence conjugale est hautement conflictuelle.
- ☐ L'enfant est présent à la maison lors d'interventions policières.
- ☐ Les soins de base offerts à l'enfant apparaissent insuffisants (ex. : changement de couche, alimentation [lait ou nourriture]).

Grossesse

- ☐ Présence de violence conjugale alors que la mère est enceinte. La violence conjugale peut prendre diverses formes pendant la grossesse (ex. : coups sur le ventre de la mère, menaces de s'en prendre au bébé à naître, dénigrement des changements physiques de la mère enceinte.).

Séparation

- ☐ Discrédite l'autre parent afin que l'éducatrice, l'éducateur ou le (la) RSGE adopte sa vision de la situation.
- ☐ Discrédite ouvertement les habiletés parentales de l'autre parent en le dénigrant et le rabaissant.
- ☐ Instrumentalise l'enfant (celui-ci est utilisé pour atteindre le parent qui subit la violence conjugale).
- ☐ N'accepte pas la séparation; éprouve un sentiment d'abandon, de rejet, de perte ou d'échec.
- ☐ Entretient une perception que l'autre parent a détruit la famille.
- ☐ N'accepte pas la présence d'un nouveau partenaire du parent dans la vie de l'enfant.
- ☐ Entre en guerre par diverses procédures judiciaires.
- ☐ Perd l'espoir d'une reprise de la relation.
- ☐ Entretient des idées de vengeance envers l'autre partenaire.
- ☐ Aborde avec rage les pertes financières associées à la rupture.
- ☐ Exige des comptes rendus ou des photos des enfants au-delà du raisonnable.
- ☐ Impose des stratégies éducatives qui traduisent des valeurs éducatives autoritaires souvent très fortes alors que l'enfant n'est pas sous sa garde.
- ☐ Ne ramène pas l'enfant au moment prévu pour l'échange de garde.

suite au verso

Cette grille a été élaborée à l'aide des écrits de Drouin, Lindsay, Dubé, Trépanier et Blanchette (2012) et Drouin (2016), ainsi qu'à partir de la recension effectuée dans le cadre de la Trousse FÉE afin de tenir compte de la réalité parentale et de la présence d'enfants.

Éléments à surveiller concernant le parent qui commet la violence conjugale

Comportement du parent

- ☐ Sentiment d'être persécuté(e).
- ☐ Impression subjective qu'une ou plusieurs personnes de l'entourage a des intentions malveillantes à son endroit, qu'elles pourraient lui causer volontairement du tort et adoptent des actions « contre lui (elle) ».
- ☐ Justification et déresponsabilisation de ses comportements de violence.
- ☐ Mépris, voire rage, lorsque la personne parle de sa (son) partenaire.
- ☐ Désir de vengeance.
- ☐ Réactions impulsives.
- ☐ Absence de sensibilité à l'autre ou de compassion.
- ☐ Absence de collaboration avec le service de garde éducatif à l'enfance.

Jalousie/possessivité

- ☐ Le parent est jaloux; il réagit avec virulence si son partenaire se fait aborder par d'autres hommes ou femmes.

Harcèlement

- ☐ Tente de retrouver sa (son) partenaire, suit sa (son) partenaire.
- ☐ Trouve des moyens d'imposer sa présence à sa (son) partenaire.
- ☐ Cherche des excuses pour entrer en contact avec l'autre parent.
- ☐ Ne respecte pas les droits d'accès aux enfants.
- ☐ Impose sa présence durant le temps de garde du parent qui subit la violence conjugale.

Risque suicidaire

- ☐ Présence de dépression, d'idées suicidaires ou de tentatives de suicide récentes.

Contrôle

- ☐ **Le parent qui subit la violence conjugale devient isolé.**
Le parent qui commet la violence conjugale:
 - ☐ contrôle les fréquentations et les activités de son (sa) conjoint(e)
 - ☐ a recours à la cyberviolence (ex.: géolocalisation);
 - ☐ éprouve un sentiment de perte de contrôle face aux méthodes éducatives et aux pratiques parentales
(ex.: lorsque le parent qui subit la violence conjugale revendique une autonomie en ce qui concerne les valeurs éducatives ou ses pratiques parentales, son (sa) partenaire peut augmenter ses comportements violents);
 - ☐ contrôle l'enfant et ses activités;
 - ☐ utilise des méthodes éducatives déraisonnables envers l'enfant.

Présence d'antécédents

- ☐ Antécédents criminels.
- ☐ Antécédents de violence conjugale lors de relations précédentes.

Aggravation de la violence conjugale

- ☐ Changements dans la fréquence et la sévérité des comportements de violence.
- ☐ Menaces de mort, de suicide ou d'infanticide.
- ☐ Agression armée.
- ☐ Tentative de meurtre.

Autres éléments

- ☐ Accès à des armes à feu.
- ☐ Abandon de la démarche d'aide.
- ☐ Aggravation de la consommation d'alcool ou de drogue.
- ☐ Les attitudes manifestées par l'entourage face à la violence conjugale et à l'exposition des enfants à celle-ci contribuent à augmenter les comportements violents du parent qui commet la violence conjugale (en les justifiant, en les banalisant ou en les camouflant).

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du Ministère de la Famille.

ANNEXE H

matériel ludique

La forêt de Topino



Utilisation

Pour les enfants de 3 ans et plus.

Rappel

Réaliser ce type d'activités engendre des contextes propices à la divulgation de diverses formes de violence au sein de la famille, dont l'exposition à la violence conjugale.

On raconte !



Utilisation

Collective

L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE fait la lecture du conte à son groupe.

Individuelle

Le conte est mis à la disposition des enfants qui peuvent le consulter librement.

Remarque

Le conte est décliné en trois versions (fichiers PDF).

1. Conte-Texte_et_images.pdf

Ce fichier a été conçu pour produire une version « papier » (recto-verso et en couleur) du conte.

2. Conte-Images_seules.pdf

Ce fichier permet de présenter les images du conte à l'aide d'une tablette électronique ou d'un ordinateur.

3. Conte-Texte_seul.pdf

Ce fichier est le complément du fichier précédent. Il permet de lire l'histoire du conte pendant les images sont présentées sur un autre support.

La forêt de Topino

On en jase !

Utilisation

Collective

L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE anime la causerie auprès de son groupe.

Individuelle

L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE recourt à la causerie avec un enfant en particulier, pour lequel(laquelle) on observe des impacts sur ses besoins développementaux.

Les **images du jeu de mémoire** peuvent être utilisées en soutien à la causerie.

Propositions de causerie

1. Quel a été votre personnage favori ?

PASSER À L'ACTION

Prendre le temps, avec le groupe, d'imiter certains personnages. Par exemple :

- ♦ Imiter l'expression de peur de Fanette Moufette.
- ♦ Imiter l'expression de colère de Firmin Lapin.
- ♦ Imiter le visage de tristesse et les grosses joues d'Écureuil Dubreuil.

2. Une situation vous a-t-elle marqué(e) ou surpris(e) ? Une situation du conte vous a-t-elle fait peur ?

PASSER À L'ACTION

Imiter des bruits forts.

- ♦ Avez-vous déjà entendu des bruits forts ?
Dans votre maison ? Près de vous ?
- ♦ Des bruits forts qui font peur,
comme les personnages du conte ?
- ♦ Avez-vous déjà entendu des cris forts ?
À la maison ? À d'autres endroits ?
- ♦ Est-ce que cela vous est déjà arrivé d'avoir peur ?
Si oui, à quel endroit ? Dans votre maison ?
Dans l'auto ?
- ♦ Est-ce que cela vous est déjà arrivé d'avoir peur,
mais de ne pas trop comprendre ce qui se passe ?

PASSER À L'ACTION

Imiter la roche qui tombe sur le pied. (scène 5)

- ♦ Est-ce que vous avez déjà vu des personnes
être blessées ? Avoir de gros bobos ?

La forêt de Topino

On en jase !

3. Comment les personnages de l'histoire se protègent-ils ?

Importance de comprendre et de pratiquer les scénarios de protection.

Reprendre brièvement l'intensification du danger.

« Vous vous souvenez, il y a eu les cris, les petits cailloux, les bruits forts, les gros cailloux. C'est devenu de plus en plus dangereux. »

Si vous vous retrouvez dans une situation où il y a un danger, comme lorsque vous êtes avec des personnes qui se chicanent très fort, se lancent des objets ou se frappent, comment pouvez-vous vous protéger ?

a) S'éloigner

Comme Fanette Mouffette qui propose de s'éloigner du danger. [scène 5]

PASSER À L'ACTION

Imaginer une situation de danger lors de laquelle tou(-te)s les enfants doivent s'éloigner.

Proposition : dans le local, former un petit cercle et disposer au centre un objet qui représente une roche (le danger). L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE fait un fort avec ses mains. Tout le monde doit alors se reculer pour s'éloigner du danger.

b) Se cacher

Comme Grenouille Carouille qui se cache au fond de l'étang. [scène 7]

PASSER À L'ACTION

Imaginer une situation de danger lors de laquelle tou(-te)s les enfants doivent se cacher.

Proposition : dans le local, préparer des accessoires (ex. : couvertures, toutous, blocs) pour que les enfants puissent se cacher. L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE fait un fort avec ses mains. Tout le monde doit alors se cacher.

- ♦ Est-ce possible de se cacher dans ta maison ?
- ♦ Peux-tu te protéger en te cachant à la maison ?
- ♦ Quels sont les endroits sécuritaires pour se cacher (ex. : dans ta chambre, dans ton lit sous les couvertures) ?

c) En parler

Comme Écureuil Dubreuil [scène 10] qui se sent soulagé de pouvoir enfin parler.

PASSER À L'ACTION

Imaginer un jeu dans le cadre duquel les enfants peuvent s'exprimer sur les bons et les mauvais secrets.

Proposition : dans le local, demander aux enfants de réaliser une action motrice (ex. : se lever) lorsqu'il s'agit d'un bon secret et de demeurer assis lorsqu'il s'agit d'un mauvais secret. « Les bons secrets permettent de se sentir heureux, léger, et de savoir que l'autre personne sera aussi joyeuse. » « Les mauvais secrets font en sorte que l'on se sent triste, gêné, malheureux. On a peur de faire de la peine à quelqu'un en les révélant, alors que c'est important d'en parler. »

L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE nomme le secret et demande : « Est-ce qu'il s'agit d'un bon ou d'un mauvais secret ? »

Exemples de bons secrets :

- ♦ « Je ne veux pas que maman sache que je lui ai fait un cadeau pour sa fête. »
- ♦ « Demain, papa va préparer le souper favori de maman. Mais chut ! Il ne faut pas lui dire. »

Exemples de mauvais secrets :

- ♦ Tu vois un ami briser un jouet et qu'il te demande de ne pas en parler à l'éducatrice.
- ♦ Une grande personne te demande de ne pas parler d'une mauvaise action qu'elle a faite.
- ♦ « Maman ne veut pas qu'on dise ce qui se passe à la maison. »

À qui peux-tu parler quand tu vis des événements ou des émotions qui te rendent triste, en colère, apeuré(e) ?

Quelles sont les personnes à qui tu peux parler des mauvais secrets ? À la garderie ? Dans ta famille ? Une tante, un grand-papa ? Un(e) ami(e) de ta famille ?

d) Demander de l'aide

Comme la troupe qui appelle Royal Original [scène 9].

PASSER À L'ACTION

S'exercer à appeler le service d'urgence 9-1-1 (enfants âgés de 4 ans et plus).

Proposition : expliquer le service d'urgence 9-1-1, trouver un téléphone dans le local, composer le numéro du service, s'exercer à fournir les informations requises (dire son nom, expliquer le danger et donner son adresse).



La forêt de Topino

On mémorise !

Utilisation

Collective

L'éducatrice, l'éducateur ou la RSGE anime le jeu de mémoire auprès de son groupe. Une fois les images trouvées, les significations présentées ci-dessous peuvent être partagées avec le groupe.

Individuelle

Le jeu de mémoire est mis à la disposition des enfants qui peuvent le consulter librement.

Consignes

1. Permettre aux enfants d'observer les images avant de les cacher.
2. Demander aux enfants, à tour de rôle, de tourner deux cartes.
 - ♦ Si les images sont identiques, il gagne la paire. L'enfant suivant poursuit.
 - ♦ Si les images sont différentes, il les repose, faces cachées, à leur place initiale.
3. L'enfant suivant poursuit.
4. La partie se termine lorsque toutes les images ont été assemblées par paires.
5. Le nombre de paires mises à la disposition des enfants peut varier selon le nombre d'enfants dans le groupe.



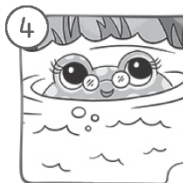
- Fanette Moufette** (scène 2)
- ♦ Peur (hypervigilance, aux aguets)
 - ♦ Yeux grands ouverts
 - ♦ Rôle : sauveuse



- Firmin Lapin** (scènes 3 et 5)
- ♦ Colère
 - ♦ Rôle : protecteur
ex. : Il se met à risque en tentant de protéger Écureuil en utilisant une feuille de fougère comme bouclier.



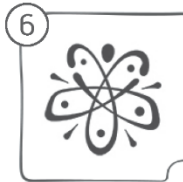
- Écureuil Dubreuil** (scène 4)
- ♦ Tristesse, impuissance
 - ♦ Accumulation des émotions, ce qui « pèse » lourd



- Grenouille Carouille** (scène 6)
- ♦ Protection : se cacher



- Royal Orignal** (scène 8)
- ♦ Responsable de la sécurité
 - ♦ Demander de l'aide
 - ♦ Protection en cas d'urgence



- FÉE** (scène 1)
- ♦ Personnage qui nous permet d'être témoin du vécu des autres personnages



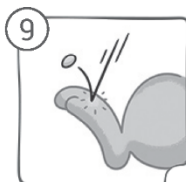
- Pluie de petits cailloux** (scène 4)
- ♦ Climat de tension caractéristique du cycle de la violence conjugale



- Cailloux plus gros** (scène 5)
- ♦ Intensification du climat de tension, de peur et de dangerosité; du cycle de la violence conjugale

La forêt de Topino

On mémorise !



9 **Caillou sur la patte de Firmin Lapin** [scène 5]

- ♦ Agression faisant partie du cycle de la violence conjugale
- ♦ Blessure



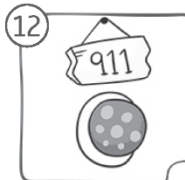
10 **Arbre cassé** [scène 7]

- ♦ Conséquences de l'agression (bruits, impacts de la violence conjugale sur l'environnement)



11 **Fond de l'étang** [scène 7]

- ♦ Scénario de protection : se cacher dans un endroit calme



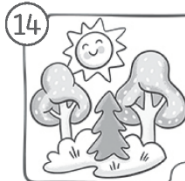
12 **9-1-1** [scène 8]

- ♦ Scénario de protection : demander de l'aide, service d'urgence 9-1-1



13 **Écureuil qui crache les cailloux** [scène 10]

- ♦ Sentiment de libération lorsque ce « qui est lourd à l'intérieur » est enfin verbalisé, se sent plus léger



14 **Paysage paisible du soleil**

- ♦ Réconciliation, lune de miel, période d'accalmie caractéristique du cycle de la violence conjugale



15 **Firmin et Fanette empoignent Écureuil pour l'éloigner du danger** [scène 5]

- ♦ Scénario de protection : s'éloigner du danger
- ♦ Accepter l'aide



16 **Câlin de tous les personnages** [scène 11]

- ♦ Réconfort, importance de l'entraide et des amis du groupe



17 **Royal qui se penche vers Firmin** [scène 9]

- ♦ L'enfant qui se sent responsable ou coupable de la violence
- ♦ L'intervention de l'adulte permet de déculpabiliser l'enfant



18 **Cœur blessé (Écureuil)** [scène 4]

- ♦ Impact émotionnel de la violence (tristesse, peur, colère)



19 **Panache en mode « urgence »** [scène 9]

- ♦ Gyrophare de police
- ♦ Danger, urgence



20 **Fanette Moufette qui marche sur des œufs** [scène 3]

- ♦ Climat de tension caractéristique du cycle de la violence



21 **Écureuil Dubreuil qui pleure dans un coin** [scène 10]

- ♦ Tristesse

La forêt de Topino

On raconte !



scène 1



Tous les jours, au gré du hasard, FÉE parcourt la Terre pour aller à la rencontre de ses habitants.

Aujourd'hui, FÉE survole la région de Topino. Une grande masse verte se découpe à l'horizon. C'est une forêt !

FÉE effectue un virage pour descendre vers la forêt de Topino.

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

trousse
famille
égalité
enfant



scène 2



FÉE explore la forêt. Sous la pénombre des arbres, la nature est souvent plus discrète. Il faut prendre le temps d'observer pour découvrir les trésors qui s'y trouvent. Il y a des buissons qui portent de petits fruits rouges dont raffolent les oiseaux. Au pied des grandes fougères se trouvent de petites fleurs blanches en forme d'étoile. FÉE s'arrête devant un arbre gigantesque. À la hauteur des premières branches, il y a un trou. Par curiosité, FÉE s'approche pour y jeter un coup d'œil. Surprise! Elle aperçoit deux yeux qui la fixent.

Une tête sort du trou. « Bonjour! Je suis Fanette Moufette. »
Fanette descend de l'arbre pour parler avec FÉE.

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.

Illustration d'Isabelle Charbonneau



La forêt de Topino

On raconte !

trousse
famille
égalité
enfant



scène 3



Fanette raconte à FÉE quelques bons moments qu'elle a vécus dans la forêt de Topino.

Aaaaaah ! Soudain, un cri retentit au loin. Fanette se tait. Elle fait signe à FÉE de garder le silence. Quelques secondes passent.

Rhââââh ! Un autre cri retentit. Il provient du bout de la forêt. « Je n'aime pas ça, quand ça crie », dit Fanette. FÉE lui demande si ça se produit souvent. Fanette hésite, puis répond : « Ça arrive parfois. »

Quelqu'un s'amène derrière eux. FÉE et Fanette se retournent, puis voient arriver Firmin Lapin qui, d'un pas décidé, se dirige dans la direction d'où viennent les cris. En passant près d'eux, il déclare : « Je vais au bout de la forêt. Quelqu'un a peut-être besoin de mon aide. »

Badaboum ! À ce moment, un bruit d'impact fait trembler la terre. Comme si un objet lourd était tombé au sol.

Quelques secondes plus tard, des dizaines de corneilles, de mésanges et d'étourneaux traversent le ciel en criant. Ils volent pour s'éloigner du lieu d'où viennent les bruits forts.

Fanette se tourne vers FÉE et lui dit : « Je vais avec Firmin. J'ai peur qu'il se mette les pieds dans les plats. » FÉE l'accompagne.

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 4



Arrivés près de la talle de bouleaux blancs, Fanette, Firmin et FÉE se trouvent face à une scène particulièrement étrange. D'abord il y a des petits cailloux qui tombent du ciel. Ça, ce n'est pas normal.

Mais ce n'est pas tout : Écureuil Dubreuil court à droite et à gauche pour ramasser les cailloux qui tombent, et ensuite les insérer dans ses bajoues. Ça, c'est très étrange !

Rhâ-rhââh ! Les cris deviennent de plus en plus intenses. Mais ça ne semble pas préoccuper Écureuil. Toute son attention est portée sur les petits cailloux. Firmin veut se rendre utile. Il s'approche d'Écureuil et lui demande : « Est-ce que ça va ? Veux-tu que je t'aide ? » La bouche pleine de cailloux et en pointant son cœur Écureuil Dubreuil répond :
« **Héhun bobo ishi.** »

N'ayant rien compris, Firmin reste bouche bée, alors qu'Écureuil est déjà reparti ramasser d'autres cailloux.



À prononcer en feignant
d'avoir la bouche pleine :
« **J'ai un bobo ici.** »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !



Fanette observe le ciel d'un air tracassé. Il y a de plus en plus de cailloux qui tombent. Et certains sont plutôt gros. La situation devient dangereuse.

Pif ! Un caillou frappe la patte de Firmin. « Aïe !, hurle-t-il. Ça fait mal ! » Il s'empare d'une grande feuille de fougère afin de l'utiliser comme bouclier contre les cailloux. En gardant un œil vers le ciel, il suit de près Écureuil Dubreuil pour le protéger.

Graaah ! Encore un cri.

Il y a de plus en plus de gros cailloux qui tombent. Fanette décide qu'il faut agir. Elle s'approche d'Écureuil et lui dit qu'il leur faut s'éloigner pour éviter d'être blessés par un gros caillou. Écureuil répond : « **Nonyon. Haihun bobo ishi.** »

Fanette se tourne vers Firmin et lui dit : « Aide-moi ! Il faut s'éloigner. Attrape le bras d'Écureuil. »

Ils empoignent Écureuil et l'emportent avec eux. Écureuil répète : « **Hépa shigni. Yanress enkar !** »

scène 5



À prononcer en feignant d'avoir la bouche pleine :

« **Non, non.
J'ai un bobo ici.** »

« **J'ai pas fini.
Y'en reste encore !** »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 6



La troupe marche quelques minutes. En arrivant près de l'étang, Fanette propose de faire une pause. Ils s'assoient au pied d'un arbre. Firmin demande à Fanette : « C'est terminé ? Il n'y a plus de danger ? »

Badaboum ! Avant qu'elle n'ait le temps de répondre, le danger se fait entendre au loin. Et malgré la distance, ils sentent encore le sol trembler. Fanette fait signe que non : « Oh, non ! Ce n'est pas terminé. Mais le danger est loin. »

Puis, elle ajoute : « Je ne sais pas ce qu'on devrait faire. On peut rester ici un peu, mais... » **Pop ! Pop !**

Des bulles éclatent au milieu de l'étang. **Pop ! Pop !**

« Qu'est-ce que c'est que ça ? », s'inquiète Fanette.

Firmin se lève pour voir ce qui produit ces bulles.

Fanette et Écureuil en font tout autant.

Deux grands yeux globuleux apparaissent à la surface de l'eau. Puis, lentement, la tête d'une grenouille apparaît. Elle ouvre sa grande bouche et dit : « Bon-jooour ! Je m'appelle Grenouille Carouille. »

FÉE, Fanette et Firmin répondent : « Bonjour ! »

Écureuil les imite et marmonne : « **Honhour !** »



À prononcer en feignant d'avoir la bouche pleine :

« **Bonjour !** »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 7



Grenouille Carouille s'approche du groupe.

« J'ai entendu ce que vous disiez. Vous savez, ce n'est pas la première fois que ça brasse au bout de la forêt. Moi, lorsque ça se produit, je plonge au fond de l'étang. Je me mets à l'abri et j'attends. Le danger finit toujours par passer. »

Contrarié, Firmin s'exclame : « Mais nous, nous ne pouvons pas aller au fond de l'eau ! »

FÉE le rassure : « Nous pouvons chercher un autre endroit où nous serons à l'abri du danger. »

Kraaack ! Un craquement intense se fait entendre.

Ça glace le sang. C'est le bruit d'un arbre que l'on brise. C'est très inquiétant.

Kraaack ! Un autre arbre que l'on casse.

Grenouille recule un peu et dit : « Oh là là ! Il faut aller chercher de l'aide. Allez à la grotte **9-1-1**. Vite, vite, vite ! Moi, je retourne au fond de l'étang. »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 8



La bande court jusqu'à la grotte 9-1-1.

Fanette s'approche de l'entrée. Elle s'étire pour appuyer sur les boutons « 9-1-1 ». Des bruits de pas résonnent.

Un immense panache apparaît dans l'ouverture de la grotte. C'est Royal Original. C'est lui qui est responsable de la sécurité de la forêt. « Bonjour ! Qu'est-ce que je peux faire pour vous ? », questionne Royal de sa voix grave.

« Nous entendons des cris et des bruits forts qui viennent du bout de la forêt, explique Fanette. Il y a des cailloux qui tombent du ciel. On entend des arbres se faire casser. On a vraiment peur. »

Firmin s'approche et ajoute : « Je pense que c'est ma faute ! »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 9



Royal fait signe à Firmin d'arrêter. Il se penche vers lui et lui dit d'une voix pleine de compassion : « Ce n'est pas ta faute. Je t'assure que ce n'est pas toi qui as déclenché tous ces dangers. »

Puis, en s'adressant à tous les membres de la troupe, Royal déclare : « Très bien. Je m'en occupe. Allez m'attendre près de l'étang. Vous y serez en sécurité. » Il place son panache en mode « urgence » avant de partir à toute allure en direction du bout de la forêt.

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

trousse
famille
égalité
enfant



scène 10



Assis au bord de l'étang, les membres de la bande attendent le retour de Royal.

Tout le monde est silencieux. On n'entend plus de cris ni de bruits venant du bout de la forêt. C'est plutôt encourageant. Malgré tout, Écureuil Dubreuil est triste.

« Oh, regardez ! Les oiseaux reviennent ! », s'exclame FÉE. Tous et toutes tournent les yeux vers le ciel. À travers les branches, on aperçoit des petits groupes d'oiseaux qui retournent vers leurs nids.

« Ah ! Ça, c'est un bon signe. », dit Fanette.

Firmin demande « C'est terminé ? Il n'y a plus de danger ? »

« Oui, je crois que c'est terminé, répond Fanette.

Il n'y a plus de danger ! »

En entendant ses paroles, Écureuil se met à cracher les cailloux qu'il avait dans la bouche. Libéré de son fardeau, il dit :

« Merci, mes amis, de m'avoir aidé. Je peux enfin parler et être compris. »

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

La forêt de Topino

On raconte !

scène 11



Après une journée mouvementée,
tout le monde est maintenant en sécurité.

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.
Illustration d'Isabelle Charbonneau

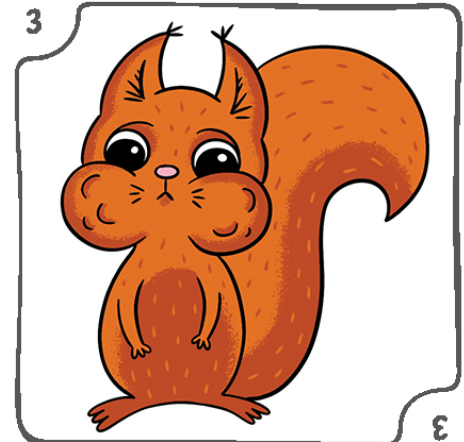
ANNEXE J

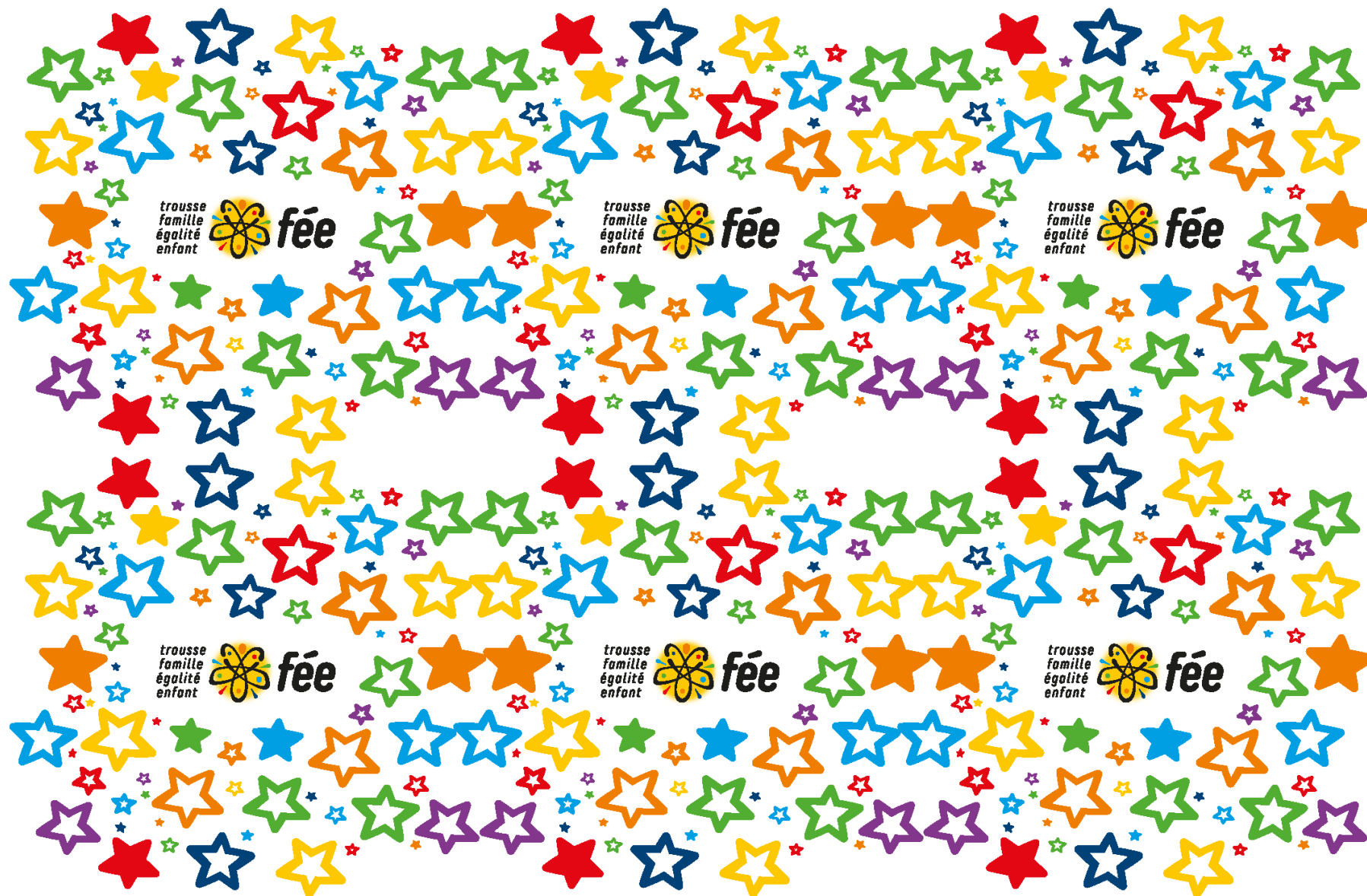
1/7



La forêt de Topino **On mémorise !**

trousse
famille
égalité
enfant  **fée**



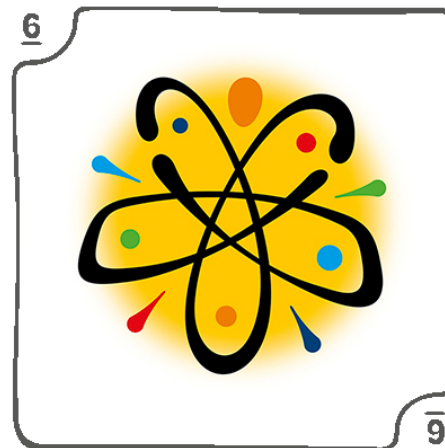
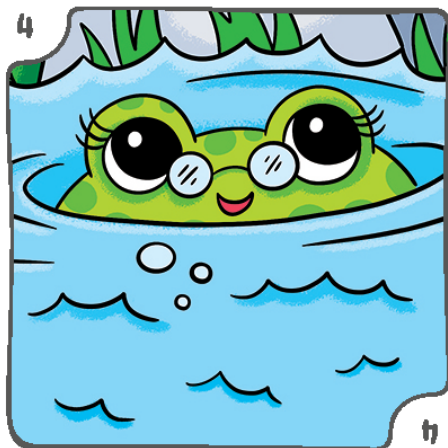
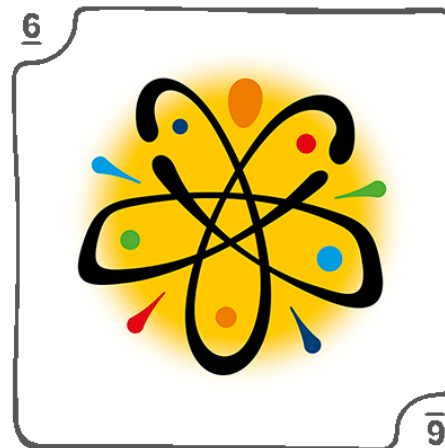
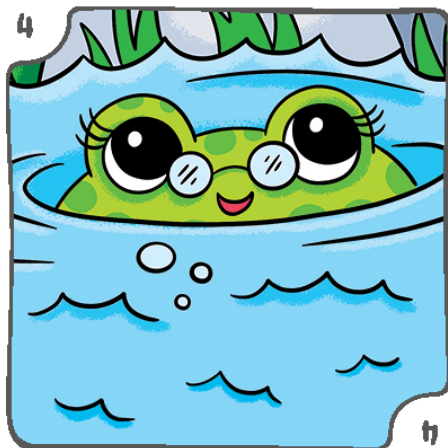


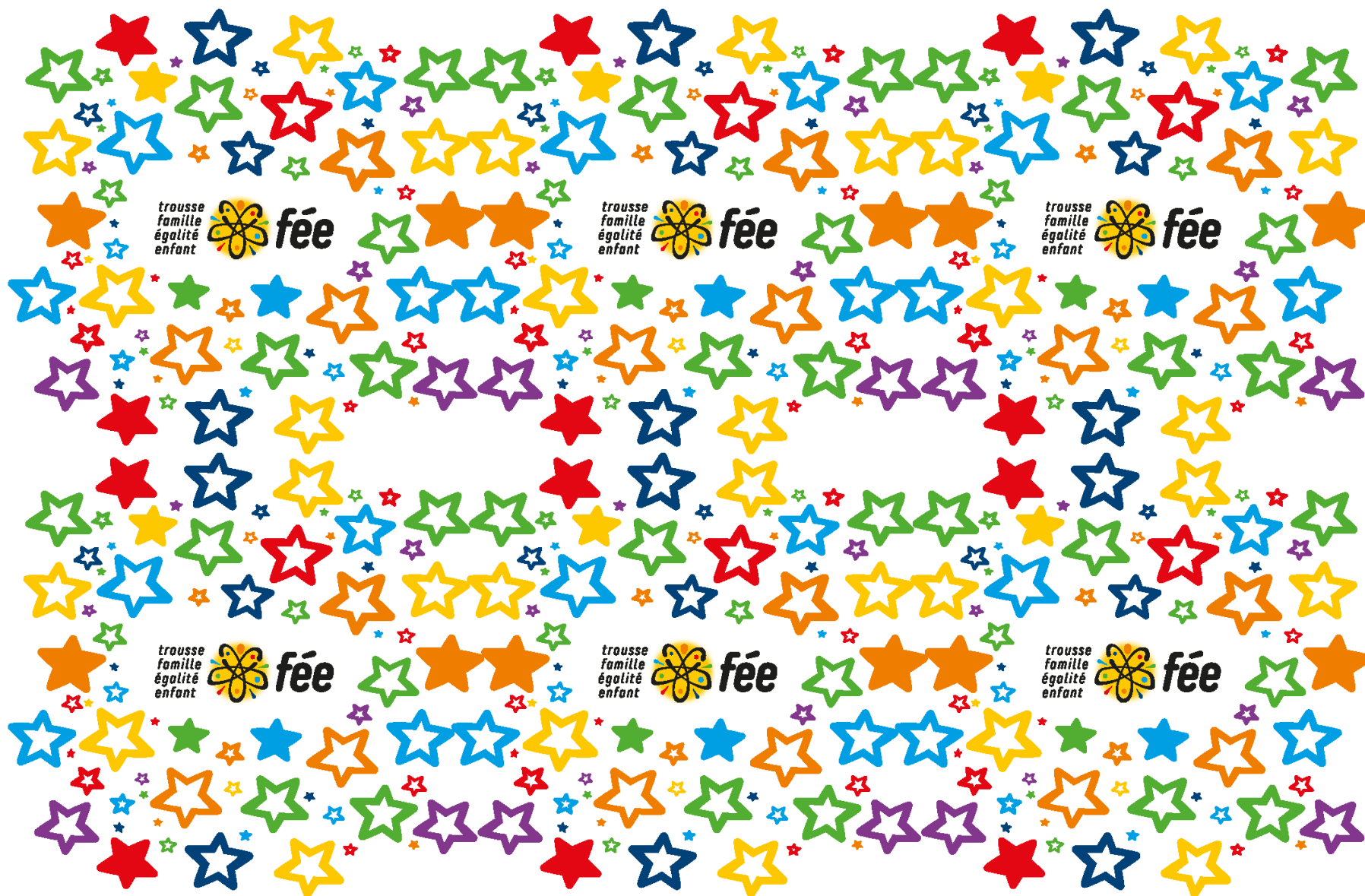
2/7



La forêt de Topino

On mémorise !





3/7



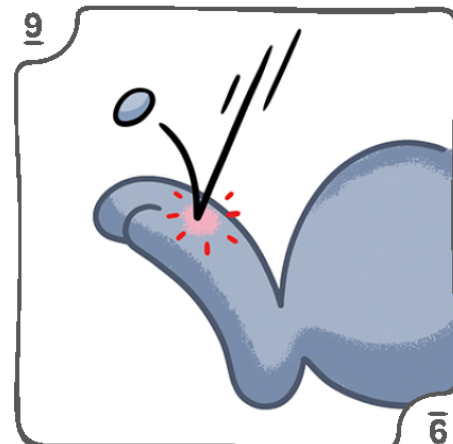
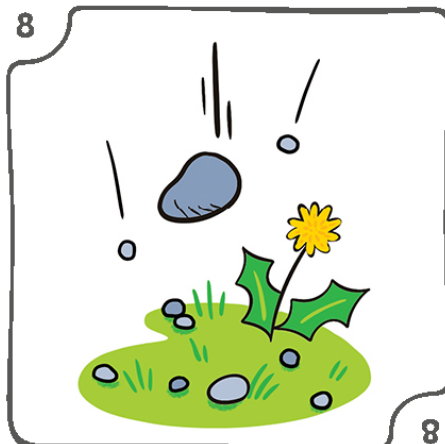
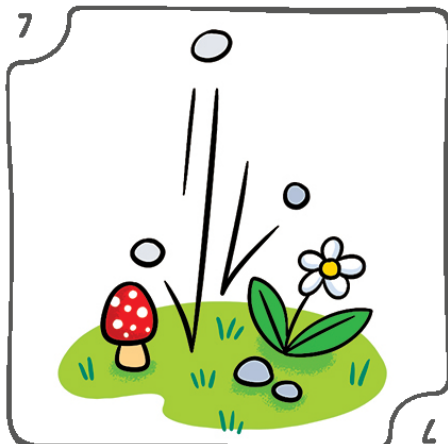
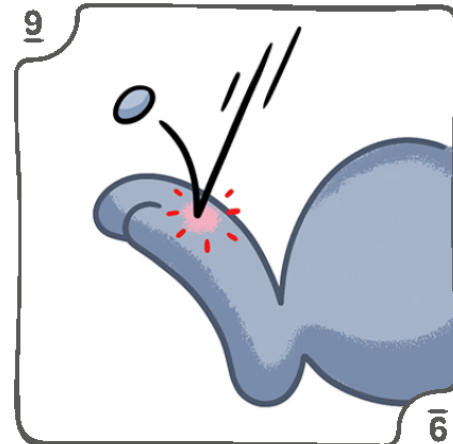
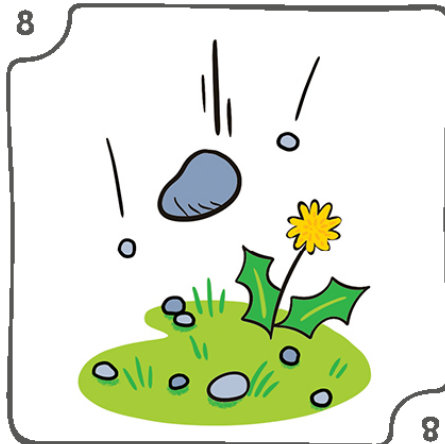
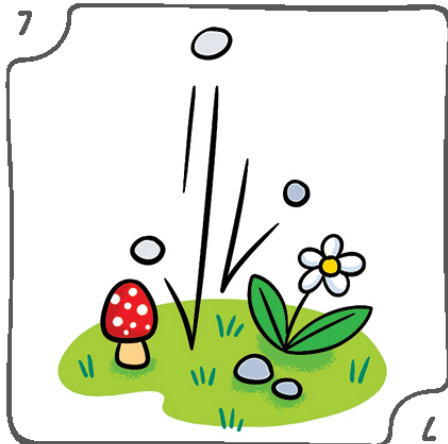
La forêt de Topino

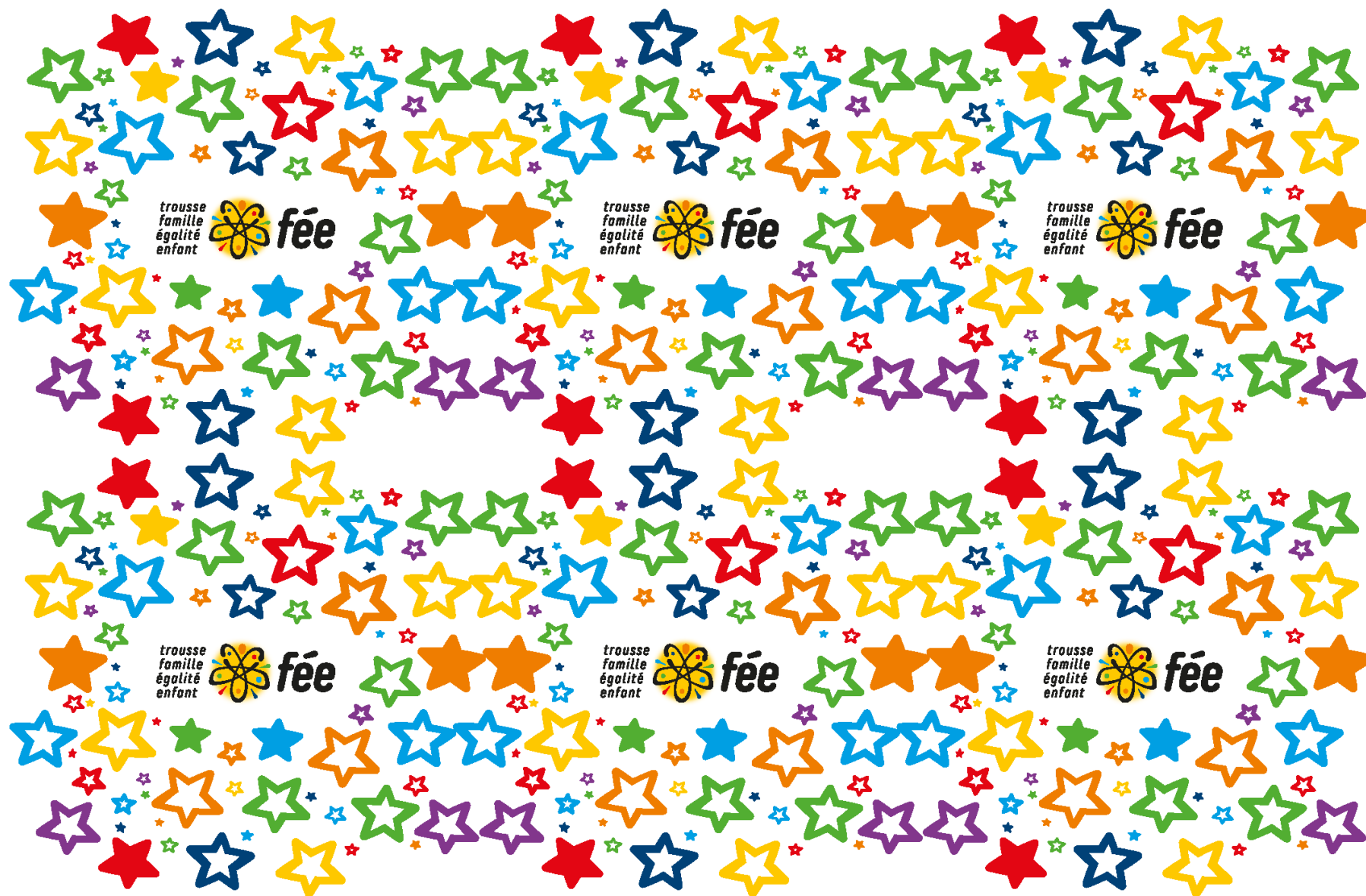
On mémorise !

trousse
famille
égalité
enfant



fée





4/7

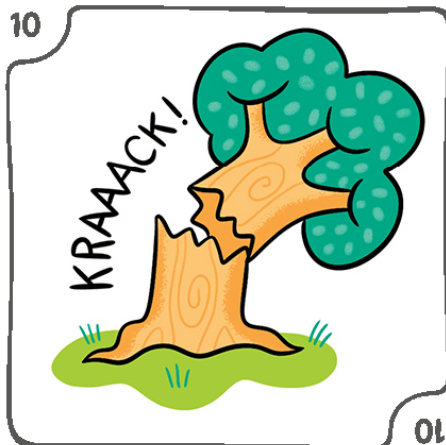
La forêt de Topino

On mémorise !



fée

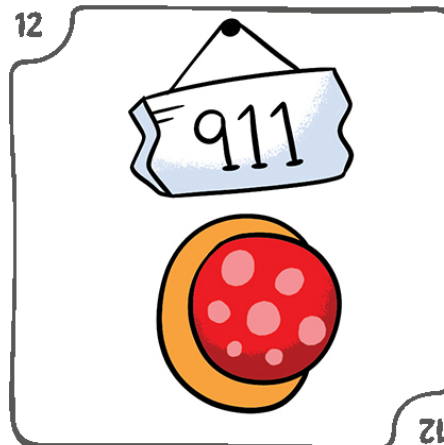
10



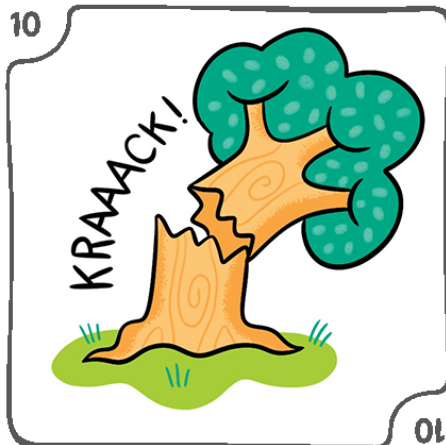
11



12



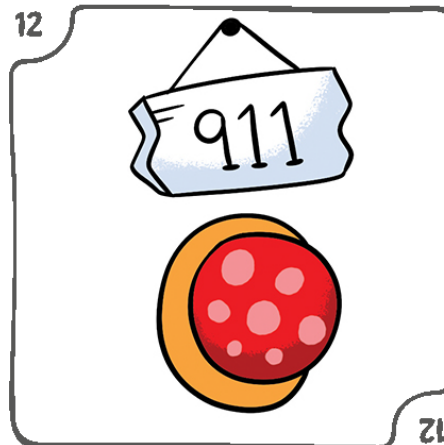
10

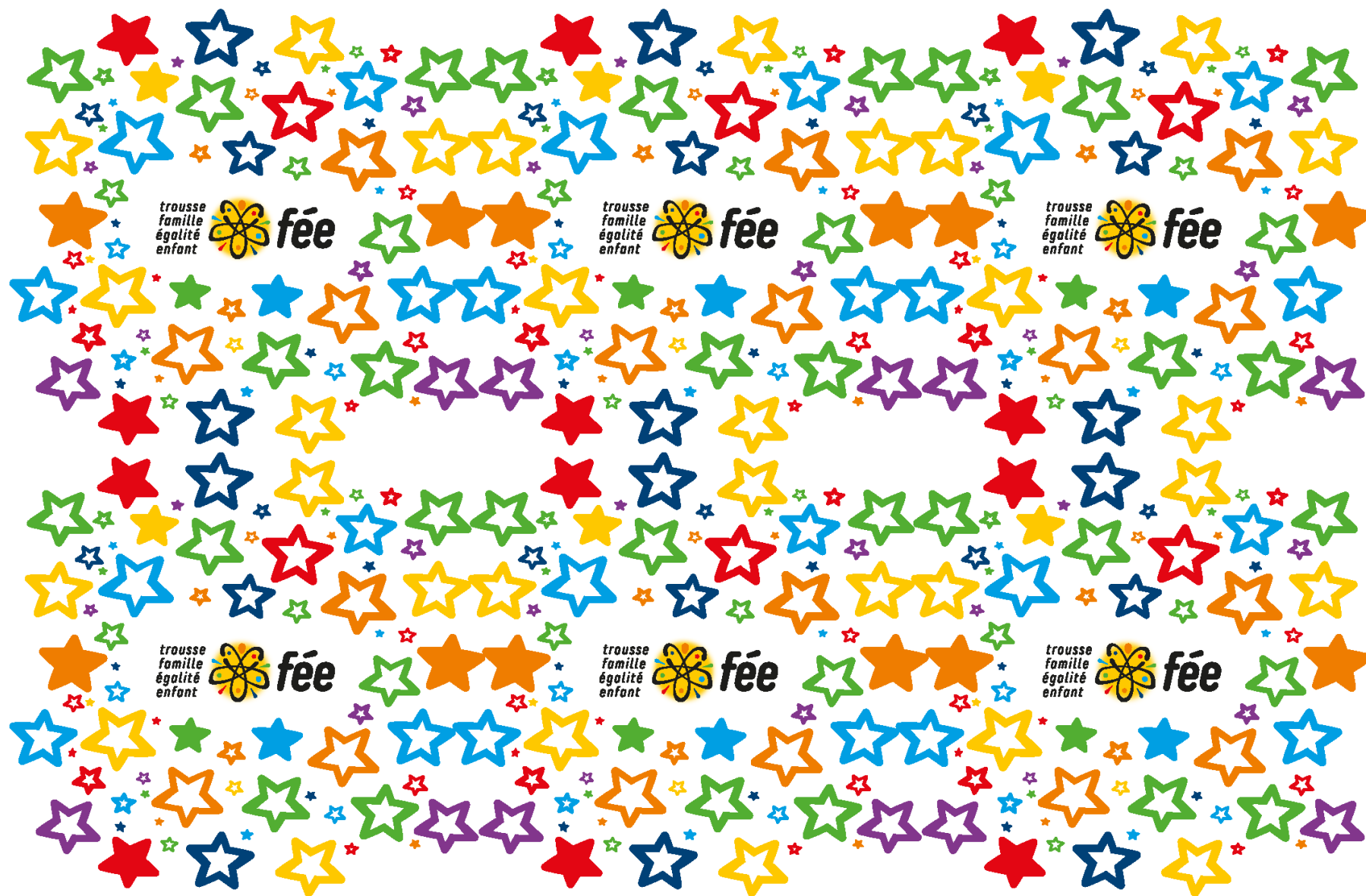


11



12





5/7

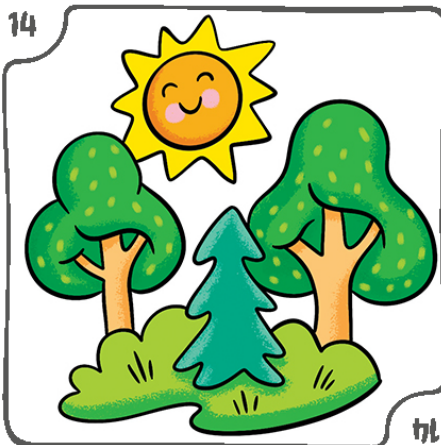
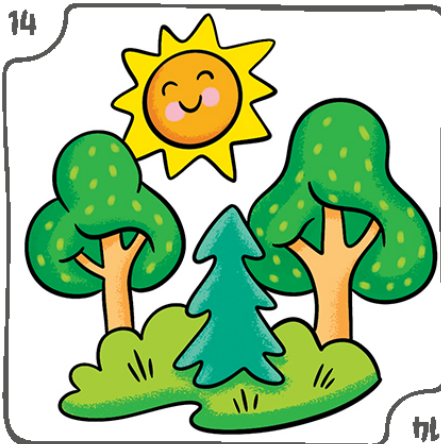
La forêt de Topino

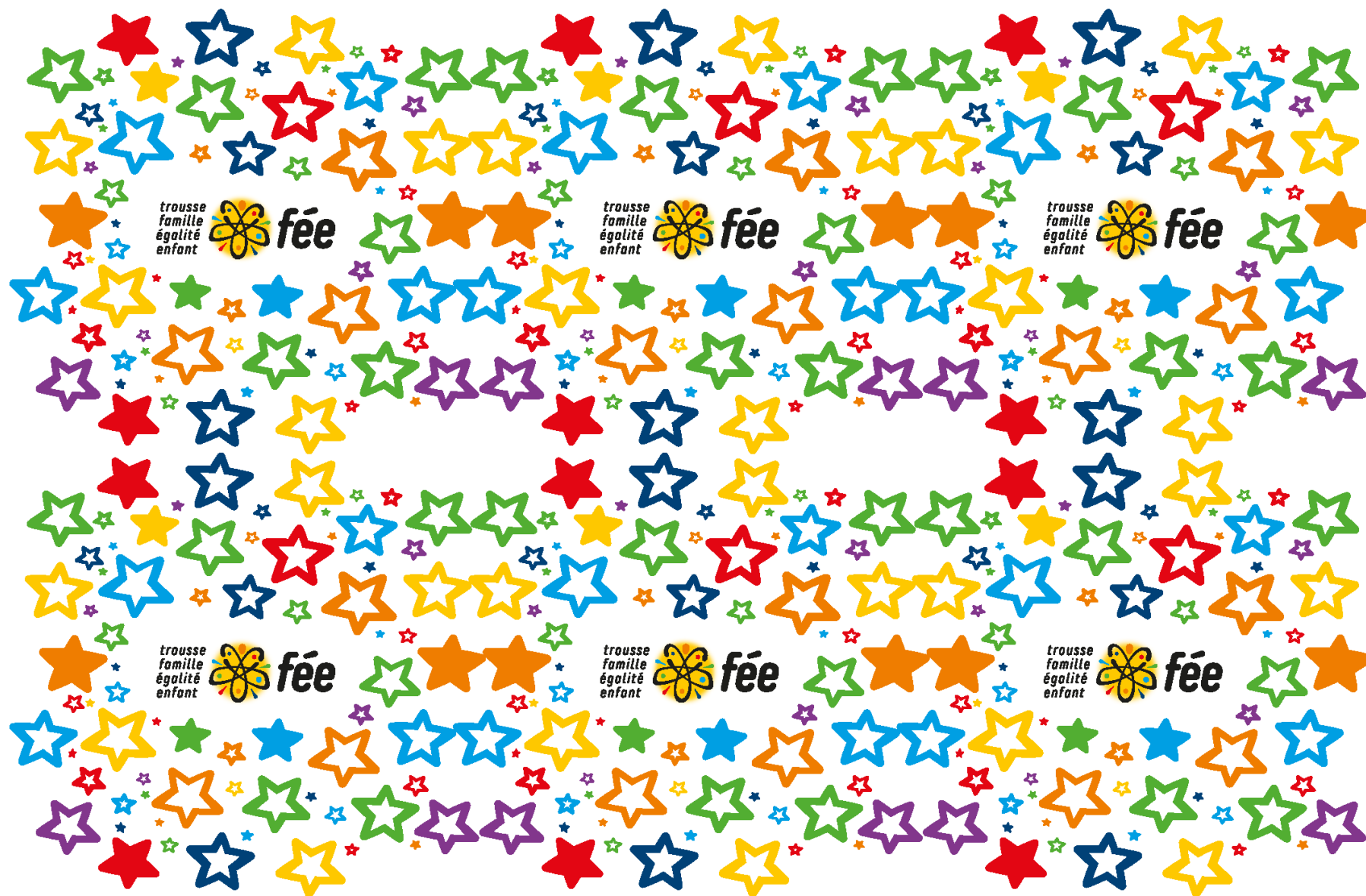
On mémorise !

trousse
famille
égalité
enfant



fée



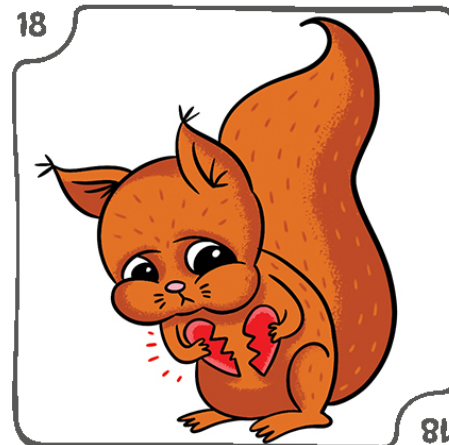
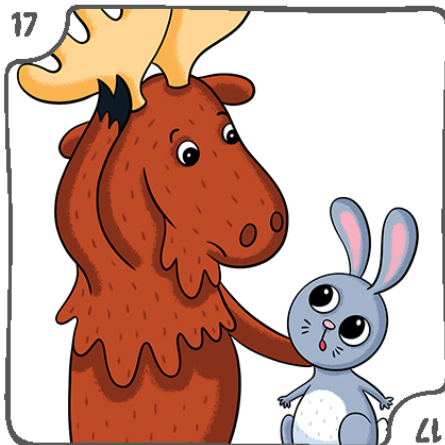
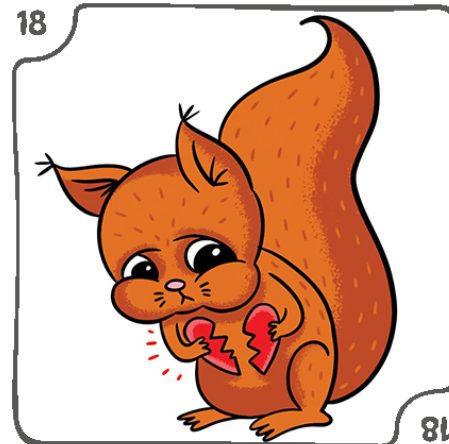
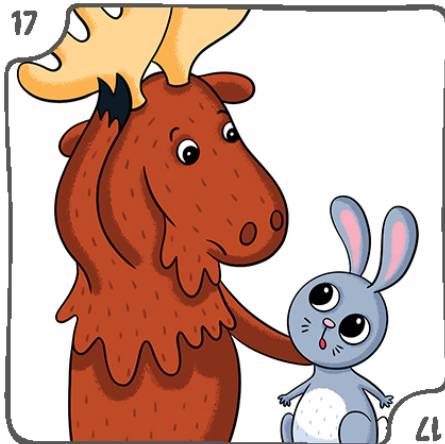


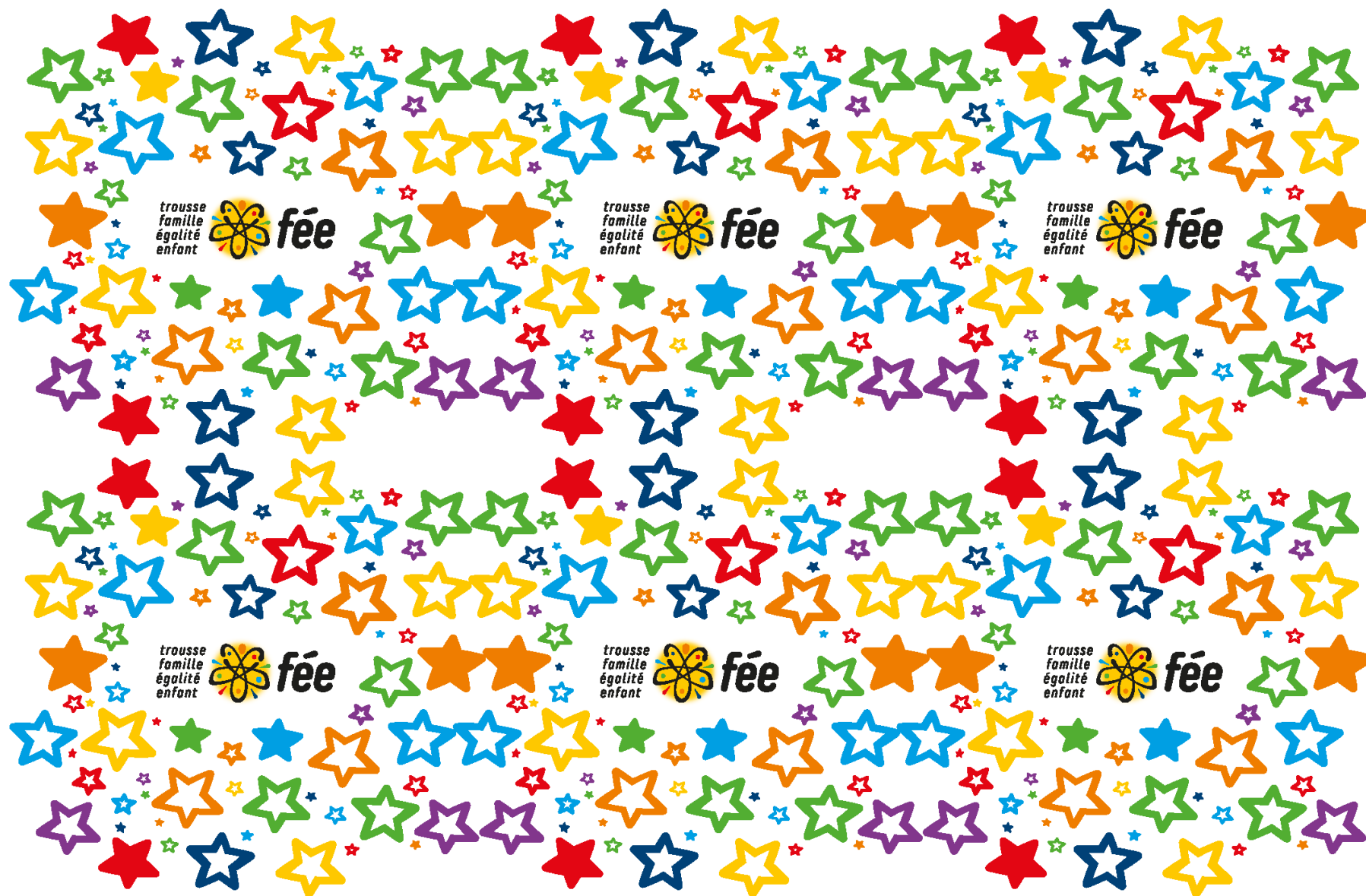
6/7

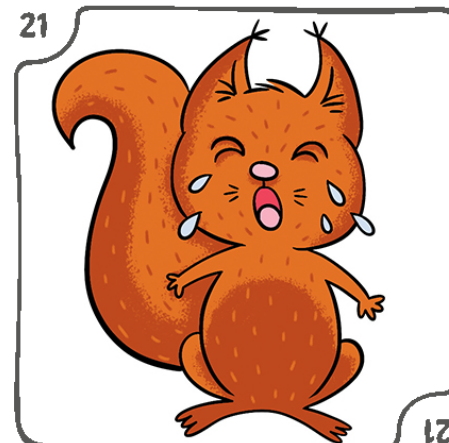
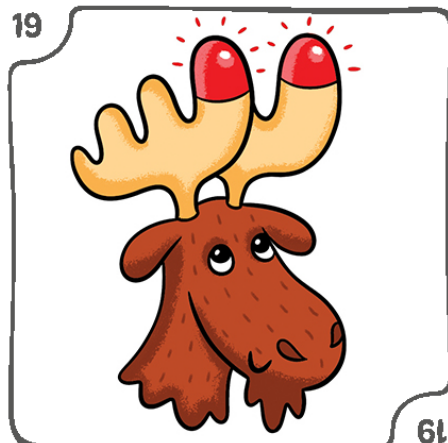
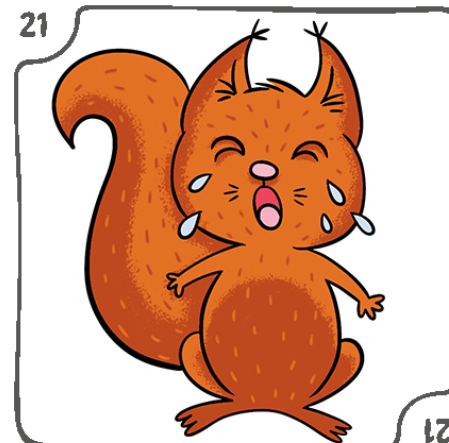
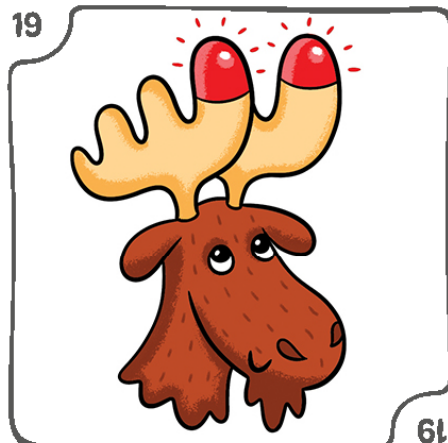


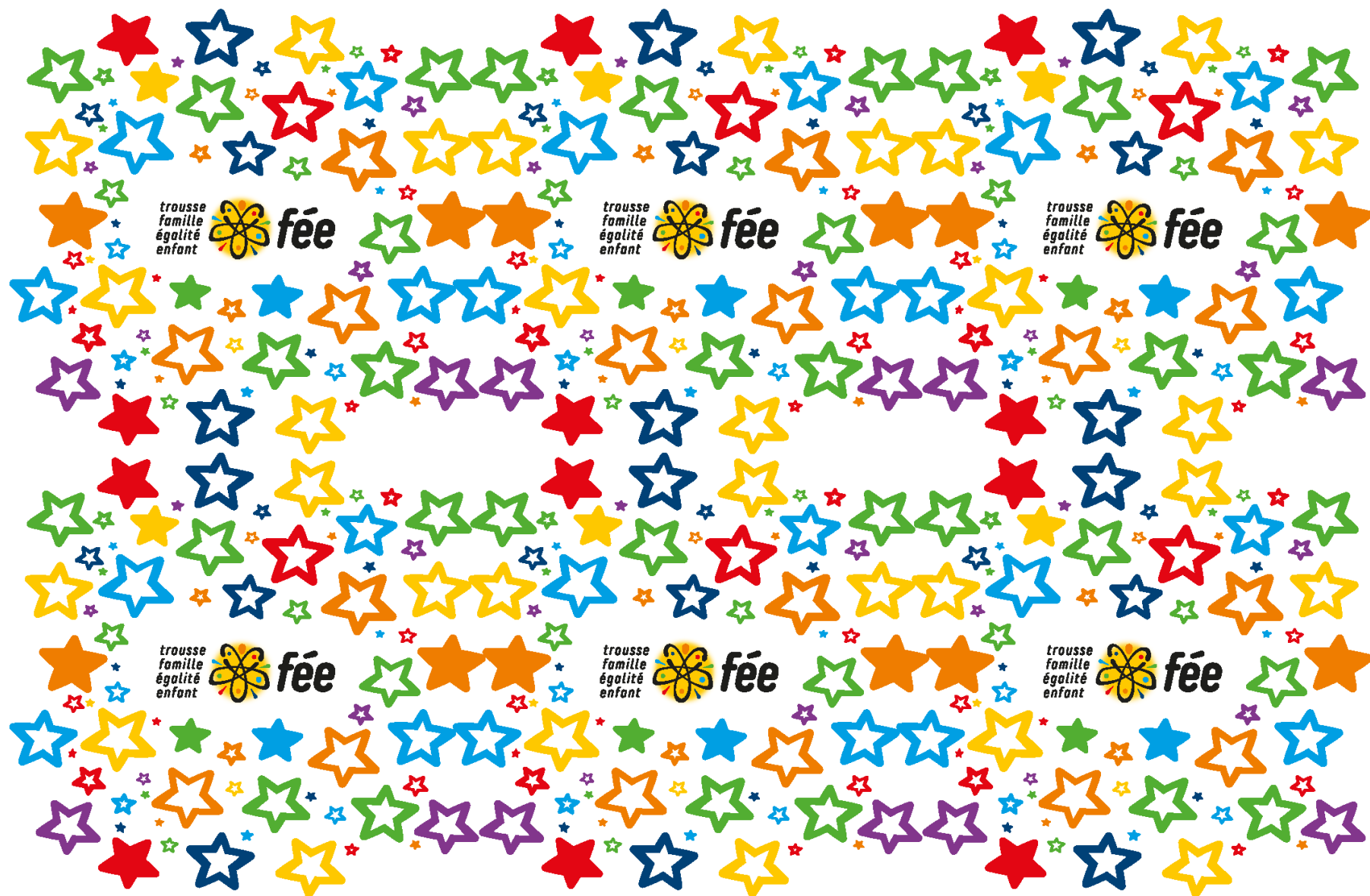
La forêt de Topino

On mémorise !









Protocole de signalement en matière de violence conjugale

adapté aux tout-petits



SANS DÉLAI



Effectuer **sans délai** le signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région par téléphone ou en personne.

URGENCE



Si la situation nécessite une **intervention immédiate**, contactez les services d'urgence.

Informations à transmettre lors d'un signalement

Informations de base

vous

Fournir les renseignements nécessaires à votre identification (personne ou équipe).

Ces informations demeurent **confidentielles**. Elles sont nécessaires afin de vous aviser à savoir si le signalement a été retenu ou non.

Cette rétroaction est réalisée seulement auprès de la personne signalante.

les faits

Quels sont les faits qui concernent l'exposition à la violence conjugale de l'enfant ?

Utiliser les verbalisations et les observations consignées au sein des outils **J'observe**.

Porter une attention particulière aux facteurs de risque en matière de dangerosité à l'aide de la **Grille d'appréciation de la dangerosité**.

l'enfant

Fournir les renseignements nécessaires à l'identification de l'enfant qui fait l'objet du signalement.

les conséquences

Quelles sont les conséquences de l'exposition à la violence conjugale sur l'enfant ?

Employer le ou les **Outils de détection** complétés.

NOTA BENE

- ☐ Conserver par écrit les informations relatives à votre démarche :
 - ♦ date du signalement
 - ♦ nom de la personne contactée au DPJ
 Ces informations permettent de **faire un suivi** du signalement réalisé.

- ☐ Bien que la réalisation d'un signalement demeure une **obligation individuelle**, il est possible d'obtenir le soutien du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC) lors du signalement.

Informations supplémentaires si disponibles

Quelles démarches le service de garde éducatif à l'enfance a-t-il réalisées jusqu'à présent auprès de l'enfant et des parents ?

Quels sont les faits disponibles concernant l'auteur(e) de violence conjugale ?

- ♦ Cette personne reconnaît-elle les conséquences sur l'enfant ?
- ♦ Est-ce que des moyens sont pris afin de prévenir d'autres situations d'exposition à la violence conjugale ?

Quels sont les faits disponibles concernant le parent qui subit la violence conjugale ?

- ♦ Quelles actions sont prises par ce parent afin de protéger l'enfant de l'exposition à la violence conjugale ?

Est-ce que d'autres faits préoccupent le personnel éducateur ou le (la) responsable d'un service de garde éducatif (RSGE) ?

suite au verso

Les premières étapes en protection de la jeunesse

source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement>

Étape du signalement

Le DPJ doit vous aviser si le signalement a été retenu ou non. Si aucun retour n'est effectué, n'hésitez pas à contacter la personne ayant recueilli le signalement.

Si le signalement est retenu

Une **évaluation** de la situation familiale sera réalisée.

Si le signalement n'est pas retenu

La famille peut ou non avoir été informée du signalement par la protection de la jeunesse.

Les informations que vous avez transmises demeurent au dossier de l'enfant pendant **deux ans**. Les différents signalements permettent une accumulation des faits et une évaluation juste.

Si des faits nouveaux s'ajoutent ou qu'une détérioration de la situation familiale est observée, il est important d'effectuer un nouveau signalement.

Étape de l'évaluation

La famille est systématiquement mise au courant du signalement.

Le DPJ évalue si la **sécurité** et le **développement** de l'enfant sont **compromis** et, le cas échéant, si des mesures de protection s'avèrent nécessaires.

Sécurité et développement compromis

L'intervention du DPJ se poursuit auprès de la famille.

Sécurité et développement non compromis

Si un besoin de services est détecté, des références seront proposées à la famille.
ex. : services du CISSS ou CIUSSS

GARDER EN TÊTE

- ☐ Comprendre les **obligations** reliées au signalement.
- ☐ Soutenir la famille et le DPJ dans les mesures mises en place, et ce, **si le service de garde éducatif à l'enfance est mis au courant**.
- ☐ Dépasser les obstacles aux signalements (ex. : minimisation de la violence conjugale, impression d'incertitude, sentiment de culpabilité).
- ☐ Se rappeler les raisons qui justifient le signalement : le bien-être, les besoins, la sécurité psychologique et physique d'un tout-petit.
- ☐ Se rappeler qu'en cas de signalement, la **confidentialité** est respectée par le DPJ.
- ☐ Prendre en compte les différentes formes d'exposition à la violence conjugale dans le signalement

Pour trouver les coordonnées du DPJ dans votre région



Site web

du gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalement-au-dpj/coordonnees-du-dpj>



À la page 21 de la brochure intitulée **Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant – Quand et comment signaler ?**

Ce document peut être téléchargé à l'adresse :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-838-03F.pdf>

Contenu développé par Mélanie Bélanger, Carl Lacharité, Marc Ludvik, Julie Lefebvre, Annie Stipanovic et Marleen Baker du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec la collaboration du ministère de la Famille.